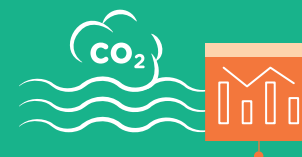




Des 4 scénarios de l'ADEME à la réalité : comment l'ESS y contribue-t-elle ?

Septembre 2025





Benoît Hamon,
Président d'ESS France



@EmmanuelPain-Maiz

Yves Pellicier,
Vice-président à la transition
écologique d'ESS France

Les conclusions du GIEC – Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat – sont sans appel : il y a **urgence à agir** si l'on veut éviter de dépasser un réchauffement de la planète supérieur à 1,5 degré d'ici 2030 et les risques climatiques et sociaux qui y sont associés.

Les organisations de l'économie sociale et solidaire (ESS), comme tous les acteurs économiques, sont confrontées aux changements induits par la crise écologique. Certaines de leurs activités deviennent plus vulnérables, et elles sont amenées **à les adapter pour rendre leurs modèles socio-économiques plus résilients**. Ces adaptations sont d'autant plus indispensables que les structures de l'ESS accueillent pour beaucoup des publics eux-mêmes vulnérables qui sont souvent les premiers exposés aux conséquences de cette crise.

Des solutions à ces enjeux existent pourtant déjà ! Les structures de l'économie sociale et solidaire ont en effet su développer depuis plusieurs décennies des initiatives qui répondent tant aux enjeux environnementaux que sociaux de leurs territoires. Elles ont par exemple été pionnières en matière de réduction des pressions

exercées sur les ressources en développant des activités de réparation et de réemploi solidaire. Elles ont su répondre au besoin de souveraineté énergétique des territoires en s'appropriant le modèle de communautés énergétiques locales en France. Elles contribuent à développer des mobilités plus responsables et inclusives, et sont également à l'initiative d'innovations sociales en matière d'agriculture et d'alimentation : épargne citoyenne pour accéder au foncier agricole, démocratie alimentaire avec accès à toutes et tous à une alimentation de qualité.

Ce sont d'ailleurs les associations environnementales qui ont d'abord tiré la sonnette d'alarme dès les années 1970 pour avertir sur les dérives de nos modes de production et de consommation et de leurs impacts irréversibles sur les écosystèmes.

En raison de leur non-lucrativité et leur gouvernance démocratique, les organisations de l'ESS **placent l'intérêt général au cœur de leurs activités**. Elles s'attachent donc à proposer des solutions de **transition écologique qui soient accessibles à toutes et tous sur l'ensemble des territoires**. En ce sens, elles représentent de véritables leviers de mise en œuvre de l'indispensable transition écologique de nos modèles puisqu'elles travaillent à la constitution de **cadres locaux de concertation qui soient garants d'une meilleure acceptabilité des changements nécessaires**.

Leurs actions s'inscrivent en cela **au cœur des scénarios 1 et 2 proposés par l'ADEME** dans son travail prospectif visant à imaginer les trajectoires qui s'offrent pour penser des modèles capables d'atteindre la neutralité carbone d'ici 2050, en France. Elles sont, en particulier, au cœur du scénario 2 misant sur les **coopérations territoriales** qui sont le procédé

naturel et habituel par lequel les acteurs de l'ESS innovent et répondent aux besoins des Français avec les collectivités territoriales, entreprises, collectifs citoyens, etc.

Depuis plusieurs années, ESS France et les Chambres régionales de l'ESS (CRESS) travaillent à **l'animation et à la structuration de filières de transition écologique** portées par les organisations de l'ESS dans les territoires. Elles jouent notamment leur rôle de **porte-voix et de défense des intérêts** de ces structures. Elles se sont résolument engagées à **accompagner la transformation écologique** des modèles socio-économiques des organisations de l'ESS, en particulier au travers du Dispositif Local d'Accompagnement (DLA).

Dans ce contexte d'urgence écologique, il devient nécessaire de créer les conditions pour que ces solutions deviennent la norme de nos modèles. Pour ce faire, il est indispensable de disposer de **politiques publiques ambitieuses visant à organiser une planification écologique** des activités dans les territoires. Cette planification devra notamment se structurer autour de **dispositifs de financement adaptés** au déploiement de solutions qui répondent aux besoins locaux. A l'heure où la France doit se doter d'une **stratégie nationale de développement de l'ESS**, faisons de celle-ci une réelle opportunité de mise en œuvre d'une **transition systémique de nos modes de vie** en s'appuyant sur les solutions proposées par les organisations de l'ESS.

Cette note se propose de repartir des trajectoires proposées par l'ADEME dans ses 4 scénarios et de montrer toute **la diversité des actions que porte l'économie sociale et solidaire** pour passer de la théorie à l'action. Nous vous en souhaitons une bonne lecture !

RÉSUMÉ EXÉCUTIF

Dans la continuité de l'Accord de Paris, la France s'est donné pour objectif d'atteindre la neutralité carbone d'ici 2050. Dans ce sens, l'ADEME – Agence de la transition écologique – a réalisé un travail prospectif autour de 4 scénarios visant à définir plusieurs trajectoires possibles. Selon l'ADEME, chacun de ces scénarios permettrait d'atteindre la neutralité carbone en 2050. Néanmoins, les modèles de société qu'ils proposent sont très distincts et ne considèrent pas tous de la même façon la dimension sociale de cette nécessaire transition écologique.

Les dérèglements du climat, l'érosion de la biodiversité, la raréfaction voire l'épuisement des ressources sont autant de facteurs qui mettent en exergue les limites planétaires. Dans ce contexte, il devient aujourd'hui indispensable de modifier nos modes de production et de consommation.

Les organisations de l'économie sociale et solidaire (ESS), comme tout acteur économique, sont directement concernées par ces changements. Quelles que soient leurs activités, la crise écologique peut conduire à les rendre plus vulnérables, et elle invite donc les structures à repenser leur modèle socio-économique en intégrant de manière plus systémique les questions de transformation écologique. Cependant, les principes fondateurs de l'ESS constituent des atouts importants pour engager de façon intégrée la transformation écologique des modèles. La contribution de l'ESS à l'intérêt général et sa capacité d'innovation sociale la placent au cœur des transformations de nos sociétés, et lui permettent de s'inscrire dans une démarche d'adaptation permanente.

La prise de décision démocratique, qui s'appuie sur une gouvernance partagée des instances, constitue également une opportunité pour questionner les modèles d'une organisation et repenser son fonctionnement au regard de la crise écologique. Le partage de la valeur, garanti par la non-lucrativité ou la lucrativité limitée, est, quant à lui, un levier essentiel de mise en œuvre d'une transformation écologique des modèles dans la mesure où le projet porté par la structure est la boussole de ses prises de décision et non l'enrichissement personnel ou la performance financière du modèle.

L'économie sociale et solidaire constitue par ailleurs un vecteur de forte mobilisation citoyenne qui est indispensable pour engager une profonde transition des modèles. Un grand nombre de solutions proposées en faveur de la transition écologique sont d'ailleurs à l'initiative de collectifs citoyens, et se sont donc naturellement structurés autour des modèles d'entreprendre de l'ESS, en particulier au sein des associations et des coopératives. Les organisations de l'ESS opèrent ainsi de nombreuses activités de transition écologique dans les territoires : mobilité responsable, éco-construction, agroécologie, alimentation durable, énergies renouvelables, réemploi...



Elles constituent une force vive pour mettre en œuvre les scénarios 1 et 2 de l'ADEME qui placent les territoires au cœur de la planification écologique et font de la coopération et d'une gouvernance partagée locale des facteurs de réussite pour atteindre la neutralité carbone d'ici 2050. L'ancrage territorial des structures de l'ESS et leur gouvernance démocratique permettent de déployer des solutions mieux adaptées aux besoins des territoires et de penser des modèles qui sont dès lors plus pérennes car décidés plus collégialement. L'ESS est par ailleurs une alliée de choix pour accompagner les changements de comportement et faciliter leur acceptation par toutes et tous du fait de ses missions d'éducation population et d'accompagnement des publics les plus défavorisés. Elle jouera donc un rôle central pour apaiser les clivages sociaux qui se développent autour des questions de transition écologique.

La récente mise à jour du travail prospectif de l'ADEME sur les 4 scénarios tend à montrer que les scénarios 1 et 2 sont plus robustes face à des risques exogènes (géopolitiques, naturels et technologiques) que les scénarios 3 et 4, et moins impactants sur l'environnement, la santé et les modèles socio-économiques. Dans ce sens, les solutions déployées dans les territoires par les structures de l'ESS constituent de réels atouts pour garantir la souveraineté économique de la France, en particulier dans les domaines de l'alimentation et de l'énergie, mais aussi en matière de maîtrise des ressources dans les systèmes de production de biens.

L'ESS est donc à l'œuvre de cette nécessaire transition écologique des territoires depuis de nombreuses années. Pour lui permettre de

devenir la norme de l'économie de demain, il est indispensable de mettre en place des politiques publiques en faveur d'une planification écologique ambitieuse qui lui permettraient d'accéder à des dispositifs financiers adaptés aux spécificités de ses modèles non-lucratifs ou à lucrativité limitée. La structuration de filières de transition écologique correspondant aux besoins des territoires est également très dépendante d'une ingénierie de la coopération qui permet d'organiser l'interconnaissance entre structures et les cadres d'intervention collectifs, et qui doit aujourd'hui faire l'objet de financements dédiés. Ces politiques de planification écologique doivent aussi considérer le besoin important d'accès au foncier des structures de l'ESS qui rencontrent souvent des difficultés de développement de leurs activités par manque d'accès à du foncier accessible financièrement pour leurs modèles socio-économiques.



Au travers de cette publication, ESS France souhaite démontrer toute la diversité d'actions portées par l'économie sociale et solidaire en faveur de la transition écologique des territoires, ainsi que les attentes des organisations en matière de politiques publiques. Ce travail a été pensé en réponse à l'exercice prospectif de l'ADEME sur les 4 scénarios. Il est donc organisé selon les mêmes 6 grands secteurs d'activité proposés par l'ADEME :

1 / Adaptation au changement climatique

2 / Bioéconomie-alimentation-agriculture-forêts-sols

3 / Aménagement du territoire-bâtiments-mobilités

4 / Industrie-matériaux-économie circulaire

5 / Systèmes énergétiques décarbonés

6 / Gaz à effet de serre (GES) et puits de carbone

AVANT-PROPOS

Dans un contexte international où il est souvent fait mention d'atteindre la neutralité carbone en 2050, l'ADEME – Agence de la transition écologique – a publié en 2022 quatre scénarios potentiels visant à l'atteinte par la France de cette neutralité carbone. L'ADEME précise bien « [ne pas entendre] proposer « la » bonne trajectoire » car celle-ci devra relever de décisions politiques mais vouloir contribuer à « accélérer les débats » sur les changements à opérer dans ce contexte d'urgence écologique.

Les 4 scénarios proposés par l'ADEME sont les suivants :

Chacun de ces scénarios permet d'atteindre la neutralité carbone en 2050 selon l'ADEME mais ils empruntent des voies différentes pour y arriver, impliquant des modèles de société distincts et une pression sur les ressources naturelles pouvant varier d'un facteur 2 selon les scénarios (exemple donné pour l'eau d'irrigation et les matériaux de construction).

La crise climatique, l'effondrement de la biodiversité, la raréfaction voire l'épuisement des ressources sont autant d'indicateurs qui mettent en exergue les limites planétaires face auxquelles il est aujourd'hui indispensable

de repenser les modèles de production et de consommation. Cette situation nous amène à nous interroger sur les liens d'interdépendance des activités humaines aux écosystèmes, et sur leurs diverses vulnérabilités.

Les organisations de l'économie sociale et solidaire, comme tout acteur économique, sont directement concernées par les enjeux de la crise écologique de façon systémique dans la mesure où cette dernière va directement impacter leur modèle et la société dans laquelle elles opèrent. Elle pourra conduire à rendre certaines activités plus vulnérables et appeler à des adaptations de la part des organisations de l'ESS. On peut par exemple citer la récente crise énergétique qui a pu fragiliser le modèle économique de bon nombre de structures de l'ESS, en particulier dans les métiers du médico-social, ou encore les canicules et sécheresses qui peuvent par exemple impacter fortement les activités agricoles, sportives ou culturelles. Ces enjeux vont donc devoir être intégrés par les structures, en cohérence avec leur stratégie globale, dans leur fonctionnement, leur modèle socio-économique et les actions qu'elles mènent auprès de leurs bénéficiaires. Cette transformation des modèles doit garantir la durabilité des organisations et de leurs activités dans le temps dans un contexte très changeant. Il s'agit donc d'un défi de taille à relever pour l'économie sociale et solidaire qui représente 10,5% de l'emploi salarié en France, plus de 222 000 établissements employeurs, et qui opère sur un grand nombre de secteurs d'activité : action sociale, santé, enseignement, arts et spectacles, sport, agriculture, banque et assurance, etc.



SCÉNARIO 1
GÉNÉRATION FRUGALE



SCÉNARIO 2 COOPÉRATIONS
TERRITORIALES



SCÉNARIO 3
TECHNOLOGIES VERTES



SCÉNARIO 4
PARI RÉPARATEUR



La transition écologique doit accompagner une redirection des activités économiques pour les rendre plus respectueuses de la biodiversité et du climat, pour limiter les pressions exercées sur les ressources, émettre moins de déchets et de pollutions, garantir une proximité des services et des actions en faveur des citoyens et des citoyennes, inclure les enjeux de solidarité dans leur conception et proposer des emplois locaux répondant aux besoins spécifiques de chaque territoire. Dans son analyse prospective, l'ADEME mentionne bien que les quatre voies proposées pour atteindre la neutralité carbone en France en 2050 « sont difficiles et nécessitent une planification orchestrée des transformations, associant État, territoires, acteurs économiques et citoyens ». Dans son édition révisée de 2024, l'ADEME a ajouté des éléments issus d'une enquête sociologique menée auprès de 31 personnes visant à évaluer l'acceptabilité par les citoyens des 4 scénarios pour l'atteinte de la neutralité carbone en 2050. Cette enquête mentionne que les personnes interrogées

demandent un partage équitable des efforts, un rôle prépondérant de l'Etat dans la planification de politiques publiques ambitieuses et un renouvellement des formes démocratiques visant la construction d'un nouveau contrat social organisé autour de nouvelles formes de participation et par de la délibération collective transparente.

À ce titre, les valeurs portées par les modèles des organisations de l'ESS répondent à de nombreux enjeux de la transition écologique. C'est pourquoi on observe qu'un grand nombre de solutions concrètes de transition écologique dans les territoires sont à l'initiative des structures de l'ESS qui ont su être pionnières en la matière grâce à leur forte capacité d'innovation sociale et d'expérimentation de nouveaux modèles : alimentation durable et de proximité, associations vélo, communautés d'énergies citoyennes renouvelables, recycleries, rénovation du bâti...

Par ailleurs, la coopération et l'ancrage local sont au cœur des activités des organisations de l'ESS qui peuvent jouer un rôle de facilitation au service de la planification territoriale écologique via l'animation de collectifs, d'espaces démocratiques, et au sein des structures elles-mêmes où chacun et chacune peut contribuer à l'orientation des choix stratégiques du projet de la structure dans une logique de construction de communs. Ces processus démocratiques et collectifs contribuent à la légitimité territoriale et à la pérennité des projets qui sont décidés et conduits par les acteurs de terrain. Dans ce sens, les organisations de l'ESS ont, depuis toujours, développé des liens très étroits de coopération avec les collectivités territoriales en faveur du développement économique des territoires et de la création de services de proximité pour les usagers.

Les principes de l'économie sociale et solidaire : des vecteurs de transition écologique



Une économie de temps long

La transition écologique nécessite d'aller au-delà des réflexes court-termistes pour adopter une vision à long terme garantissant la durabilité des modèles d'entreprendre. Les organisations de l'ESS s'inscrivent dans cette économie de temps long, notamment via une logique de « capital patient » tournée vers la durée.



Une économie du faire ensemble

La transition écologique nécessite plus de sobriété, et donc un partage et une mutualisation des ressources entre acteurs. Elle passe également par un modèle démocratique visant à redonner du pouvoir d'agir aux citoyens. La gouvernance partagée des organisations de l'ESS garantit des espaces de coopération dans une logique de réappropriation des communs et de solidarité.



La notion d'intérêt général

Engager une transition écologique nécessite de transcender les intérêts individuels pour que les actions menées répondent à l'intérêt collectif et permettent d'avoir un monde vivable pour toutes et tous. Les principes fondateurs de l'ESS basés sur la gouvernance partagée et un but poursuivi autre que le seul partage des bénéfices sont des garants de projets menés au service de l'intérêt général et de l'utilité sociale.



La non-lucrativité ou lucrativité limitée

Pour faire face aux enjeux environnementaux, nous devons aujourd'hui sortir d'un modèle économique visant seulement l'enrichissement personnel, l'accaparement des ressources et la performance financière. Les modèles d'entreprendre de l'ESS garantissent un partage de la valeur au service du projet porté par la structure. Le principe de non-lucrativité ou de lucrativité limitée conduit par ailleurs à des démarches de sobriété.



Un ancrage territorial fort

Engager une transition écologique, c'est aussi proposer un modèle qui réponde aux besoins spécifiques du territoire par des solutions adaptées. Cela passe par un ancrage local fort de ses activités, en respectant un principe de responsabilité territoriale des organisations requestionnant leurs impacts sur l'environnement. L'économie sociale et solidaire est une économie de proximité, qui permet de développer des solutions au service des habitants des territoires.



Des opportunités d'innovation et de créativité

La transition écologique est une opportunité de repenser les systèmes de production et de consommation, et l'ensemble des modèles d'entreprendre. Elle est donc l'occasion d'inventer de nouveaux modèles plus durables. Les organisations de l'ESS ont toujours été sources d'innovations sociales et redoublent souvent d'inventivité pour déployer des solutions répondant aux besoins spécifiques de leur territoire.

L'ESS constitue une réelle opportunité de mobilisation citoyenne pour écrire un nouveau récit commun visant à l'atteinte d'une société plus juste et plus durable.



Ce livret vise donc à présenter les solutions développées par les structures de l'économie sociale et solidaire pour répondre aux différentes trajectoires envisagées par l'ADEME pour que la France atteigne la neutralité carbone en 2050.

LES GRANDES ORIENTATIONS DE LA SOCIÉTÉ DE 2050 PROPOSÉES PAR LES 4 SCÉNARIOS DE L'ADEME



SCÉNARIO 1 GÉNÉRATION FRUGALE

- ◆ Transformations importantes de modes de consommation basées sur la sobriété : diminution de la consommation de viande, des déplacements ou de la construction neuve
- ◆ Importance des low-tech
- ◆ Nature sanctuarisée amenant à une exploitation raisonnée des ressources
- ◆ Rôle important du territoire avec une production au plus près des besoins locaux, démétropolisation des activités et peu de lien à l'international
- ◆ Frugalité atteinte par la contrainte : quotas, interdictions, obligations
- ◆ Capacité d'adaptation difficile donc besoin de débats publics pour faciliter l'adhésion de toutes et tous qui reste incertaine
- ◆ Mesures adoptées en privilégiant une vision équitable de la transition : « une économie du lien plutôt que du bien »



SCÉNARIO 2 COOPÉRATIONS TERRITORIALES

- ◆ Changements des modes de vie profonds mais graduels fondés sur une alliance entre sobriété et efficacité (rénovation du bâti, adaptation de la taille des logements, mobilité maîtrisée, investissements massifs pour l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables)
- ◆ Préservation de la nature inscrite dans le droit
- ◆ Economie du partage et équité
- ◆ Gouvernance partagée et coopérations territoriales au service d'une cohésion sociale
- ◆ Planification territoriale et réindustrialisation
- ◆ Changements fondés sur des incitations financières définies par des politiques et des réglementations fondées sur des critères sociaux et environnementaux
- ◆ Une recherche du consensus en voulant traiter tous les sujets peut freiner la transformation des systèmes de production et des modes de vie



SCÉNARIO 3 TECHNOLOGIES VERTES

- ◆ Le développement technologique répond plus aux défis environnementaux que les changements de pratiques et d'organisation sociale
- ◆ Une monétarisation des services rendus par la nature qui vise à mieux la protéger
- ◆ Des changements de modes de vie peu importants : rénovation du bâti peu performante, plus de déplacements par personne, etc.
- ◆ Une croissance verte et de l'innovation poussée par la technologie visant à décarboner l'industrie
- ◆ Cadre de régulation minimale pour les acteurs privés
- ◆ Un Etat planificateur misant sur une mise en concurrence des territoires entre eux et avec l'international via des échanges mondialisés
- ◆ Un consumérisme vert au profit des populations solvables avec un risque pour les populations les plus précaires de ne pas pouvoir accéder aux services de base (énergie, alimentation, mobilité...) sans maîtrise globale des consommations d'énergie et de ressources



SCÉNARIO 4 PARI RÉPARATEUR

- ◆ Sauvegarde des modes de vie actuels et augmentation de leur individualisation
- ◆ Consommation de masse qui augmente avec l'émergence d'une classe moyenne mondiale : une plus forte mobilité, une agriculture intensive, des innovations tous azimuts
- ◆ Intelligence artificielle omniprésente et très consommatrice d'énergie et de ressources
- ◆ La nature est une ressource à exploiter
- ◆ Confiance dans la capacité à réparer les dégâts sociaux et environnementaux causés
- ◆ Soutien de l'offre, croissance économique carbonée
- ◆ Décarbonation de l'industrie pariant sur le captage et le stockage géologique du CO₂
- ◆ Planification centralisée du système énergétique
- ◆ Faible dimension territoriale et étalement urbain
- ◆ Coopération internationale forte et ciblée sur quelques filières clés, avec une amélioration des aides au bénéfice de pays les plus en difficulté

Les solutions qu'elle propose et ses modèles d'entreprendre font de l'économie sociale et solidaire une force motrice majeure des scénarios 1 et 2 proposés par l'ADEME. Elle semble d'ailleurs être centrale pour le déploiement du scénario 2 intitulé « Coopérations territoriales ».



© Rhonea Vignobles

L'ESS, une force motrice des scénarios 1 et 2

Les scénarios 1 et 2 mettent en effet les territoires au cœur de l'action de la planification écologique, et posent la décision locale et la gouvernance partagée comme des facteurs clés de mise en œuvre de cette stratégie de neutralité carbone. Les structures de l'économie sociale et solidaire ont donc un rôle important à jouer dans cette dynamique de planification puisque leur mode d'entreprendre et de développement économique est fondé sur une « *gouvernance démocratique, définie et organisée par les statuts, prévoyant l'information et la participation, dont l'expression n'est pas seulement liée à leur apport en capital ou au montant de leur contribution financière, des associés, des salariés et des parties prenantes aux réalisations de l'entreprise* » tel que défini par la loi n°2014- 856 du 31 juillet 2014 relative à l'économie sociale et solidaire. Ce mode de fonctionnement garantit donc une plus grande légitimité territoriale des projets portés par les structures puisqu'il permet aux acteurs locaux de s'impliquer directement dans une dynamique collective et de définir les orientations stratégiques de la structure dans une logique de co-construction de communs.

Par ailleurs, l'ESS porte comme principe fondateur le fait d'avoir « un but poursuivi autre que le seul partage des bénéfices », et cela se traduit par la non-lucrativité ou la lucrativité limitée de ses modèles d'organisations. Ce principe garantit le partage de la valeur au service de l'intérêt général, et s'inscrit parfaitement dans la notion de sobriété proposée par le scénario 1 ou dans l'économie du partage et l'équité développées dans le scénario 2.

Les organisations de l'ESS garantissent un ancrage territorial fort et une action locale qui permettent de répondre aux enjeux de « démétropolisation » et de reconquête démographique des villes moyennes et des zones rurales tel qu'envisagé respectivement par les scénarios 1 et 2 en participant à la revitalisation du tissu économique local. Elles ont une capacité d'expérimentation qui leur permet de développer des activités en réponse à des besoins de territoire et de contribuer à la structuration de filières nécessaires pour engager la transition écologique : réemploi des textiles, réemploi des matériaux du bâtiment, auto-réhabilitation accompagnée des bâtiments, énergies citoyennes renouvelables, restructuration collective des exploitations agricoles, lutte contre le gaspillage alimentaire, mobilités plus responsables... Ces activités répondent aux enjeux de « production au plus près des besoins » envisagée de façon prospective pour l'industrie par le scénario 1, mais aussi à ceux de « réindustrialisation » de secteurs clés en lien avec les territoires et de production en valeur plutôt qu'en volume tels qu'imaginés par le scénario 2. L'ESS est en effet garante de création d'emplois locaux non délocalisables et contribuent à l'émergence de nouvelles compétences et de nouveaux métiers.

Les structures de l'ESS ont par ailleurs une grande culture de la coopération avec l'ensemble des parties prenantes du territoire où elles sont implantées. Cela leur permet de collaborer avec de nombreux acteurs – collectivités territoriales, entreprises de l'ESS et hors de l'ESS, citoyens – et de jouer, quand cela est nécessaire, un rôle de facilitation dans le déploiement de solutions. Ces enjeux de coopération territoriale sont au cœur du scénario 2.

L'ESS, facilitatrice dans l'acceptation du changement

L'ESS est d'ailleurs une actrice majeure de l'éducation populaire, et doit jouer un rôle important dans l'accompagnement de la société civile à une meilleure appropriation des enjeux de cette nécessaire transformation écologique et de l'acceptabilité des changements de modes de vie induits par la crise environnementale ; cette dernière pouvant en effet être vectrice d'un clivage social fort. Ce travail de pédagogie et d'accompagnement au changement sera par ailleurs central dans l'hypothèse du déploiement des scénarios 3 et 4 qui pourront être sources de clivage social au moins autant que les scénarios 1 et 2 ; le scénario 3 mentionne par exemple comme modèle de société un « consumérisme « vert » au profit des populations solvables ». L'enquête sociologique menée pour la révision 2024 des 4 scénarios a en effet montré que les personnes interrogées se divisaient en deux groupes assez opposés en réponse aux scénarios 1 et 2 : un premier groupe qui voient dans ces propositions une opportunité de soutenir des pratiques porteuses d'un renouveau du lien social basé sur l'entraide et la solidarité, l'innovation sociale et de nouvelles formes de vivre ensemble, quand le deuxième groupe considère plutôt ces scénarios comme liberticides et comme une régression dans les aspirations à la consommation et à la propriété individuelle. L'enquête a par ailleurs révélé que les scénarios 3 et 4 interrogeaient quant à eux sur des risques de déshumanisation des rapports sociaux, de précarisation de certains emplois et d'augmentation des inégalités entre les individus. Ils ont été identifiés comme pouvant être générateurs d'angoisse quant à l'intrusion des technologies dans la vie quotidienne.



Afin de garantir les conditions nécessaires à l'adaptation de nos modèles de production et de consommation dans le respect de la neutralité carbone, il est primordial de garantir que cette indispensable transition ne se fasse pas au détriment des populations les plus précaires et ne soit pas à l'origine d'une aggravation des inégalités sociales. Une telle situation risquerait en effet d'entraîner un rejet massif de la population de ces voies de changement. C'est pourquoi, les solutions à mettre en place devront concerner l'ensemble de la population dans toute sa diversité : enfants, actifs, personnes âgées, populations en situation de précarité, populations urbaines, populations rurales... L'ESS devra être au cœur de ces politiques publiques de planification écologique car elle est au contact de toute cette diversité de populations ; elle intervient par exemple de façon très active

dans les quartiers politiques de la ville.

L'ESS, actrice des luttes contre les inégalités territoriales

L'ESS est également très présente dans des dynamiques de coopération internationale. Or, les enjeux de crise écologique et de neutralité carbone sont des enjeux globaux que l'on ne peut envisager de traiter à la seule échelle nationale. Cela aurait notamment pour conséquence de déployer des stratégies à deux vitesses entre le Nord et le Sud, alors que les populations du Sud sont aujourd'hui les plus exposées aux risques climatiques. Il est donc indispensable de considérer cet aspect de coopération et de solidarité internationales dans les diverses voies envisagées pour déployer cette transition.

L'ESS, vers un nouveau référentiel de la valeur produite

L'économie sociale et solidaire est créatrice de nombreuses externalités positives pour la société : partage de la valeur, sobriété, création d'emplois locaux non délocalisables, action sociale et insertion par l'activité économique, actions de solidarité, prise en compte des risques et des surcoûts liés à la crise écologique en particulier pour les enjeux de santé et d'assurance, émancipation des populations par l'éducation, développement de solutions plus respectueuses de la nature et des écosystèmes... Or, le fait que le seul critère d'évaluation de la performance des entreprises soit aujourd'hui la valeur financière permet difficilement d'envisager un changement en profondeur des modèles existants. Tant que le capital social et environnemental ne sera pas mesuré et pris en compte, les entreprises actrices de la transition écologique continueront à rencontrer des difficultés pour rendre leurs modèles économiques concurrentiels face au modèle dominant qui délocalise pour réduire les coûts et ne se pose pas la question des limites finies de ressources disponibles, alors même que la version 2024 des 4 scénarios pose la sobriété comme principe structurel de l'atteinte de la neutralité carbone. L'ensemble des externalités produites par les organisations de l'ESS devraient notamment servir de normes dans la définition des nouveaux indicateurs de prospérité envisagés par le scénario 1.



Comment cette note fonctionne-t-elle ?

Cette note propose de montrer, de façon non exhaustive, un panel de solutions développées par l'ESS en faveur de cette nécessaire transition écologique, et vise à démontrer que ces modèles ont un potentiel d'essaimage capable de permettre un réel changement d'échelle de ces solutions de transition à l'échelle nationale. Elle se propose de répondre aux travaux prospectifs de l'ADEME portant sur les 4 scénarios permettant d'atteindre la neutralité carbone de la France en 2050. Pour chacun de ses 4 scénarios, l'ADEME a choisi de présenter les transformations relatives à six grandes thématiques :

1 / Adaptation au changement climatique

2 / Bioéconomie-alimentation-agriculture-forêts-sols

3 / Aménagement du territoire-bâtiments-mobilités

4 / Industrie-matériaux-économie circulaire

5 / Systèmes énergétiques décarbonés

6 / Gaz à effet de serre (GES) et puits de carbone

Afin de répondre au format proposé par l'ADEME dans son travail prospectif, cette note aborde les solutions développées par l'économie sociale et solidaire pour chacune de ces grandes thématiques selon le plan suivant :

- ◆ Un paragraphe introductif rappelant les grands enjeux relatifs à la thématique concernée
- ◆ Un tableau-synthèse des grandes orientations des 4 scénarios sur cette thématique
- ◆ Les impacts globaux de ces orientations sur l'ensemble des organisations de l'ESS
- ◆ Les solutions déployées par les structures de l'ESS spécialistes de cette thématique
- ◆ Les grands défis auxquels sont confrontées les organisations de l'ESS spécialistes de cette thématique
- ◆ Les attentes de l'ESS en matière de politiques publiques au travers de propositions concrètes
- ◆ Une synthèse propre à chaque thématique pour montrer les réponses de l'ESS aux 4 scénarios

Des portraits de réseaux de l'ESS spécialistes des filières de transition écologique illustreront plus concrètement l'action de l'ESS tout au long de cette note.



1 / Adaptation au changement climatique

Le XIX^{ème} siècle est marqué par une augmentation sans précédent de la quantité de ce que le scientifique Jacques Fournier appellera en 1824 les « gaz à effet de serre ». Ce phénomène a pour conséquence la rupture de l'équilibre climatique naturel se traduisant par un réchauffement de la surface de la Terre. Aujourd'hui, les scientifiques et experts du climat sont unanimes pour établir que le changement climatique est la conséquence directe des activités humaines¹.

L'augmentation de la quantité de gaz à effet de serre dans l'atmosphère n'est pas sans conséquence sur les écosystèmes et la vie humaine : augmentation du nombre de catastrophes naturelles (canicules, inondations, ouragans, etc.), montée des eaux, fonte des glaciers et des calottes glaciaires, etc. Le Groupe d'Experts Intergouvernemental sur l'Evolution du Climat (GIEC), créé en 1988, ne cesse d'interpeller la communauté internationale sur les conséquences du changement climatique déjà visibles sur notre territoire. Pour les scientifiques du GIEC, le climat futur à horizon 2050 dépendra principalement de notre capacité à réduire fortement ces émissions de gaz à effet de serre dans l'atmosphère tout en pensant des solutions d'adaptation de nos modes de vie.

À l'échelle nationale, les pouvoirs publics se sont emparés de ces enjeux par la mise en place d'un plan national d'adaptation au changement climatique (PNA) depuis 2011 qui a pour objectif de mobiliser et d'accompagner l'ensemble de la société vers des solutions d'adaptation. Si ce plan est nécessaire pour accompagner les citoyens et citoyennes vers une société plus résiliente, les politiques publiques d'adaptation au changement climatique doivent également s'appuyer sur l'ensemble de l'écosystème d'acteurs œuvrant à une meilleure compréhension et prise en compte de ces enjeux et au déploiement de réponses adaptées.

En ce sens, certaines structures de l'ESS contribuent depuis de nombreuses années à la sensibilisation de toutes et tous aux enjeux écologiques et sont également capables de fournir des solutions d'adaptation concrètes afin de relever le défi climatique.

1 • Différentes activités humaines reposent sur la production de gaz à effet de serre comme la combustion d'énergies fossiles (nécessaire à la réalisation de la révolution industrielle), l'utilisation d'engrais, de procédés industriels qui ont pour conséquence une augmentation sans précédent de gaz à effet de serre dans l'atmosphère entraînant un réchauffement de la surface de la Terre.

LES GRANDES ORIENTATIONS PROPOSÉES PAR LES 4 SCÉNARIOS DE L'ADEME CONCERNANT L'ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE



SCÉNARIO 1 GÉNÉRATION FRUGALE

- ◆ Une nature sanctuarisée au service du maintien des continuités écologiques et des dynamiques d'adaptation des écosystèmes
- ◆ Forte utilisation des low techs
- ◆ Part importante des petites et moyennes entreprises dans l'appareil productif
- ◆ Sobriété des services et produits réparables par les citoyens



SCÉNARIO 2 COOPÉRATIONS TERRITORIALES

- ◆ Équilibre de gouvernance sur la définition des politiques publiques entre échelons local et national
- ◆ Développement du génie écologique et reconnaissance des services écosystémiques
- ◆ Verdissement des espaces publics
- ◆ Préparation citoyenne face aux chocs climatiques



SCÉNARIO 3 TECHNOLOGIES VERTES

- ◆ La nature est un ensemble de ressources à développer, utiliser et optimiser pour le bénéfice des humains
- ◆ Technologies qui mesurent et régulent les impacts du changement climatique
- ◆ Développement de nouvelles capacités d'adaptation par les technologies



SCÉNARIO 4 PARI RÉPARATEUR

- ◆ Gouvernance nationale
- ◆ Maîtrise technique de la nature
- ◆ Solutions techno-centrées
- ◆ Marché assurantiel de protection contre les risques du changement climatique

Adaptation au changement climatique : comment ces orientations impactent-elles l'ensemble des organisations de l'ESS ?

Le changement climatique impacte aujourd'hui toute activité humaine. Les entreprises doivent donc désormais repenser leurs modèles au regard de ces changements afin de garantir, entre autres, la pérennité de leurs activités. Les organisations de l'ESS, comme tout acteur économique, et en particulier parce que bon nombre d'entre elles orientent leurs activités au service de publics fragiles, sont donc directement concernées par ces adaptations au changement climatique. La raréfaction des matières premières aura notamment pour conséquence une hausse des prix de certains produits, et cela pourra contribuer à fragiliser les modèles économiques des structures de l'ESS. Cela pourra notamment être le cas sur des enjeux énergétiques pour les structures de soin ou d'accueil de publics plus vulnérables qui se doivent de chauffer en hiver et de réguler la chaleur des bâtiments en été, ou encore pour des structures ayant une activité importante de logistique et de transport qui sont dépendantes des prix du carburant.

Les événements climatiques extrêmes que sont les canicules, les incendies, les inondations, la prolifération de plantes invasives due à la chaleur au sein des cours d'eau constituent également de réelles vulnérabilités pour le maintien des activités de certaines structures de l'ESS telles que les festivals ou les événements sportifs qui se voient parfois annulés. En plus de représenter un véritable danger pour la sécurité et la santé des équipes techniques, bénévoles et pour les publics accueillis, ces différents événements climatiques ne sont pas sans conséquence sur le

modèle économique des structures.

Pour certaines branches d'activité, et notamment pour les assurances mutualistes, l'avenir est aussi incertain. En effet, une étude de France Assureurs démontre qu'au total le montant des sinistres dus aux événements naturels pourrait atteindre 143 milliards d'euros en cumulé entre 2020 et 2050, soit une augmentation de 93%, équivalente à 69 milliards d'euros, de plus par rapport à la période 1989-2019. Cette augmentation des coûts des sinistres n'est également pas sans conséquence sur la capacité de ces organismes à assurer des infrastructures situées dans des zones dites à risques. La crise écologique a également un impact direct sur les systèmes de couverture santé, à l'instar de la sécurité sociale et des mutuelles de santé : éco-anxiété, maladies liées aux diverses pollutions, zoonoses, etc. C'est pourquoi les actions de prévention de santé constituent de réels leviers d'évitement de surcoûts liés au développement de pathologies induites par la crise écologique. La transformation écologique des mutuelles de santé s'inscrit ainsi dans le concept "One health, une seule santé".

Il existe un certain nombre d'adaptations possibles aux conséquences du changement climatique, et certaines structures anticipent déjà une transformation interne de leurs modèles. Néanmoins, ces transformations nécessitent du temps des équipes salariées et bénévoles, ainsi que des investissements conséquents, en particulier lorsqu'il s'agit de rénovation énergétique du bâti. Une transformation écologique significative des modèles et des



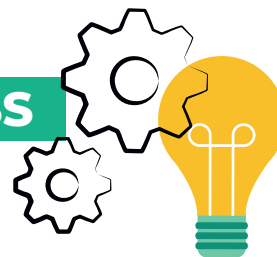
activités des organisations de l'ESS demandera donc de penser des programmes d'aide à l'investissement à la hauteur des enjeux et des besoins.

Certaines structures de l'ESS, par la nature de leurs activités et leur raison d'être, portent en elles des solutions d'adaptation au changement climatique. L'éducation à l'environnement permettant la sensibilisation des citoyens et citoyennes aux enjeux écologiques, la protection des écosystèmes ou encore le combat de certaines associations pour faire appliquer le droit de l'environnement constituent des solutions concrètes permettant de penser et construire une société plus résiliente.

Adaptation au changement climatique : des solutions concrètes proposées par l'ESS



Adaptation au changement climatique : des solutions concrètes proposées par l'ESS



Éduquer toutes et tous à l'environnement

Les premières actions d'éducation à l'environnement et au développement durable (EEDD) voient le jour dans les années 1960. En s'appuyant sur leur expérience dans l'éducation populaire visant une éducation hors des systèmes d'enseignement traditionnels permettant l'amélioration du système social, les structures de l'ESS, et en particulier les associations,

ont contribué à éduquer toutes et tous à la nature. Permettre à chacun et chacune de faire l'expérience de la nature donne l'occasion à l'environnement d'être un **objet éducatif prompt à épanouir l'individu** et se révèle également un excellent **levier de sensibilisation aux enjeux du changement climatique et de la biodiversité**. En effet, ces structures permettent aux individus de développer une sensibilité à la nature et à l'environnement, de s'appropriersensoriellement ces enjeux et donc de développer également des volontés à les préserver. C'est pourquoi elles ont ainsi investi le champ de l'éducation pour **fournir les outils aux individus leur redonnant du pouvoir d'agir par la modification de leurs modes de vie** : développement de la pensée critique et de la capacité d'agir, implication collective dans la construction du changement souhaité, passage du pourquoi au comment, etc. France Nature Environnement, fondée en 1968 et plus grande fédération nationale d'associations de protection de la nature et de l'environnement regroupant plus de 6 200 associations sur tout le territoire, considère par exemple dès son origine l'éducation à l'environnement comme moyen d'action contribuant à la protection de la nature et de l'environnement. Dans les années 1980, le secteur se structure et plusieurs réseaux émergent, tant au niveau national que local.

Le Réseau FRENE est ainsi créé en 1983 afin d'animer et d'outiller les structures de l'EEDD, en s'appuyant en particulier sur un maillage territorial fin au travers de ses réseaux régionaux Graine.

Au XXI^{ème} siècle, l'EEDD s'institutionnalise grâce au travail des réseaux et à l'expérience des acteurs et actrices de terrain. Les pouvoirs publics s'emparent du sujet, que ce soit au niveau national avec, par exemple, la mise en place d'une **Stratégie Nationale de Développement Durable** en 2003 ou au niveau des collectivités territoriales. Ceci représente ainsi un changement de paradigme pour le monde associatif qui devient un **interlocuteur des autorités publiques pour la mise en place des actions d'EEDD**. Les réseaux et structures de l'EEDD essaient de mettre en place des dynamiques de coopérations et de synergie entre les acteurs publics nationaux, locaux, la société civile et la sphère du secteur marchand. En effet, dès l'origine, le public visé par les actions d'EEDD est très large (grand public, public averti, jeunes, milieu scolaire, dirigeant.es d'entreprise, élu.es, salarié.es, etc.) et les modalités d'actions sont variées (ateliers, animations, formations, événementiel, sorties dans la nature, etc.).



©Valorise

SOLUTIONS développées par l'ESS

FRENE, LE RÉSEAU FRANÇAIS D'ÉDUCATION À LA NATURE ET À L'ENVIRONNEMENT



« Pas de transition écologique sans éducation à l'environnement, pas d'éducation à l'environnement sans repenser notre lien à la nature »

LES RAISONS D'ÊTRE DU RÉSEAU

Le FRENE représente un réseau d'acteurs engagés, artisans d'éducation populaire et d'actions de protection de l'environnement visant l'émancipation des citoyens en leur redonnant du pouvoir d'agir, source de responsabilité et de solidarité avec les autres et la nature.

QUELS SONT LES ENJEUX DE VOTRE RÉSEAU DANS CE CONTEXTE DE NÉCESSAIRE TRANSITION ÉCOLOGIQUE ?

Le FRENE considère comme essentielle l'action des acteurs associatifs dans la mise en œuvre des transitions écologiques du fait de leur nature désintéressée, de leur faculté à représenter les citoyens et du caractère non-marchand de leurs interventions d'éducation populaire. Les adhérents du réseau s'inscrivent dans des dynamiques locales de coopération, en complémentarité avec les autres parties prenantes en présence pour lutter contre une société de surconsommation encourageant la destruction de la biodiversité, l'individualisme et endommageant durablement le climat et l'ensemble des équilibres planétaires.

Les membres du réseau FRENE rencontrent aujourd'hui des difficultés pour mener à bien leurs actions du fait de la baisse des aides publiques disponibles pour ces activités et d'une mise en concurrence systématique avec d'autres acteurs émergents faisant de la transition écologique l'objet d'une marchandisation. Leurs actions, portées depuis les années 60, sont pourtant essentielles pour faire de la transition écologique un réel enjeu de société.



PARTIES PRENANTES AVEC QUI LE RÉSEAU TRAVAILLE

- ◆ Partenaires institutionnels : ministère de la transition écologique, Office Français de la Biodiversité
- ◆ Fondations
- ◆ Mouvement associatif
- ◆ CNAJEP
- ◆ Collectif Français d'Éducation à l'Environnement pour le Développement Durable (CFEEDD)
- ◆ Jeunesse au Plein Air (JPA)

CHIFFRES-CLÉS

En 2022, le FRENE compte :



250 adhérents, dont 20 réseaux territoriaux (réseaux GRAINE) et 8 structures nationales



25 groupes de travail



60 structures engagées sur 9 projets

PÉRIMÈTRE D'INTERVENTION

National





Des actions de préservation et de restauration des écosystèmes

Alors que les enjeux climatiques et de biodiversité ont souvent été traités de manière séparée, le **plan national d'adaptation au changement climatique** préconise de **déployer des solutions fondées sur la nature** afin de s'adapter aux conséquences du changement climatique. Selon l'UICN, ces solutions sont définies comme des actions visant à **protéger, gérer de manière durable et restaurer des écosystèmes naturels ou modifiés** pour relever directement les défis de société de manière efficace et adaptative tout en assurant le bien-être humain et en produisant des bénéfices pour la biodiversité.

Depuis de nombreuses années, les structures de l'ESS se sont engagées pour **déployer des actions concrètes de préservation et de défense des écosystèmes**. Les associations labellisées Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement (CPIE) apportent par exemple aux différents acteurs des territoires un appui technique sur les questions environnementales en assurant des **missions d'expertise, d'études faunistiques et floristiques, de suivis écologiques**, etc. À travers ces actions de protection, les associations veillent à ce que les réglementations en vigueur dans ces espaces soient respectées et contribuent, de par leur connaissance fine du territoire et des espèces présentes, à **préserver la biodiversité**. Grâce à la culture de la coopération, ces associations sont à même de discuter avec les différentes parties

prenantes du territoire sur la gestion de ces ressources, en particulier avec les collectivités territoriales. Ces CPIEs ont également **une compétence d'animation technique dans la gestion des sites Natura 2000** où ils exercent des actions de sensibilisation à destination du grand public, animant des groupes de réflexions et des débats publics sur des projets d'aménagement. La gouvernance partagée, qui est l'un des principes fondateurs de l'ESS, constitue donc un atout important pour assurer l'ensemble de ces missions.

Les structures de l'ESS spécialistes de la nature et de l'environnement possèdent aussi des compétences techniques qui leur permettent de **restaurer les écosystèmes dégradés et**

d'en créer de nouveaux permettant ainsi une meilleure adaptation au changement climatique. Selon WWF, 81% des habitats protégés et 63% des espèces sont dans un état de conservation mauvais ou moyen. Si la nature possède une faculté de résilience impressionnante, actuellement le rythme d'extinction est de 100 à 1 000 fois supérieur au taux naturel. Afin de contrer cet effet, de nombreuses structures de l'ESS contribuent à **réintroduire des espèces dans leurs milieux originaux**, comme les antennes régionales de la Ligue pour la Protection des Oiseaux par exemple. En région Provence-Alpes-Côte d'Azur, la LPO est à l'origine de la réintroduction de certaines espèces d'oiseaux comme le Vautour du Verdon.



©Damien Dufour - Unsplash

On peut également retrouver les structures de l'ESS dans les activités de **restauration d'habitats naturels**. Certaines associations de protection de la nature comme Les Blongios organisent des chantiers nature afin d'intervenir sur des zones sensibles par des opérations de gestion douce (débroussaillage, creusement de mares, fauche, etc.). Ces actions sont essentielles pour garantir le bon état écologique des milieux ainsi que pour **préserver les continuités écologiques**. C'est également en ce sens que l'association de la région lyonnaise Arthropologia réalise des (re)-créations de sites favorables aux pollinisateurs en milieu rural et urbain afin de favoriser ces connexions et permettre la circulation des espèces.

Ces solutions fondées sur la nature n'ont pas pour unique vocation de protéger la biodiversité remarquable mais également de **réintroduire de la biodiversité ordinaire dans notre quotidien** et de considérer l'humain comme partie intégrante de cette biodiversité.

En milieu urbain, les structures de l'ESS sont aussi conscientes des conséquences du changement climatique et proposent des solutions intégrées qui s'appuient sur la nature pour **faciliter l'adaptation des villes au changement climatique** et les rendre ainsi plus vivables. Des structures de l'ESS ont choisi de travailler à la **renaturation des espaces urbains** par la mise en place de jardins collectifs en pied d'immeuble. Ces espaces verts sont des parties intégrantes des trames vertes qui visent à **recréer des zones de continuité d'habitat pour la biodiversité locale**. Ils constituent par ailleurs d'excellents espaces de sensibilisation aux enjeux de biodiversité et

d'alimentation locale tout en représentant des espaces de convivialité et des zones de fraîcheur en cas de fortes chaleurs. Certaines structures de l'ESS proposent également des solutions de **végétalisation urbaine**, en particulier par la mise en place de végétalisation comestible murale ; c'est par exemple le cas de l'association Graines de partages en Normandie. Ces dispositifs sont autant de solutions qui permettent de **mieux réguler la température des villes** en cas de canicules. Des structures de l'ESS proposent également de **réinvestir des friches industrielles** et de conduire des programmes de dépollution visant à **implanter des espaces d'agriculture urbaine**.



© zurni Unspash

SOLUTIONS
développées par l'ESS



Contribuer à une meilleure reconnaissance de la nature

Les actions de préservation et de protection de la nature ont permis aux structures de l'ESS de développer une forte expertise sur la question du climat et de continuer la **lutte pour la protection de la nature** devant les tribunaux avec des associations ayant développé des connaissances poussées en **droit de l'environnement**. Les Organisations Non Gouvernementales (ONG) environnementales contribuent au développement des savoirs et des connaissances dans leurs différents domaines et sont ainsi devenues des partenaires privilégiés pour les institutions afin de recueillir leurs avis et propositions.

Plusieurs d'entre elles fondent par exemple en 1996 le Réseau Action Climat pour être le réseau des associations spécialistes des questions climatiques et inciter les gouvernements et les citoyens à prendre des mesures pour limiter l'impact des activités humaines sur le climat. Les réseaux de protection de la nature peuvent aussi bien être thématiques que généralistes, locaux ou nationaux. Ils portent également des **missions de lancement d'alerte** sur les sujets environnementaux, **d'analyse et d'évaluation critique des politiques environnementales** et **d'amélioration du droit environnemental** via l'adoption de nouvelles normes et lois. C'est par exemple le cas de l'association Eau et rivières de Bretagne, fondée en 1969 par des pêcheurs inquiets de la disparition du saumon dans les eaux bretonnes, et qui porte aujourd'hui des missions d'information pour développer l'éco-citoyenneté, de sensibilisation pour mieux protéger les écosystèmes et de défense de

la nature en participant aux commissions territoriales, en contribuant aux débats publics ou en déposant des recours auprès des tribunaux.

Sous certaines conditions, les associations ont en effet la capacité à **agir en justice pour défendre des intérêts collectifs afin de contraindre les pouvoirs publics à agir face aux enjeux du changement climatique**, de défendre les intérêts des générations futures ou de **faire reconnaître des droits à la nature**. Que ce soit devant le juge administratif, civil ou pénal, ces associations sont un réel relai de la société, en particulier lorsqu'il n'y a pas de victime individuelle identifiée. Ces différents procès, fortement médiatisés, ont pour effet d'accélérer la mise en œuvre de certaines politiques publiques et de sensibiliser les citoyens. En 2018, 5 associations, dont Notre Affaire à tous, ont déposé un recours afin de constater le manquement de l'Etat français concernant le non-respect des obligations de lutte contre le changement climatique. Cette même ONG, avec l'association Pollinis, entend également faire reconnaître la faute de l'Etat dans la sixième extinction de masse et espèrent imposer de **réparer le préjudice écologique causé**. Les structures de l'ESS peuvent ainsi se faire les représentantes de la société civile dans la protection de l'environnement et s'assurer de la juste application des politiques d'adaptation au changement climatique.

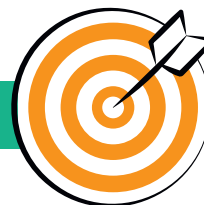
En dehors du cadre légal mais s'intégrant dans un processus démocratique, les **actions de désobéissance civile** constituent également un mode d'action portées par certaines associations environnementales permettant de mettre à l'ordre du jour les enjeux climatiques, de sensibiliser les citoyens aux conséquences du changement climatique et de contraindre les pouvoirs publics à agir. Les manifestations

pour le climat et les actions « coup de poing » menées par les associations comme Extinction Rébellion, Just Stop Oil, Alternatiba, Greenpeace ou encore Dernière Rénovation ont permis de mettre en lumière, ces dernières années, la nécessité d'agir sur les enjeux climatiques. Ces mouvements ont également permis de donner une dimension européenne et internationale à ce combat qui concerne l'ensemble de nos sociétés. En plus de constituer de véritables lanceurs d'alerte, ces associations militantes sont également porteuses de solutions pour construire une société plus sobre et juste. C'est notamment le cas de l'association Alternatiba, porteur des événements « village des alternatives », qui permet de **mettre en lumière les solutions existantes** dans le domaine de l'alimentation, le transport, l'énergie ou encore la finance pour réduire nos émissions de gaz à effet de serre et de poser les bases d'une société plus juste et désirable.



© Cdc Unspash

Adaptation au changement climatique : les grands défis auxquels est confrontée l'ESS



Dans un contexte d'urgence écologique, où il devient de plus en plus nécessaire d'informer et d'éduquer la société civile à ces enjeux, on observe néanmoins que de plus en plus de structures d'éducation à l'environnement et au développement durable (EEDD) se retrouvent en difficulté pour mener à bien leurs actions : **baisse des aides publiques, interdiction d'agir, mise en concurrence systématique des acteurs...** Leurs actions, portées depuis les années 60, sont pourtant essentielles pour faire de la transition écologique un réel enjeu de société.

L'un des grands défis pour les structures de l'EEDD est notamment **d'inscrire leurs activités dans la durée**. Pour cela, elles doivent se rapprocher des pouvoirs publics et continuer leur travail de reconnaissance de l'éducation à l'environnement comme étant d'utilité publique et devant faire partie intégrante des politiques publiques. Faire reconnaître leur expertise et leur connaissance du territoire auprès des pouvoirs publics n'est pas chose aisée au regard de **l'instabilité financière qu'elles sont amenées à rencontrer** et qui les place dans une situation d'incertitude constante quant au maintien de leurs activités. Elles peuvent donc être moins aptes à organiser le maintien de projets locaux et le développement de nouvelles actions sur le territoire pourtant nécessaires à une plus grande prise de conscience écologique et à une meilleure implication de tous les citoyens et citoyennes dans des dispositifs de transformation écologique de nos modèles.

En plus de la raréfaction des sources de financement de la part de l'Etat et des collectivités territoriales, de plus en plus d'acteurs publics tendent à privilégier le financement des associations via des appels à projets, appels à manifestation d'intérêt ou encore l'utilisation de la commande publique plutôt que la subvention, ce qui fragilise les associations d'éducation à l'environnement. En effet, le mode de financement par projet ne permet pas la rémunération et un appui au fonctionnement de l'association pourtant nécessaire à la bonne réalisation des projets. Ce mode de contractualisation induit également une mise en concurrence systématique des acteurs de ce secteur. Il est donc plus difficile de mettre en œuvre des actions de coopération ou d'entamer des démarches de co-construction avec les acteurs du territoire, et cela a des conséquences directes sur la capacité d'innovation des associations pourtant indispensable pour contribuer à la transition écologique.

Les structures de l'ESS pourvoyeuses de solutions face aux enjeux du changement climatique ont une capacité d'action inégale selon les territoires. Certaines doivent composer avec un **manque de volonté politique** ne permettant pas de mener de réelles politiques locales ambitieuses sur le climat alors même que la généralisation progressive des Plans Climat Air Energie Territoriaux (PCAET) et les nouveaux schémas régionaux transversaux comme le SRADDET constituent de réels

leviers d'action. Si les objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre sont fixés aux niveaux européen et national, c'est bien à l'échelle locale que sont directement mises en œuvre les politiques publiques de lutte contre le dérèglement climatique. Selon le Réseau Action Climat, 50% des émissions de gaz à effet de serre sont directement issus des décisions prises par les collectivités territoriales concernant leur patrimoine (bâtiments, éclairage public, etc.), leurs compétences (transport, gestion des déchets, distribution d'énergie et de chaleur, etc.) et via les effets indirects de leurs orientations en matière d'habitat, d'aménagement, d'urbanisme et d'organisation des transports.

Le principal enjeu pour les structures de l'ESS est donc **d'être identifiées auprès des collectivités territoriales comme des acteurs ressources** permettant de proposer de réelles alternatives écologiques et solidaires afin de mettre en œuvre une transition écologique juste sur les territoires pour favoriser le passage à une société plus sobre et résiliente.

LES ATTENTES DE L'ESS EN MATIÈRE DE POLITIQUES PUBLIQUES

Propositions travaillées avec France Nature Environnement

- 1/ Mettre en place un fonds d'aide à la transformation écologique des structures de l'ESS** pour les aider à entamer leur démarche d'adaptation aux conséquences du changement climatique (adaptation du bâti, offre de restauration durable, plan de mobilité durable, etc.).
- 2/ Créer un fonds dédié à l'éducation à l'environnement et au développement durable** à l'image du 1% artistique (fonds géré par l'Etat et qui pourra être alimenté en partie par des fonds issus des pénalités environnementales payées par les entreprises) pour soutenir financièrement les associations de protection de la nature et de l'environnement qui s'engagent dans une démarche et une pratique d'éducation à l'environnement et au développement durable afin de favoriser le contact de tous les publics avec le milieu naturel.
- 3/ Intégrer les structures de l'ESS de l'éducation à l'environnement et au développement durable à toutes les instances de planification nationale et territoriale** afin de co-construire les politiques publiques en intégrant, dès que cela est pertinent, les enjeux écologiques desquels elles sont expertes.
- 4/ Développer la place de l'éducation à l'environnement et à la nature dans tous les programmes scolaires** et soutenir l'intervention des structures de l'ESS de l'éducation à l'environnement dans ce cadre.
- 5/ Développer les campagnes publiques de sensibilisation** thématiques sur les différents enjeux environnementaux (santé-environnement, biodiversité, transition énergétique, etc.) par l'Etat et les collectivités territoriales.

Adaptation au changement climatique : quelles réponses de l'ESS aux 4 scénarios de l'ADEME ?

Le scénario 1 Génération Frugale implique la sanctuarisation de la nature pour le maintien des continuités écologiques et des dynamiques d'adaptation des écosystèmes. Dans ce cadre-là, l'expertise développée depuis plus de 60 ans par les structures de l'ESS se révèle prépondérante à plusieurs niveaux. Tout d'abord, pour permettre ce changement de paradigme des citoyens et citoyennes dans leur rapport à la nature grâce aux actions d'éducation à la nature et à l'environnement. Faire l'expérience de celle-ci développe une sensibilité à son égard afin de ne plus la considérer uniquement comme une ressource mais comme un écosystème à préserver. Ensuite, les structures de l'ESS sont déjà des actrices majeures de la préservation et de la restauration des écosystèmes qui tendent à prendre une place plus importante dans les scénarios 1 et 2. Gestion des réserves naturelles, suivi de la faune et de la flore, restauration des écosystèmes et renaturation des espaces sont parmi les actions portées par les associations environnementales et celles-ci sont primordiales pour l'application des scénarios 1 et 2. Enfin, les structures de l'ESS sont capables de contribuer à inscrire dans le droit cette sanctuarisation de la nature et à faire porter devant la justice les éventuels manquements à celui-ci comme recommandé dans les scénarios 1 et 2.

Les actions de sensibilisation et de mobilisation des citoyens et citoyennes sont essentielles pour développer l'appropriation des low techs et de la sobriété des services et produits recommandés

notamment par le scénario 1 pour réduire les impacts sur les milieux naturels et la dépendance aux infrastructures afin de mieux absorber les conséquences des aléas climatiques. Ce changement de l'appareil productif peut parfois être considéré comme coercitif car perçu comme un recul de la qualité de vie des individus par rapport à la société de consommation, et les structures de l'ESS peuvent représenter un réel levier dans le développement de l'acceptabilité de ces mesures du fait de leur ancrage territorial et de leur capacité à mobiliser la société civile. En ce sens, elles ont un rôle majeur à jouer dans la préparation citoyenne face aux chocs climatiques préconisée par le scénario 2.

Outre les actions de renaturation et de génie écologique mentionnées ci-dessus et centrales dans le scénario 2, la gouvernance territoriale est primordiale dans celui-ci. L'ESS possède une forte culture de la coopération et de la

mutualisation et est déjà amenée à dialoguer avec les différents échelons territoriaux. Les associations de terrain sont des alliées pour la co-construction et la mise en place des politiques publiques environnementales tandis que les réseaux nationaux représentent cette expertise locale à l'échelon national. De plus, l'ESS inscrit dans ses principes la mise en place d'une gouvernance démocratique, et plusieurs structures sont capables d'impliquer dans celle-ci les collectivités territoriales (associations, SCIC), et ainsi de proposer des espaces de démocratie économique et une gouvernance facilitant le dialogue entre les différents échelons tel que recommandé par le scénario 2. De par leur ancrage territorial fin, les organisations de l'ESS répondent également au besoin de redonner une part plus importante aux petites et moyennes entreprises dans l'appareil productif tel que le préconise le scénario 1.





La place de l'ESS dans l'adaptation au changement climatique apparaît comme moins centrale dans les scénarios 3 et 4. Dans ce premier, l'usage des technologies implique des connaissances robustes sur le suivi des ressources pour s'assurer de la pertinence des trajectoires adoptées. À ce titre, les associations environnementales menant des missions de suivi et d'analyse des milieux naturels s'avèrent des interlocutrices nécessaires pour réaliser ces suivis.

Le scénario 4, quant à lui, donne à l'ESS un rôle de réparateur des enjeux sociaux liés à l'adaptation au changement climatique. En effet, celui-ci assume une augmentation des inégalités, notamment dans l'accès aux ressources. L'ESS continuera d'assurer un rôle auprès des populations les plus précaires afin d'essayer d'améliorer leurs conditions de vie.

Ce scénario réduit également la capacité de la société à s'adapter et augmente les incertitudes des événements climatiques, conduisant au développement d'un marché assurantiel de la protection contre les conséquences du changement climatique. Ceci vient également renforcer la dimension inégalitaire du scénario, les populations les plus précaires étant les plus vulnérables aux conséquences du changement climatique et les moins en mesure de s'adapter. Les assureurs mutualistes de l'ESS tendent ainsi à prendre une place centrale pour proposer des produits assurantiers face à ces risques (santé, aléas climatiques, etc.) et les rendre accessibles au plus grand nombre.

2/

Bioéconomie, alimentation -agriculture, forêt-sols

Au sortir de la Seconde Guerre mondiale, le secteur agricole a connu une transformation profonde avec la volonté d'atteindre la souveraineté alimentaire. Cet objectif a impulsé ce que l'on nomme la « révolution verte ». Portée par la mécanisation, l'utilisation d'intrants chimiques et la sélection génétique, elle a permis une hausse significative des rendements agricoles et l'essor d'un secteur agroalimentaire qui affiche une balance commerciale excédentaire depuis le début des années 1970.

Cependant, ce modèle productiviste a engendré de nombreuses conséquences sociales et environnementales : désertification des campagnes, pollutions liées aux produits phytosanitaires, aux intrants et aux déjections, érosion des sols et de la biodiversité, forte dépendance aux énergies fossiles et à l'irrigation... Les agriculteurs eux-mêmes subissent des impacts directs de cette course aux rendements – endettement massif, santé mise en danger par les intrants, profession avec un taux de suicide parmi les plus importants – alors que le système alimentaire actuel a une incidence sur la santé des consommateurs.

Dorénavant, le vieillissement des agriculteurs et la diminution du nombre d'exploitations ont fait émerger une crise de renouvellement

des générations, qui menace non seulement la sécurité alimentaire mais aussi la capacité du secteur à engager des transitions écologique et sociale nécessaires pour répondre aux enjeux actuels. L'accès à la terre est identifié comme l'un des principaux freins à l'installation, surtout pour les personnes non issues du monde agricole et les candidats hors cadre familial.

De plus, si la question de la quantité de denrées alimentaires peut être considérée comme résolue, à l'échelle européenne tout au moins, elle ne doit pas cacher le phénomène de précarité alimentaire. Ainsi selon l'Observatoire des Vulnérabilités Alimentaires de la Fondation Nestlé France, 37% de Français se déclarent en insécurité alimentaire, c'est-à-dire qu'ils n'ont pas accès de manière régulière à une alimentation saine et suffisante.

LES GRANDES ORIENTATIONS PROPOSÉES PAR LES 4 SCÉNARIOS DE L'ADEME CONCERNANT LA BIOÉCONOMIE, L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE, LA FORÊT ET LES SOLS



SCÉNARIO 1 GÉNÉRATION FRUGALE

- ◆ Augmentation des surfaces occupées par des espaces naturels non productifs
- ◆ Fort développement et meilleure pérennisation des puits biologiques de carbone sous forme de forêts
- ◆ Division par 3 de la consommation de viande
- ◆ Réduction de la consommation de produits exotiques
- ◆ Part du bio : 70%
- ◆ Méthanisation et combustion sont deux voies importantes de valorisation de biomasses agricoles



SCÉNARIO 2 COOPÉRATIONS TERRITORIALES

- ◆ Éducation renforcée autour des enjeux nutritionnels et environnementaux de l'alimentation
- ◆ Alimentation plus sobre, plus végétale, issue de productions durables et fortement relocalisée
- ◆ Division par 2 de la consommation de viande
- ◆ Part du bio : 50%
- ◆ Réduction de moitié des pertes et gaspillages
- ◆ Les circuits de proximité deviennent la principale voie de commercialisation
- ◆ La récolte du bois en forêt pour des usages matière augmente
- ◆ La combustion et la méthanisation sont privilégiées pour les usages énergétiques, les biocarburants se sont développés



SCÉNARIO 3 TECHNOLOGIES VERTES

- ◆ Compromis entre enjeux de santé et d'environnement, pari fait sur les performances des filières pour réduire l'empreinte environnementale de l'alimentation
- ◆ Baisse de 30 % de la consommation de viande
- ◆ Part du bio : 30%
- ◆ Toutes les technologies de production de carburants liquides renouvelables disponibles sont mises à contribution
- ◆ La forte demande en énergie décarbonée crée des tensions sur la biomasse et favorise une intensification de l'agriculture avec un usage important d'intrants de synthèse
- ◆ Intensification de l'exploitation forestière pour les besoins énergétiques



SCÉNARIO 4 PARI RÉPARATEUR

- ◆ Forte spécialisation et compétitivité de l'agriculture et des industries agroalimentaires
- ◆ Consommation de viande quasi-stable (baisse de 10 %), complétée par des protéines de viande de synthèse ou végétales
- ◆ Élevage et systèmes agricoles intensifs sont majoritaires qui s'appuient sur les technologies pour optimiser la production
- ◆ Les filières méthanisation et biocarburants représentent la majorité de la consommation de biomasse
- ◆ Coupes massives de bois et reboisement en résineux

Bioéconomie, alimentation-agriculture, forêts : comment ces orientations impactent-elles l'ensemble des organisations de l'ESS ?

Les déterminants de santé sont impactés à 55% par les conditions socio-économiques de la population : alimentation, lieu de vie, éducation². L'alimentation est donc un enjeu majeur pour toutes les structures de l'ESS qui accueillent du public, en particulier pour les structures qui agissent dans les secteurs de l'éducation et du médico-social. Aujourd'hui, notre régime alimentaire, plus diversifié que celui des générations précédentes, est plus saturé en sucres, graisses et sel, et a tendance à favoriser les maladies chroniques, tout comme les produits transformés et les excès de viande. Repenser les menus de la restauration collective avec des offres plus végétales constitue donc une action de prévention de santé. Les mutuelles de santé travaillent d'ailleurs aujourd'hui de plus en plus sur les enjeux d'alimentation dans l'optique de contribuer à renforcer les politiques de prévention relatives à la santé. Il convient donc à toute organisation de l'ESS recevant du public de proposer des offres végétariennes en substitut de plats cuisinés avec de la viande initialement. Les 4 scénarios de l'ADEME préconisent d'ailleurs unanimement une baisse de la consommation de la viande. Il est également nécessaire de repenser les circuits d'approvisionnement alimentaire en s'appuyant sur les filières agricoles locales et en consommant des produits de saison, notamment pour limiter l'impact énergétique de ces productions (chauffage, transport, etc.). La loi Egalim préconise en ce sens à la restauration collective de proposer au moins 50% de produits de qualité et durables et au moins 20% de produits issus de l'agriculture biologique ou en conversion. Consommer auprès

d'une organisation de l'ESS de l'alimentation durable s'inscrit par ailleurs dans une politique d'achats socialement et écologiquement responsables pour toute entreprise, et a pour bénéfice induit de participer à la structuration de filières locales d'alimentation durable contribuant ainsi à soutenir une politique de souveraineté alimentaire pour la France.

Les changements d'habitudes alimentaires sont néanmoins sensibles à faire accepter à la population, et il est indispensable pour les structures de l'ESS ayant une offre de restauration collective de mener des actions de sensibilisation des publics bénéficiaires pour garantir l'acceptabilité de ces changements. Cependant, il s'agit également là d'un puissant levier de transformation vers une société plus respectueuse de l'environnement car la consommation d'aliments locaux, de saison et de moins de viande a un impact positif important sur l'environnement.

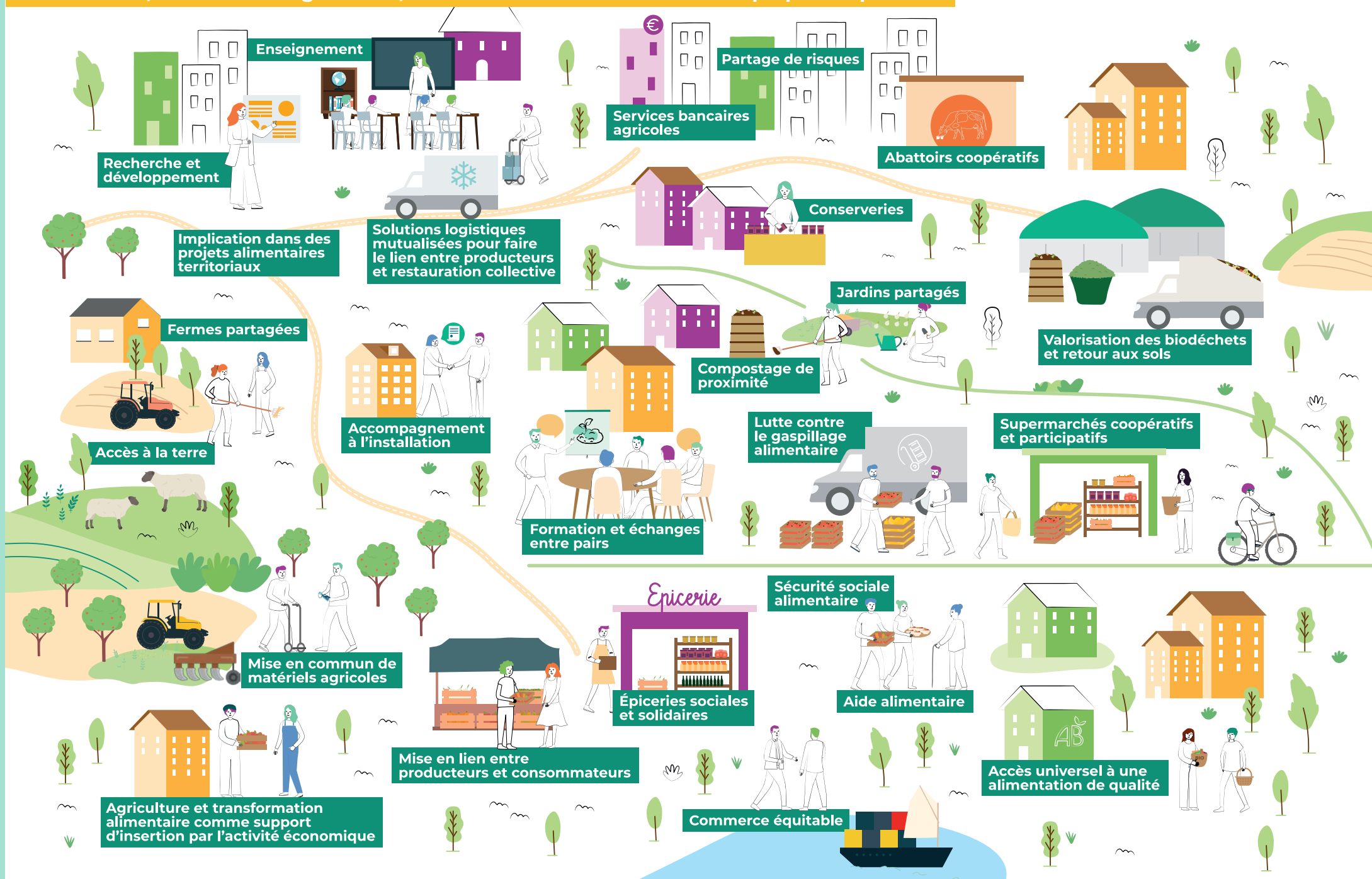
Par ailleurs, en raison du contexte d'inflation, la part de la population confrontée à l'insécurité alimentaire a triplé depuis 2015, touchant désormais 37% de la population en France, dont 26% dans une situation grave³. Ce problème amène 39% des consommateurs à réduire leur budget alimentaire et à modifier leurs achats d'aliments, augmentant ainsi le taux élevé de surpoids et d'obésité chez près de la moitié des adultes en France, tout en perpétuant les inégalités sociales. Au moins deux millions de personnes par an se retrouvent aujourd'hui



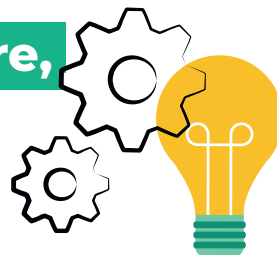
obligées de recourir à l'aide alimentaire⁴, alors que l'on estime à près de quatre fois plus le nombre de personnes en précarité alimentaire qui pourraient en avoir besoin en France, mais toutes n'ont pas recours aux solutions d'aide alimentaire pour des raisons d'accessibilité ou encore de honte de recourir à ce type de dispositifs⁵. Cette situation crée donc une forte pression sur les structures de l'ESS du secteur social, qui voient le nombre de leurs bénéficiaires exploser.

2 • Agence Régionale de Santé de Bretagne - 3 • Fondation Nestlé France (2023). Observatoire des Vulnérabilités Alimentaires - 4 • <https://lebasic.com/actualites/publication/une-etude-sur-linjuste-prix-de-notre-alimentation> - 5 • Programme ensemble bien vivre, bien manger du Secours Catholique – Chiffres 2021, Caritas France, 2024

Bioéconomie, alimentation-agriculture, forêt-sols : des solutions concrètes proposées par l'ESS



Bioéconomie, alimentation-agriculture, forêt-sols : des solutions concrètes proposées par l'ESS



Les agriculteurs se sont toujours organisés à travers des processus d'action collective afin de produire, gérer et partager l'espace et les ressources. Cette dimension collective a été renforcée en France dès 1945 puis par les lois d'orientation agricole de 1960 et 1962, renforçant d'une part l'agriculture familiale mais aussi l'agriculture de groupe, via notamment des structures de l'ESS : les coopératives (collecte, transformation, distribution mais aussi de matériel avec les CUMA), les mutuelles de santé et les associations (groupes de développement tels que les organismes nationaux à vocation agricole et rurale).



©Ken Shono Unsplash

Face aux nouveaux défis économiques et agroécologiques rencontrés par les agriculteurs et agricultrices, le paysage de l'action collective agricole est en recomposition : coopération de proximité, multi-acteurs ou encore collaboration avec les collectivités territoriales apparaissent depuis une vingtaine d'années (V. Lucas, 2020). L'ESS est présente et accompagne cette évolution marquée par des innovations et des hybridations organisationnelles reposant sur des logiques de proximité.

L'ESS a, en partie tout au moins, accompagné la révolution verte qu'a connu l'agriculture : les coopératives, mutuelles et associations ont été des leviers importants pour aider à la mécanisation (ex : CUMA), à la massification des outils de production (ex : sociétés coopératives agricoles), au partage des risques (ex : Groupama, Mutualité Sociale Agricole), le tout accompagné par le secteur bancaire (ex : Crédit agricole et Crédit Mutuel) et le secteur de la recherche et développement avec les Centres d'Etudes Techniques Agricoles (CETA)

et autres Groupements de Développement Agricole (GDA) regroupant, le plus souvent sous statut associatif, des agriculteurs autour d'un ou plusieurs conseillers et/ou expérimentateurs, sans oublier les nombreux établissements associatifs d'enseignement privés tels que les maisons familiales et rurales (MFR).

Aujourd'hui, pour répondre aux enjeux sociaux, économiques et environnementaux liés à l'agriculture et à l'alimentation, les organisations de l'économie sociale et solidaire jouent un rôle important et sont souvent pionnières en matière d'innovation sociale pour proposer des réponses collectives et durables. Elles sont au cœur de l'évolution des modèles puisqu'elles opèrent des activités sur l'ensemble de la chaîne de valeur : production, transformation, distribution, restauration collective, défense des consommateurs et consommatrices, éducation à l'alimentation et à l'environnement, préservation de la biodiversité (cf. note *PerspectivESS d'ESS France, Vers un système alimentaire promoteur de santé : le rôle structurant de l'ESS*).

SOLUTIONS développées par l'ESS



Accès au foncier agricole et renouvellement des générations

L'accès à la terre est l'un des principaux freins identifiés à l'installation, surtout mais pas seulement pour les personnes non issues du milieu agricole et les installations hors cadre familial. Dans un contexte de concurrence et de spéculation foncières, le prix de la terre contribue à un endettement important des candidats à l'installation, allant jusqu'à compromettre la pérennité du projet, voire le rendant impossible. Au-delà du financement, l'accès à la terre est un véritable parcours du combattant avec un hectare sur deux libérés qui part à l'agrandissement et une concurrence accrue pour les projets d'installation. De plus, dans les 10 prochaines années, la moitié des chefs d'exploitation partiront à la retraite (l'âge moyen des agriculteurs est de 52 ans), soit 200 000 exploitants sur les 398 000 que compte la France (en 1988, la France en comptait plus d'un million).

C'est pourquoi, il est indispensable de mettre en place des solutions qui permettent de **faciliter l'installation de nouveaux agriculteurs et agricultrices**. Ainsi, des structures de l'ESS se sont mobilisées pour rendre le foncier agricole plus accessible aux nouveaux agriculteurs à l'image de la Foncière solidaire et de la Fondation Terre de Liens qui mobilisent de l'épargne et des dons citoyens, d'institutions privées et de personnes morales telles que des entreprises pour acquérir des terrains agricoles qui seront ensuite disponibles à la location pour les nouveaux fermiers et fermières à condition de respecter un cahier des charges en faveur d'une agriculture biologique, paysanne et de



proximité. En devenant propriétaire des fermes, la Foncière s'engage à **préserver les terres sur le très long terme en maintenant leur vocation agricole et en favorisant des pratiques agricoles vertueuses tout en préservant les terres acquises de toute spéculation**. La société commerciale de l'ESS FEVE, Fermes En ViE, propose, quant à elle, d'autres solutions foncières.

D'autres organisations de l'ESS tendent à rendre le métier d'agriculteur plus accessible en proposant de nouveaux modes d'entreprendre visant à le rendre plus attractif pour les candidats à l'installation en limitant ses impacts sur la vie personnelle, en particulier au travers de nouvelles formes d'organisation collective. C'est le cas des **fermes collectives** qui permettent de diversifier les productions, de mieux répartir les risques et de recréer de l'entraide entre paysans.

Cela peut notamment leur permettre de bénéficier de temps de congés plus importants que lorsqu'ils étaient seuls sur leur exploitation. La coopérative Les fermes partagées est une société coopérative d'intérêt collectif (SCIC), née en Auvergne-Rhône-Alpes, qui regroupe des activités de production agricole biologique et locale et qui a une vocation d'animation, d'outillage et d'accompagnement du modèle de fermes collectives. On peut retrouver de telles initiatives dans plusieurs territoires de France, c'est par exemple ce qu'a développé la coopérative paysanne de Belêtré en Indre-et-Loire qui regroupe six personnes assurant diverses productions céréalières et maraîchères, et des activités de transformation à la ferme.

D'autre part, les organisations de l'ESS se mobilisent aussi pour faciliter l'émergence de nouveaux projets agricoles par l'intermédiaire de **parcours de formation dédiés à la découverte du métier**. C'est notamment le cas des CIVAM (Centres d'Initiatives pour valoriser l'agriculture et le milieu rural) ou ADEAR (Association de développement de l'emploi agricole et rural) selon les territoires, qui proposent des formations allant de l'idée au projet d'installation, en s'appuyant sur des formats « découvertes » permettant la mise en réseau de porteurs de projets et de paysans installés. Les CIAP (coopératives d'installation en agriculture paysanne) ont également développé le dispositif de « stage paysan créatif » en vue d'accompagner les futurs paysans et paysannes à se professionnaliser et à mieux définir leur projet d'installation au travers de jours de formation et de jours de stage auprès d'autres exploitants. Les CIAP interviennent également en portage d'activité jusqu'à 2 ans. Les Maisons familiales rurales (MFR), constituées autour d'un réseau de 430 structures en France, proposent également des formations de découverte du métier de paysan ou sur le commerce en milieu rural.

Le réseau Worldwide Opportunities on Organic Farms (WWOOF) permet, quant à lui, à des bénévoles appelés « WWOOFeurs » de partager la vie quotidienne de leur hôte et de s'initier à l'agriculture paysanne et aux pratiques durables en passant environ la moitié de chaque journée à aider à la ferme en contrepartie du gîte et du couvert. Cette expérience permet aux participants d'être sensibilisés à l'agriculture biologique, mais aussi d'acquérir des compétences ou de confirmer un projet professionnel.



TERRE DE LIENS



« Transformons cette crise démographique, économique et environnementale que traverse notre système agricole en un levier puissant de réorientation de l'agriculture. »

Geneviève Bernard, présidente de la fédération Terre de Liens, préface au rapport 2022 de Terre de Liens, L'état des terres agricoles en France

LES RAISONS D'ÊTRE DU RÉSEAU

Terre de Liens s'appuie sur une dynamique associative et citoyenne qui permet d'acquérir des terres agricoles afin d'installer une nouvelle génération paysanne sur des fermes en agriculture biologique.

Ces lieux recréent du lien entre paysans et citoyens, tout en favorisant la biodiversité et le respect des sols.

QUELS SONT LES ENJEUX DE VOTRE RÉSEAU DANS CE CONTEXTE DE NÉCESSAIRE TRANSITION ÉCOLOGIQUE ?

L'enjeu principal aujourd'hui est **le passage de l'action à grande échelle**. Pour ce faire, Terre de Liens, en tant que réseau national, mène des :

- ♦ actions concrètes en faveur de la biodiversité sur les fermes ;
- ♦ actions de plaidoyer pour rénover la régulation foncière en faveur d'un meilleur partage et d'une meilleure protection des terres agricoles ;
- ♦ projets de recherche-action pour montrer les nouveaux leviers mobilisés sur des expériences pilotes ;
- ♦ actions d'essaimage qui utilisent la propriété comme levier de transformation de l'agriculture.



PARTIES PRENANTES AVEC QUI LE RÉSEAU TRAVAILLE

Au niveau des territoires

- ♦ Autres organisations agricoles sur la formation, l'accompagnement et l'installation des personnes porteuses de projets agricoles
- ♦ Collectivités territoriales

Au niveau national

- ♦ Réseau de la finance solidaire, et notamment des foncières solidaires
- ♦ Autres organismes nationaux à vocation agricole et rural (ONVAR)
- ♦ Collectif Nourrir : 54 organisations agricoles, citoyennes, environnementales et de solidarité internationale
- ♦ Soutien de nombreuses fondations et entreprises mécènes

Au niveau européen

- ♦ Terre de Liens anime Access to Land, réseau de 10 partenaires actifs sur les questions d'accès à la terre

CHIFFRES-CLÉS

Depuis sa création, Terre de Liens c'est :



380 fermes acquises



1 400 bénévoles



11 500 ha en agriculture biologique ou conversion



Plus de 50 000 citoyens qui ont contribué au mouvement

PÉRIMÈTRE D'INTERVENTION



Niveau national

via une foncière solidaire, une fondation reconnue d'utilité publique et une fédération qui rassemble 19 associations territoriales.

le rôle indispensable des
RÉSEAUX



Pour une production plus durable

La crise écologique, et plus particulièrement les dérèglements climatiques (sécheresse, inondations, orages, etc.) et l'érosion de la biodiversité, rendent aujourd'hui les exploitations agricoles plus vulnérables dans leurs activités de production. Face à ce constat, de nouveaux modèles se développent pour rendre les exploitations agricoles plus résilientes à ces profonds changements. Dans ce sens, des initiatives de l'ESS explorent davantage **la voie de l'agroécologie**, en rupture avec le modèle agricole dominant. C'est notamment le cas de la Fédération nationale des CUMA (coopératives d'utilisation de matériel agricole) qui accompagne ses adhérents dans la transition agroécologique de leurs modèles au travers de projets permettant de tirer des enseignements à partager entre pairs. C'est également le cas du réseau CIVAM et de la Fédération nationale d'agriculture biologique (FNAB) qui accompagnent, entre autres et par l'intermédiaire de **formations ou d'échanges entre pairs**, la conversion d'exploitations agricoles conventionnelles vers des modèles d'agriculture durable via les systèmes herbagers et biologiques.

Ces acteurs travaillent d'ailleurs en partenariat au sein de programmes de recherche-action pour soutenir le développement de l'agroécologie dans les territoires; c'est par exemple le cas avec le Programme ECLAT. D'autres structures de l'ESS travaillent aussi à des **projets de recherche relatifs à l'adaptation au changement climatique de l'agriculture**. C'est par exemple le cas de l'association Valorial avec son programme Fermadapt.

L'ESS contribue également au **développement de filières spécifiques**, à l'instar de Kokopelli, qui propose des semences biologiques, libres de droit et reproductibles. Le Réseau Haies France a, quant à lui, l'objectif de **réhabiliter les arbres en tant qu'alliés de la production agricole** et d'en favoriser le développement dans les territoires ruraux. Certaines coopératives agricoles, comme l'Atelier Paysan, accompagnent les agriculteurs dans la création d'outils low-tech adaptés aux pratiques agroécologiques. Enfin, de nouvelles formes de coopérations entre les producteurs et des magasins émergent, pour **consolider et développer des filières biologiques en sécurisant les producteurs**, à l'instar de la SCIC Filière Locale Bio 56. D'autres structures,

comme Biocoop ou des magasins coopératifs, **renforcent aussi les filières de distribution en garantissant aux producteurs des débouchés durables** et un ancrage local.

Par ailleurs, certains acteurs de l'ESS soutiennent la montée en compétences des agriculteurs en matière d'écologie par la **diffusion de pratiques durables au sein de collectifs regroupant paysans, naturalistes et citoyens** afin d'observer ensemble sur le terrain les liens d'interdépendance entre la nature et les systèmes agricoles. C'est notamment le cas de l'association Paysan de nature qui vise à faire de l'installation agricole un outil de défense de la biodiversité sauvage.



SOLUTIONS développées par l'ESS



Relocalisation des activités de production

Depuis de nombreuses années, le système agricole mondial a été organisé autour d'une hyper spécialisation de la production par zone géographique. Relocaliser la production au travers d'un ancrage territorial fort est l'un des objectifs affichés de la loi d'avenir, de l'agriculture, l'alimentation et la forêt de 2014, intégrant les **projets alimentaires territoriaux (PAT)**, et de la loi Climat et résilience de 2021. En effet, il répond à plusieurs enjeux : lien social et confiance sont renforcés lorsque les citoyens côtoient directement les producteurs. Des bénéfices environnementaux sont aussi notés car cette proximité permet bien souvent de **favoriser des modes de production plus vertueux** et de limiter le gaspillage par une meilleure adéquation entre l'offre et la demande et une moindre attention apportée à la standardisation des produits, et cela permet également de limiter l'impact des transports. Les Associations pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne (AMAP) constituent l'une des initiatives les plus emblématiques à ce sujet. Elles **mettent en lien producteurs et consommateurs** : ensemble, ils définissent la diversité et la quantité des denrées à produire, les pratiques agronomiques (bien souvent basées sur l'agriculture biologique). Les AMAP permettent également de "reconnecter" les citoyens aux saisons mais aussi aux risques liés à la production dont ils endossent une part.

On peut également évoquer les **plateformes alimentaires** dont l'objectif est de favoriser la mise en relation entre producteurs et acheteurs et qui, pour certaines, sont portées par des



organisations de l'ESS. C'est notamment le cas du Réseau Manger bio, réseau national qui regroupe des plateformes de distribution bio locales et des partenaires sur l'ensemble du territoire français dans le but de **proposer aux acteurs de la production agricole et alimentaire des débouchés locaux, rémunérateurs et pérennes**. On peut également citer, à titre d'exemples, la plateforme "Sur le champ !" en Eure-et-Loir portée par une SCIC qui réunit le groupe coopératif la SCAEL, des producteurs, des consommateurs, la Chambre d'agriculture et des collectivités, ou encore l'association Agrilocal permettant la promotion des circuits courts, le développement de l'agriculture de proximité et le renforcement de l'économie locale, notamment via la restauration collective.

Les PAT constituent une réelle opportunité de relocalisation des filières de production agricole et contribuent à rendre l'agriculture française

plus résiliente, notamment **en encourageant la diversification des modes de production**. Dans la majorité des cas, les PAT sont portés par des collectivités territoriales, mais il existe quelques projets portés par des structures ou des réseaux de l'ESS de type pôle territorial de l'ESS ou PTCE (pôles territoriaux de coopération économique) ; c'est en particulier le cas avec la SCIC Légumes Pro appartenant au PTCE Sud-Aquitaine.

Cependant, il est évident que tout ne peut être produit et consommé en local, en particulier du fait des inégalités pédoclimatiques et de la répartition des populations. La résilience des systèmes alimentaires passe alors par la coopération entre les territoires et des relations commerciales équitables, secteurs dans lesquels les acteurs de l'ESS sont également bien présents.

RÉSEAU MANGER BIO



« En renforçant les débouchés du bio local, nous soutenons l'économie de chaque territoire, réduisons l'empreinte carbone de l'agriculture et de la restauration et offrons une alimentation de qualité pour tous les citoyens tout en agissant concrètement contre l'augmentation des maladies de civilisation. »

LES RAISONS D'ÊTRE DU RÉSEAU

Le Réseau Manger Bio a pour raison d'être de contribuer à la transformation écologique de la société et de l'agriculture en proposant aux acteurs de la production agricole et alimentaire des débouchés locaux, rémunérateurs et pérennes.

QUELS SONT LES ENJEUX DE VOTRE RÉSEAU DANS CE CONTEXTE DE NÉCESSAIRE TRANSITION ÉCOLOGIQUE ?

Le Réseau Manger Bio occupe une place stratégique dans la transition écologique en structurant des filières biologiques locales dédiées à la restauration collective. Il agit pour relocaliser l'alimentation, soutenir durablement l'agriculture française, réduire l'empreinte carbone et garantir à tous une alimentation saine, de qualité et équitable. En renforçant les liens entre producteurs, collectivités et citoyens, il contribue activement à la souveraineté alimentaire, à la préservation des ressources naturelles, à la santé publique et à la vitalité des territoires.

Toutefois, plusieurs défis majeurs restent à relever par un soutien politique fort :

- ◆ Amener au respect de la loi Egalim, qui impose un minimum de 20 % de produits bio en restauration collective ;
- ◆ Instituer des contrats d'approvisionnement pluriannuels entre collectivités et producteurs bio, afin de garantir des débouchés stables et sécurisés ;
- ◆ Adapter les procédures des marchés publics pour faciliter l'accès des groupements de producteurs bio locaux ;
- ◆ Former les responsables des achats à la loi Egalim et aux spécificités de l'approvisionnement en bio local.



PARTIES PRENANTES AVEC QUI LE RÉSEAU TRAVAILLE

Au niveau des territoires

- ◆ Collectivités territoriales
- ◆ Les acteurs de l'alimentation au niveau local (distribution, transformation et producteurs)

Au niveau national

- ◆ La Fédération nationale d'agriculture biologique (FNAB)
- ◆ L'Agence Bio
- ◆ Croix Rouge Insertion, SCIC Nourrir l'Avenir, Un Plus Bio, etc.

PÉRIMÈTRE D'INTERVENTION

National via 22 plateformes implantées sur l'ensemble du territoire.



CHIFFRES-CLÉS

En 2024, les plateformes du Réseau Manger Bio ont :

 Contribué à réaliser **plus de 100 millions de repas** de qualité conformes à la Loi EGAlim

 **Écoulé 15 000 tonnes de produits bio** issus de 1 200 producteurs bio auprès de plus de 4 000 établissements

 **Réalisé 56 millions d'euros de chiffre d'affaires**, dont 80 % de la valeur est restituée aux producteurs



L'agriculture et l'alimentation durables, des supports d'insertion professionnelle

Depuis de nombreuses années, des structures de l'insertion par l'activité économique ont également investi les secteurs de l'agriculture et de l'alimentation comme des supports d'intégration de publics éloignés de l'emploi. Ces structures peuvent notamment proposer des activités de maraîchage biologique, de diversification agricole en particulier via des espaces-tests, de transformation telles que les conserveries, d'entretien des espaces verts, de tiers-lieux nourriciers ou encore d'activités d'éducation populaire au sein de jardins partagés.

Ces structures développent des solutions qui répondent aux besoins du territoire et qui permettent également de **connecter les salariés en insertion avec les consommateurs, la restauration collective et les distributeurs locaux**. On peut citer à titre d'exemple les Jardins de Cocagne qui sont des exploitations maraîchères biologiques, à vocation d'insertion sociale et professionnelle, généralement organisées sous forme d'Ateliers et Chantiers d'Insertion (ACI) ; ou encore les Paniers de la mer, chantiers d'insertion qui ont une activité de conserverie visant à valoriser les surplus de la pêche issus de criées et de co-produits d'entreprises de leur territoire. Pour diversifier les leviers d'insertion des personnes accueillies, le mouvement Emmaüs a également choisi d'investir le secteur de l'agriculture durable au travers d'activités telles que des potagers, des

vergers, de l'apiculture, de l'agroforesterie ou de l'aquaponie. Ce dispositif leur permet d'ailleurs de travailler, en plus, au développement d'une solution de réinsertion en sortie de prison puisque certaines fermes accueillent des résidents sous-main de justice qui y terminent leur peine de prison.

Dans le cadre de leur projet social, ces structures d'insertion ont également à cœur de **rendre accessibles leurs produits à toutes et tous**. Certaines d'entre elles ont donc développé des offres solidaires. C'est notamment le cas du programme "Paniers Solidaires" porté par le Réseau Cocagne qui permet à des familles, étudiants ou personnes isolées à faibles revenus d'accéder, entre autres choses, à des paniers de légumes biologiques, frais et locaux, chaque semaine, à prix solidaire.



Transformation alimentaire et logistique

Tout produit végétal ou animal nécessite une étape de préparation, et éventuellement de conditionnement, avant de pouvoir être commercialisé. Ces étapes de transformation alimentaire peuvent constituer un **levier important de structuration de filières locales d'alimentation** pour répondre aux besoins alimentaires du territoire tout en permettant aux producteurs et productrices de maîtriser leurs débouchés. La relocalisation de la production et de la consommation est en effet directement conditionnée par les questions logistiques liées à la distribution. La coopération constitue dès lors un levier essentiel pour massifier les produits et optimiser les coûts de transport.



Certaines structures de l'ESS ont donc développé des **solutions mutualisées pour faciliter les contraintes logistiques** relatives à la transformation et à la distribution alimentaires, et ainsi permettre aux producteurs de mieux maîtriser l'ensemble de la chaîne de valeur de la production à la commercialisation. Dans ce sens, la Coopérative bio d'Île-de-France transforme certains des produits fournis par des agriculteurs locaux afin d'**approvisionner la restauration collective et les magasins biologiques du territoire**. Des ateliers mutualisés de transformation de la viande sont également portés par des structures de l'ESS, c'est en particulier le cas d'**abattoirs coopératifs**. Certains sont à l'initiative de plusieurs agriculteurs et agricultrices et ont été développés sous forme de CUMA. D'autres sont le fruit d'une collaboration entre producteurs, citoyens et collectivités territoriales ; c'est notamment le cas de la SCIC Rostrenen ou de celui des Hautes Vallées. Il existe même des **solutions mobiles** qui se déplacent au plus près des producteurs, c'est ce qu'a développé la SCIC Maison Paysanne de l'Aude avec son abattoir mobile. En outre, certaines conserveries et légumeries utilisent leurs activités comme support d'insertion socio-professionnelle.

D'autres solutions mutualisées concernent plutôt le **transport des denrées alimentaires** du bassin de production et/ou de transformation vers le bassin de consommation, en particulier lorsque ceux-ci sont différents. C'est par exemple ce qu'a développé Echanges Paysans Hautes-Alpes qui se définit comme une action de médiation commerciale d'intérêt général

en regroupant commercialement les produits agricoles des Hautes-Alpes et en facilitant leur livraison mutualisée auprès d'acheteurs tels que la restauration collective. On peut également citer La Palette Paysanne qui gère une plateforme logistique entre des producteurs locaux et la restauration hors domicile dans l'est du Morbihan.

Ces solutions mutualisées impliquant différentes parties prenantes représentent une réelle opportunité pour s'inscrire dans une **démarche de sécurité alimentaire territoriale** car elles constituent des débouchés plus sûrs pour les producteurs et participent donc à la structuration de filières d'alimentation locales. Kidibio, coopérative d'entreprises de préparation de repas 100 % bio pour les moins de 3 ans, située dans les Hauts-de-France, est née du choix d'acteurs locaux de se fédérer pour **relocaliser des systèmes alimentaires plus durables au service de la santé**. Dans ce sens, il existe même des programmes de recherche-actions tels que PAT'AT porté par la fédération nationale des CUMA, en partenariat avec l'ADEME et la Fédération des Parcs naturels régionaux de France (FPNRF), qui viennent renforcer les projets de transformation alimentaire à travers le repérage d'ateliers de transformation répondant aux besoins des territoires (restauration collective, résilience alimentaire et relocalisation des activités...), et en réalisant un travail de documentation de ces ateliers pour les valoriser et encourager leur essaimage auprès des parties prenantes concernées.



SOLUTIONS
développées par l'ESS



Lutte contre le gaspillage alimentaire

La transformation alimentaire est également un formidable levier de **limitation du gaspillage**. Les structures de l'ESS ont développé des solutions de lutte contre le gaspillage alimentaire qui permettent d'agir sur l'ensemble du système alimentaire : production, transformation, distribution, consommation. Elles ont pour priorité de limiter l'impact environnemental du gaspillage alimentaire en contribuant à réduire la production de déchets, en **accompagnant le changement d'une société de consommation de masse vers une société plus sobre** et en généralisant la consommation durable pour toutes et tous (cf. note *Lutte contre le gaspillage alimentaire : les attentes et propositions de l'ESS*, ESS France). Bon nombre de ces structures proposent des activités de conserverie, voire de surgélation. C'est par exemple le cas du projet *La conserverie locale* en Grand Est porté par l'association Partage ton frigo qui permet de transformer les fruits et légumes écartés de la distribution ou de la production en conserve. Un grand nombre de ces initiatives de lutte contre le gaspillage alimentaire interviennent également sur le champ de l'aide alimentaire. C'est notamment ce que se propose de faire l'association *EPISOL* en Auvergne-Rhône-Alpes qui a mis en place un système de tarification différenciée selon les revenus de chacun.





Démocratie alimentaire

L'ESS agit depuis très longtemps en faveur de la démocratie alimentaire. Dès 1844, en Angleterre, la première épicerie coopérative des Equitables Pionniers est créée par des ouvriers soucieux de faciliter l'accès à l'alimentation. Par la suite, l'ESS a fait naître des formes d'organisations très diverses d'accès à des produits de qualité à moindre coût, qui redonnent du pouvoir d'agir aux citoyens quant à leurs choix alimentaires.

Depuis quelques années, des **supermarchés coopératifs et participatifs** voient le jour un peu partout en France, sur le modèle de La Louve à Paris ou de Super Cafoutch à Marseille. Le principe est le même dans l'ensemble de ces lieux : les usagers adhérents doivent donner trois heures de leur temps par mois pour s'occuper des tâches de gestion quotidienne de la structure.

La démocratie alimentaire comporte également une dimension de **reconnexion des citoyens à la production agricole**. En ce sens, le développement des **jardins partagés** a connu un fort essor depuis le début du XXI^e siècle. Plus de 200 associations sont gestionnaires de jardins au sein de la Fédération des jardins familiaux et collectifs, pour un total de 20 000 ménages contribuant à l'entretien de ces parcelles. Ces jardins aident à la renaturation des espaces urbains, et constituent de véritables **espaces de sociabilité** qui permettent de recréer des **logiques collectives en ville**. De plus, contrairement à l'idée reçue qui voudrait que les jardins partagés soient surtout dédiés aux loisirs, ils revêtent une **fonction alimentaire**, notamment dans les quartiers populaires.



En outre, l'ESS agit dans le champ de l'**aide alimentaire**, qui concerne 20 associations habilitées par l'État⁶. Elles distribuent des repas pour 2 millions de personnes⁷ à minima, un nombre qui n'a eu de cesse d'augmenter depuis la crise sanitaire de 2019. Les principaux réseaux de l'aide alimentaire ont enregistré, entre 2021 et 2022, une augmentation de plus de 50 % de bénéficiaires avec l'arrivée de nouvelles personnes qui étaient jusque-là inconnues des réseaux : étudiants, foyers monoparentaux dont beaucoup de femmes seules avec enfants, travailleurs et travailleuses précaires. En parallèle de l'aide alimentaire, destinées spécifiquement aux personnes défavorisées et qui a une dimension principalement « palliative », des initiatives complémentaires fleurissent, visant à **redonner du choix dans l'alimentation des personnes précaires**. Ces initiatives n'ont pas vocation à distribuer massivement

de la nourriture, mais plutôt à proposer une alimentation saine et diversifiée à moindre coût. Ainsi, l'association Vers un réseau d'achat en commun (VRAC) accompagne la mise en place de **groupements d'achats dans les quartiers populaires**. Elle permet aux habitants de reprendre la main sur leur consommation en passant des commandes groupées auprès de producteurs biologiques et locaux. Les **épiceries sociales et solidaires** sont, quant à elles, ouvertes à une diversité de publics, et proposent des tarifications variables selon le niveau de revenus des adhérents. L'Union nationale des groupements des épiceries sociales et solidaires compte 100 épiceries adhérentes permettant d'accompagner 72 500 bénéficiaires.

6-<https://solidarites.gouv.fr/sites/solidarite/files/2024-09/Liste-nationale-associations-habitees-aide-alimentaire-sept-2024.pdf>

7-<https://www.secours-catholique.org/sites/default/files/02-Images-pages/SYNTHESE-CoutCache2024-KN%20-WEB.pdf>

Le secteur mutualiste s'empare lui aussi du sujet de la démocratie alimentaire, sous l'angle de la prévention de la santé. Le groupe VYV part ainsi du constat que les métiers de l'offre de soins et de l'habitat sont en première ligne pour accompagner les patients et les résidents au plus près des territoires, et s'emploie donc à créer des coopérations et des expérimentations entre les métiers du groupe et les acteurs locaux de l'ESS de l'alimentation durable.

Des collectifs locaux, incluant des structures de l'ESS, œuvrent par ailleurs en faveur de la **Sécurité Sociale de l'Alimentation** (SSA), qui vise à créer une nouvelle branche de la sécurité sociale, répondant à la fois aux problématiques agricoles et à l'enjeu d'un **accès universel à une alimentation de qualité**, sans stigmatisation. Aujourd'hui, on dénombre une trentaine de dynamiques locales mobilisées autour de la défense du projet de SSA en France. Elles sont souvent portées par des collectivités territoriales et des structures de l'ESS, et préfigurent un système alimentaire plus juste et inclusif. Ainsi, le projet Territoires à VivreS, porté collectivement par l'association VRAC, le CIVAM, le Secours Catholique, le réseau Cocagne et l'Union nationale des Groupements d'Epicerie Sociales et Solidaires, a été à l'initiative de l'expérimentation de Caisse commune de l'alimentation à Montpellier. Ces dynamiques rappellent la construction historique de la Sécurité sociale de santé, qui a été créée en fusionnant plusieurs systèmes de solidarité qui lui préexistaient. La coopération d'acteurs de l'ESS a également permis la réalisation d'un jeu de société sur le sujet : "La Marmite" pour **mieux sensibiliser aux enjeux d'accès à l'alimentation et de démocratie alimentaire**.

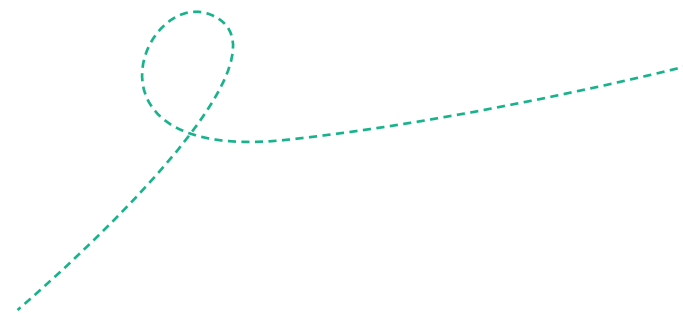
Au travers d'une situation ludique, le jeu propose d'aborder la notion de précarité alimentaire et d'accès universel à une alimentation de qualité. La création du jeu a été coordonnée par les Ateliers Ludosophiques en concertation avec la FR CIVAM Occitanie, Marché Paysans, Vrac & Cocinas, l'IRD, la Chaire UNESCO Alimentations du monde et Ingénieur sans frontières agriSTA pour le collectif Sécurité sociale de l'alimentation.



Le commerce équitable

Né dans les années 1940, le commerce équitable s'est rapidement transformé en un mouvement international. Initialement centré sur les relations Nord-Sud, il s'étend désormais aux échanges locaux. Le commerce équitable représente une alternative au commerce mondial dominant, en **favorisant des chaînes commerciales plus courtes et transparentes**, permettant une **juste rémunération des producteurs et le respect de la biodiversité et des ressources naturelles**. Le commerce équitable, par ses principes, s'inscrit pleinement dans le champ de l'économie sociale et solidaire. L'article 94 de la loi sur l'ESS de 2014 offre d'ailleurs un cadre légal et une définition officielle au commerce équitable, entérinant ainsi son lien avec l'ESS. L'association Commerce Équitable France regroupe les acteurs du commerce équitable en France, et coordonne des campagnes de mobilisation citoyenne et des actions de plaidoyer pour promouvoir les principes du commerce équitable. Elle compte parmi ses membres des entreprises qui commercialisent des produits équitables, des labels, des réseaux de distribution, des

associations de consommateurs et mouvements citoyens, des organisations de solidarité internationale, et des acteurs de la recherche et de l'enseignement. On y trouve notamment le réseau associatif Artisans du Monde, créé en 1974, qui a été pionnier dans ce domaine. En plus de vendre des produits équitables dans des magasins de l'économie sociale et solidaire, il s'efforce de sensibiliser les citoyens aux enjeux du commerce équitable et mène des actions de plaidoyer pour une transition solidaire et écologique. On peut également citer l'exemple de la SCOP Ethiquable qui soutient l'agriculture paysanne bio en travaillant avec plus de 100 coopératives de petits producteurs partenaires en France et dans les pays du Sud, et qui effectue par ailleurs sur le terrain l'accompagnement des producteurs engagés sur ces projets de commerce équitable.



SOLUTIONS
développées par l'ESS



Valorisation des biodéchets et retour au sol

Dans la perspective d'une agriculture durable et résiliente, prônant le respect des sols et des écosystèmes environnants, il est nécessaire de mettre en place des filières agricoles économes en intrants et qui s'appuient sur les ressources locales. L'enjeu d'une **valorisation et d'un retour à la terre des déchets organiques** – déchets issus tout à la fois de la production agricole, de la transformation alimentaire, des espaces verts, ou des restes alimentaires des ménages et des professionnels – prend alors tout son sens.

Les structures de l'ESS se sont emparées de cette question en développant des initiatives sur les territoires, dans une **approche agroécologique et d'économie circulaire**. Elles trouvent leur place sur l'ensemble de la boucle de prévention et de gestion des biodéchets, en apportant des solutions adaptées à chacune des étapes.

C'est le cas notamment de Moulinot implantée sur 3 régions, qui transforme les biodéchets collectés à la fois en biogaz et en fertilisant agricole, ou de la plateforme de compostage territoriale portée par la SCIC Les Petits Composteurs, en Normandie, qui collecte les biodéchets locaux et les transforme en amendement organique naturel, vendu en circuit-court aux particuliers comme aux maraîchers du territoire.

En amont, de nombreuses structures de l'ESS locales ont développé des compétences leur permettant de **former et d'accompagner différents publics au compostage de proximité**, qu'il s'agisse de sensibiliser les citoyens à la réduction de leurs déchets, au tri et au compostage à domicile, de fournir clé en main un site de compostage partagé en pied d'immeuble ou en quartier, ou d'assurer la formation des équipes au compostage en restauration collective par exemple. On peut citer parmi elles Rendre à la terre en Bretagne, Trivial Compost en Bourgogne-Franche-Comté mais également des antennes régionales du Réseau Compost Citoyen.

Par ailleurs, les associations et entreprises de l'ESS exercent des activités d'entretien d'espaces verts, de collecte de déchets, de réemploi, d'éducation à l'environnement, d'animation de potagers ou de jardins partagés, dont les métiers et compétences peuvent être utiles à la filière de gestion des biodéchets. Sans être actuellement assimilées à la filière, mais fortes de leur ancrage territorial, ces structures de l'ESS aux compétences transférables constituent un appui de taille pour répondre aux enjeux locaux de la gestion des biodéchets.

SOLUTIONS
développées par l'ESS

Bioéconomie, alimentation-agriculture, forêt-sols : les grands défis auxquels est confrontée l'ESS



La sécurité alimentaire de la France constitue un réel défi à une époque où les risques de rupture d'approvisionnement sont bien réels, en particulier du fait des risques climatiques (ex : rupture de la chaîne du froid en cas de coupure d'électricité, mauvaise récolte sur une culture spécifique hyper-spécialisée géographiquement) ou de risques géopolitiques. Il convient donc de déployer des politiques publiques en faveur de la relocalisation et de la diversification de la production en France.



© Marcel Unspash

Il existe aujourd'hui un fort enjeu relatif au **renouvellement des générations des agriculteurs et agricultrices** qui partent à la retraite. Les porteurs de projet rencontrent souvent des difficultés au moment de l'installation du fait de l'accaparement de certains terrains agricoles qui sont revendus à d'autres exploitations dans une optique d'agrandissement d'une part, et du fait des montants initiaux très importants à investir pour l'achat des terrains d'autre part. Pour encourager l'installation de nouveaux paysans et paysannes, il convient donc de **faciliter leurs étapes d'installation en proposant des dispositifs adaptés d'aide pour accéder au foncier** : soutien financier et accès à la terre en limitant autant que faire se peut les ventes de terres pour agrandissement. Il est également important de déployer des dispositifs d'aide au logement de ces nouveaux paysans et paysannes qui peinent parfois à trouver des lieux d'habitation proches de leur site de production. Il est nécessaire de **mieux mettre en avant et de soutenir financièrement les dispositifs d'accompagnement existants** afin de les rendre plus accessibles aux porteurs de projet, et de mieux organiser la coordination territoriale de l'ensemble des parties prenantes concernées pour structurer au mieux les filières de production locales.

Renforcer la sécurité alimentaire de la France passe en particulier par une relocalisation d'un certain nombre de filières de production



© Jonathan Kemper Unspash

durables, mais aussi par le **renforcement de l'autonomisation des fermes** (moindre dépendance aux semences, à l'alimentation animale, aux engrais) au service de la structuration de filières locales. Dans ce sens, il est en particulier essentiel d'**assurer un revenu suffisant à tous les acteurs du système alimentaire**, avec une répartition équitable de la valeur tout au long de la chaîne agro-alimentaire. Il est donc important de pouvoir compter sur des politiques publiques territoriales en faveur d'une telle relocalisation des filières. Cela doit notamment s'appuyer sur des **dispositifs d'accompagnement locaux**. Repenser des modèles de production plus durables et autonomes constitue de plus un levier d'anticipation des évolutions réglementaires et limite les risques de non-conformité d'une structure. **Certains cadres réglementaires sont par ailleurs de réelles opportunités de développement de marchés.**

C'est notamment le cas de la loi Egalim qui fixe à la restauration collective un objectif d'au moins 50 % de produits de qualité et durables et d'au moins 20 % de produits issus de l'agriculture biologique ou en conversion. La mise en œuvre de cette réglementation est fondamentale pour structurer des filières de production locales et durables en stimulant la demande. Pourtant, d'après une estimation de l'Agence Bio, les restaurants collectifs atteignent seulement 7 % de produits issus de l'agriculture biologique servis pour les repas quand l'atteinte de ces objectifs permettrait à la filière bio un gain de 800 millions d'euros.

Pour structurer des filières d'alimentation locales, il est également indispensable de penser de façon intégrée les étapes de transformation et de distribution. L'un des enjeux majeurs pour les structures sur ce point est de mettre en place des systèmes mutualisés adaptés à la bonne échelle de bassin de vie pour **optimiser les transports en fonction des besoins d'approvisionnement**. Il existe donc un réel enjeu à accompagner cette organisation collective entre producteurs et consommateurs pour garantir la meilleure intégration possible au territoire.

Le contexte d'inflation que nous vivons a des conséquences non négligeables sur l'accès de toutes et tous à une alimentation de qualité. Depuis quelques années, les structures de l'aide alimentaire connaissent une hausse de leurs bénéficiaires et une baisse des dons et de la force bénévole engagée. Il devient donc plus que jamais indispensable de réfléchir au **déploiement de dispositifs de type « sécurité**

sociale de l'alimentation » en soutenant des expérimentations territoriales, et ce pour garantir l'accessibilité de toutes et tous à une alimentation saine dans un souci de prévention de la santé. Il est également important de **développer les cadres d'éducation au bien manger pour faciliter une réappropriation citoyenne des enjeux d'alimentation-santé**. Cela doit être accompagné de cadres permettant de redonner du pouvoir d'agir aux consommateurs dans le choix de leurs achats alimentaires.

Lutter contre le gaspillage alimentaire reste, par ailleurs, un enjeu de taille en France en 2025, et les structures de l'ESS spécialistes de la lutte contre le gaspillage alimentaire rencontrent souvent des difficultés d'accès au foncier et de financements pour investir dans des équipements pour accompagner leur changement d'échelle. Il est donc indispensable de les accompagner pour faciliter la mutualisation d'espaces et de matériels entre

structures, mais aussi de **leur garantir de façon prioritaire l'accès aux gisements de denrées alimentaires issues du gaspillage alimentaire**, en particulier pour assurer la continuité de leur action sociale.

La gestion différenciée des biodéchets est quant à elle devenue obligatoire dans les pays membres de l'Union européenne depuis le 31 décembre 2023, et cela constitue donc une réelle **opportunité de développement des activités de gestion de proximité de ces déchets organiques**, de la collecte à la valorisation par voie de compostage ou de méthanisation. Les organisations de l'ESS sont très présentes sur l'intégralité de cette chaîne de valeur, et il est donc essentiel que leur place y soit reconnue et que les collectivités territoriales puissent notamment s'appuyer sur elles pour organiser la filière au niveau local.



© Zoe Richardson Unspash

LES ATTENTES DE L'ESS EN MATIÈRE DE POLITIQUES PUBLIQUES

1/ Développer des systèmes agricoles et alimentaires territoriaux et multi-partenariaux avec les collectivités territoriales et en synergie avec d'autres politiques locales comme les Projets Territoriaux Alimentaires, le Plan Climat Air Energie Territorial ou le Plan Santé.

2/ Proposer une transition démocratique des instances agricoles et alimentaires pour co-construire des politiques publiques alimentaires prenant en compte les enjeux de chacune des parties prenantes concernées (collectivités, associations de consommateurs, producteurs, associations de défense de l'environnement, acteurs de santé, etc.). Cela pourrait être le cas pour les Sociétés d'aménagement foncier et d'établissement rural (SAFER), les comités régionaux pour l'alimentation (CRALIM), les Chambres d'agriculture, le conseil national de l'alimentation (CNA), etc.

3/ Soutenir la structuration de filières et l'organisation collective logistique avec les organisations de l'ESS : soutien financier à l'achat d'équipements collectifs, entrée au capital d'une SCIC, intégration des filières territoriales et des producteurs dans les achats publics.

4/ Soutenir l'installation agricole de nouveaux paysans :

- ♦ Préserver et mobiliser le foncier agricole, et développer la conditionnalité des aides au respect du projet du territoire ;
- ♦ Encourager les formes collectives et coopératives, notamment au travers de la reconnaissance des parcours de formations et d'accompagnement des organisations de l'ESS.

5/ Soutenir des expérimentations de démocratie alimentaire telles que les caisses de solidarités ou les sécurités sociales alimentaires associant les habitants, en accompagnant les structures de l'ESS qui en sont à l'initiative.

6/ En s'appuyant sur la loi Egalim, faire de la restauration collective un lieu exemplaire d'éducation, de sensibilisation et de consommation d'une alimentation biologique. Soutenir des évolutions réglementaires permettant d'intégrer une territorialisation de ces approvisionnements pour soutenir les débouchés des filières de proximité.

Bioéconomie, alimentation-agriculture, forêt-sols : quelles réponses de l'ESS aux 4 scénarios de l'ADEME ?

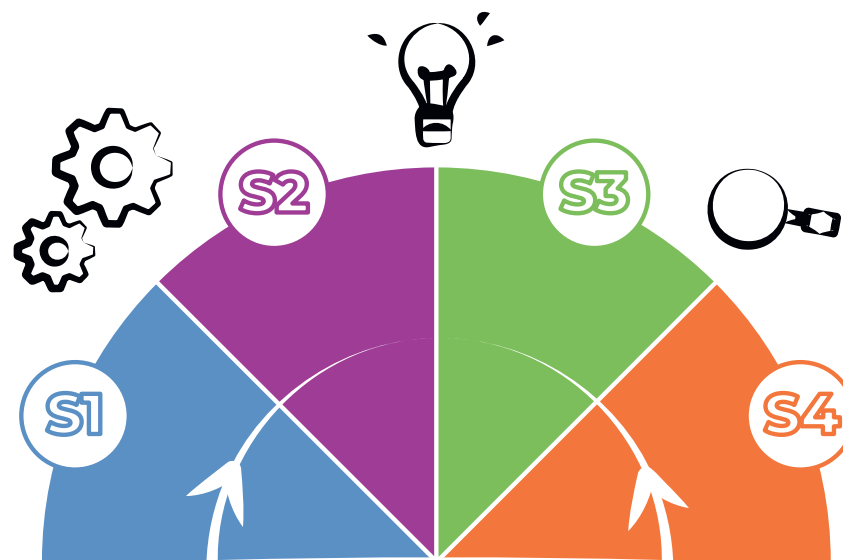
Alors que la bioéconomie est au cœur des enjeux environnementaux, car elle est tout à la fois une partie du problème et une partie de la solution par la production de biocarburants, biomatériaux et, bien sûr, les puits de carbone que les cultures et les forêts représentent, il est important de définir une vision pour demain. L'ESS peut s'enorgueillir d'avoir contribué à relever le défi de la sécurité alimentaire au lendemain de la guerre, en particulier grâce aux coopératives agricoles. Elle porte en elle, on l'a vu, des solutions pour faire face aux enjeux d'équité et de respect de l'environnement. Dans le cadre des scénarios 1 et 2, ce sont plus clairement les solutions qualifiées aujourd'hui d'« alternatives » que proposent l'ESS qui deviendront motrices et se développeront ; devenant ainsi un modèle de référence. Dans les scénarios 3 et 4, qui s'inscrivent plutôt dans une certaine continuité, les acteurs historiques de l'ESS devront amplifier leurs efforts pour atténuer leurs impacts sur l'environnement mais ils seront au cœur du développement de la bioéconomie. Dans ces deux scénarios, les coopératives agricoles de filières ou les CUMA seront, de plus, indispensables pour accompagner les agriculteurs à faire face aux défis qu'ils devront relever face aux évolutions climatiques au travers de dispositifs d'accompagnement ou de formation.

L'ensemble des 4 scénarios de l'ADEME préconisent une réduction de la consommation de viande, et les scénarios 1 à 3 recommandent d'augmenter la part d'agriculture biologique. Un certain nombre de structures de l'ESS

contribuent aujourd'hui à aller dans ce sens, en particulier en développant les filières bio au niveau local, et ce en ayant structuré une offre dédiée de formation et d'accompagnement au changement. L'ESS a également su être pionnière pour développer des solutions opérationnelles visant à connecter les besoins d'approvisionnement de la restauration collective avec celui de structurer des filières agricoles locales, en particulier au travers de sociétés coopératives d'intérêt collectif (SCIC). Cela répond entre autres à l'orientation du scénario 2 qui encourage à une production plus locale et à des circuits courts.

Le scénario 2 mentionne également la lutte contre le gaspillage alimentaire comme l'un des leviers pour atteindre la neutralité carbone. L'ESS constitue un réel levier de lutte contre ce gaspillage puisqu'elle est très présente dans ce champ d'activité qu'elle a su structurer.

Les 4 scénarios de l'ADEME préconisent de développer les filières de valorisation énergétique mobilisant la biomasse. Les organisations de



l'ESS seront également motrices sur ces filières car elles constituent aujourd'hui des solutions concrètes de collecte de proximité favorisant l'accès à des gisements de biodéchets issus de différentes sources. Elles développent d'ailleurs pour certaines des filières de méthanisation des biodéchets, en particulier pour les secteurs de la restauration.

Enfin, le scénario 2 insiste sur le besoin d'une éducation renforcée autour des enjeux nutritionnels et environnementaux de l'alimentation. L'ESS est au cœur de cette problématique puisqu'elle propose déjà un grand nombre d'initiatives d'éducation populaire et de mobilisation citoyenne sur les enjeux « alimentation et santé » au travers des mutuelles de santé, des associations et coopératives d'alimentation de proximité, des associations d'aide alimentaire ou encore des initiatives de sécurité sociale alimentaire. Elles sont donc une pierre angulaire pour mieux éduquer la population à ces enjeux et mettre en œuvre le scénario 2.



3/

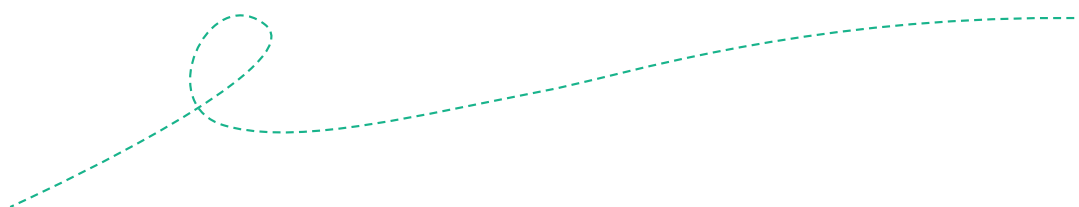
Aménagement du territoire – bâtiments – mobilités

Aménagement du territoire et mobilités sont étroitement liés puisque les choix d'aménagement des bâtiments et services d'un territoire ont des conséquences directes sur les mobilités de ce territoire, et réciproquement. Les secteurs du transport et de l'usage des bâtiments représentaient ensemble 47 % des émissions de gaz à effet de serre (GES) en France en 2020 sans compter les émissions liées à la construction neuve.

Ce chiffre met en avant le besoin urgent de transformation de nos modèles et nous invitent à repenser en profondeur nos usages. L'aménagement du territoire et les mobilités ont en effet des impacts sur l'environnement, en particulier en termes d'artificialisation des sols et de dégradation de la biodiversité. D'après l'INSEE, 9,1 % des sols étaient artificialisés en France en 2020 contre 6,6 % en 1995 ; et l'Office International de l'Eau précise que 46,5 % de ces territoires artificialisés sont occupés par des résidences quand 32,5 % des sols artificialisés sont utilisés pour le transport et les infrastructures.

Cependant, aménagement du territoire et mobilités sont des maillons indispensables du développement économique des territoires et des services proposés aux habitants, et ils ont donc également des impacts socio-économiques sur les populations.

Repenser nos usages du bâti et des transports doit se faire en assurant une limitation des impacts environnementaux tout en garantissant des réponses sociales adaptées aux besoins. Cela doit notamment passer par des dynamiques économiques mieux équilibrées entre territoires urbains et ruraux, offrant par là-même la possibilité d'envisager une société moins fracturée.



LES GRANDES ORIENTATIONS PROPOSÉES PAR LES 4 SCÉNARIOS DE L'ADEME CONCERNANT L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, LES BÂTIMENTS ET LES MOBILITÉS



SCÉNARIO 1 GÉNÉRATION FRUGALE

- ◆ Démétropolisation en faveur des villes moyennes et des zones rurales
- ◆ Limitation forte de la construction neuve et optimisation du nombre de personnes par logement
- ◆ Rénovation massive et rapide du parc de bâtiments : 80 % des logements rénovés à un niveau BBC et 80 % des surfaces tertiaires suivent la trajectoire prévue par le décret tertiaire de 2019
- ◆ Augmentation de l'usage des matériaux biosourcés
- ◆ Réduction forte de la mobilité : - 26 % de km parcourus en 2050
- ◆ Electrification progressive des voitures atteignant 90 % des usages
- ◆ Covoiturage solidaire et autostop se développent dans les zones rurales
- ◆ Baisse de 45 % des trafics de marchandises nationaux
- ◆ La moitié des trajets sont effectués à pied ou à vélo
- ◆ Baisse de 91 % des émissions directes de GES du secteur des mobilités



SCÉNARIO 2 COOPÉRATIONS TERRITORIALES

- ◆ Reconquête démographique des villes moyennes
- ◆ Densification en hauteur des villes avec des services de proximité : « ville du quart d'heure »
- ◆ Développement de la cohabitation et adaptation de la taille des logements à celle des ménages
- ◆ Rénovation massive : 80 % de logements rénovés BBC et 71 % des surfaces tertiaires suivent la trajectoire du décret tertiaire de 2019
- ◆ Développement des réseaux de chaleur, chauffage au bois, pompes à chaleur électriques et matériaux biosourcés
- ◆ Une demande de mobilité qui diminue de 8 % grâce à plus de proximité
- ◆ Baisse de l'impact des trafics de marchandises
- ◆ Près de la moitié des trajets effectués à pied ou à vélo
- ◆ Baisse de 95 % des émissions directes de GES du secteur des mobilités



SCÉNARIO 3 TECHNOLOGIES VERTES

- ◆ Métropolisation, mise en concurrence des territoires, villes fonctionnelles
- ◆ Déconstruction-reconstruction à grande échelle de logements avec consommation massive de ressources naturelles
- ◆ Ensemble des logements rénovés mais de façon peu performante
- ◆ Rénovation énergétique du parc tertiaire : 72 % des surfaces suivent la trajectoire du décret tertiaire de 2019
- ◆ Mobilités accompagnées par l'Etat pour les maîtriser : infrastructures, covoiturage
- ◆ Augmentation de 23 % des km parcourus par les voyageurs, transport de marchandises stable
- ◆ Report modal faible et concentré dans les grandes villes
- ◆ Efforts concentrés sur la décarbonation des flottes, en particulier par l'électrification des véhicules
- ◆ 30 % des trajets effectués à pied ou à vélo
- ◆ Baisse de 94 % des émissions directes de GES du secteur des mobilités



SCÉNARIO 4 PARI RÉPARATEUR

- ◆ Maintien de la construction neuve
- ◆ Rénovation à deux vitesses : isolation très performante pour certains logements et rénovation par geste sans s'inscrire dans une trajectoire de performance pour d'autres
- ◆ Augmentation du parc tertiaire
- ◆ Forte augmentation des mobilités : + 39 % des km parcourus sous l'effet d'une hausse des voyages longue distance
- ◆ Place importante de la voiture individuelle
- ◆ Logistique de plus en plus connectée au service d'un e-commerce intensifié
- ◆ Les progrès technologiques facilitent l'électrification
- ◆ 20 % des trajets effectués à pied ou à vélo
- ◆ Baisse de 90 % des émissions directes de GES du secteur des mobilités

Aménagement du territoire - bâtiments - mobilités : comment ces orientations impactent-elles l'ensemble des organisations de l'ESS ?

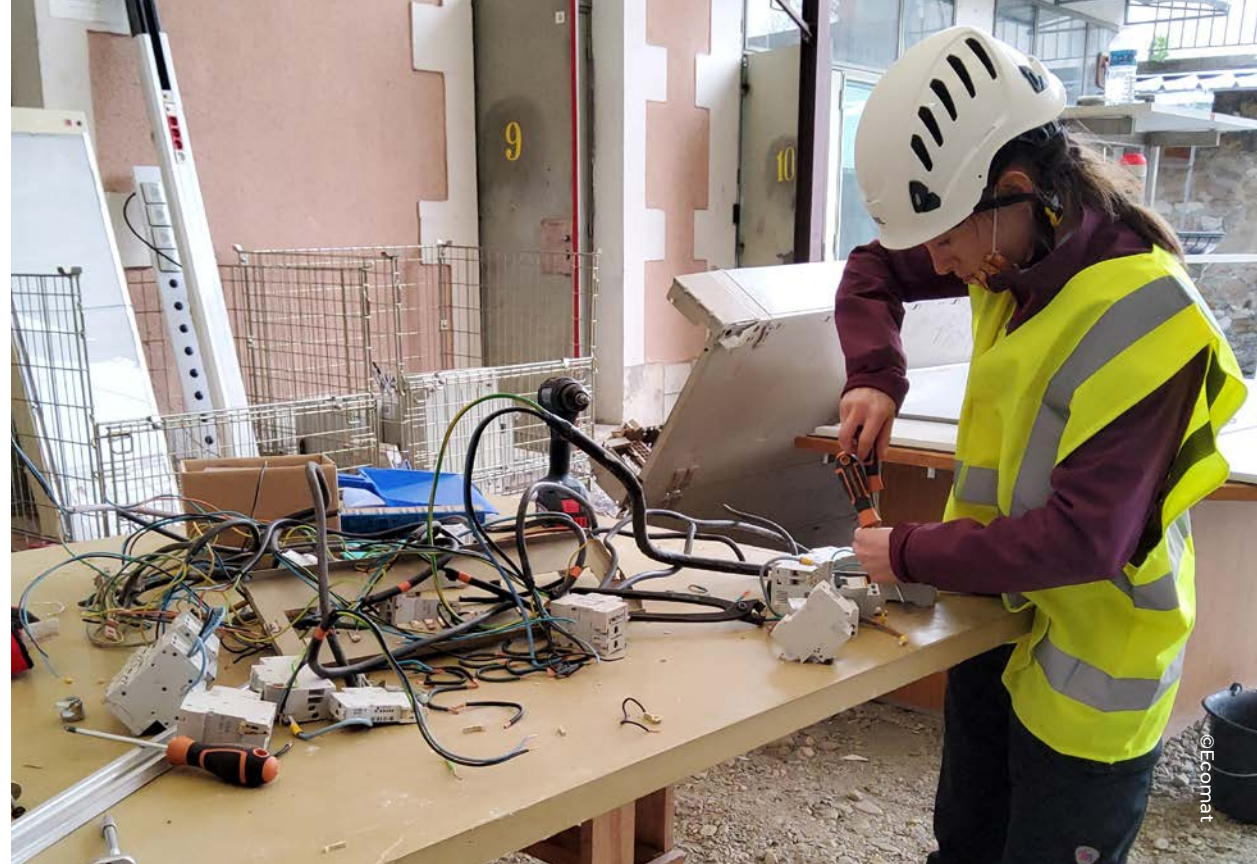
Aménagement du territoire et bâtiments

Un grand nombre de structures de l'ESS font face à des **difficultés d'accès au foncier** pour développer leurs activités, tant en matière de coût que de disponibilité du foncier. Le foncier constitue en effet souvent une part importante des charges de fonctionnement des structures. La mise à disposition de foncier par les collectivités territoriales représente un levier important pour répondre à cet enjeu. Cependant, la pression sur le foncier public disponible ne cesse d'augmenter, en particulier dans le cadre du Zéro Artificialisation Nette. Il est donc indispensable de questionner les usages des bâtiments et de trouver des **solutions de mutualisation** du bâti entre structures à l'échelle locale. L'occupation des bâtiments constitue d'ailleurs un enjeu important en matière de transition énergétique : penser les temps de présence dans les locaux au travers de l'organisation du travail permet, entre autres, d'optimiser sa consommation énergétique en limitant les heures de chauffage aux périodes de présence d'une part, et en limitant au maximum les intervalles au cours desquels les locaux ne sont pas occupés pendant la journée afin d'éviter de chauffer des espaces vides.

Les évolutions réglementaires telles que le décret tertiaire amènent les organisations à effectuer des travaux de rénovation pour **respecter des obligations en matière d'efficacité énergétique**, en particulier via l'installation de systèmes d'automatisation et de contrôle des bâtiments pour tous bâtiments tertiaires équipés d'un système de chauffage ou de climatisation combiné ou non à un système de ventilation, ou encore dans l'usage de matériaux biosourcés ou géo-sourcés. Un certain nombre de structures de l'ESS sont propriétaires de leur bâti et sont donc directement concernées par ces adaptations à mettre en œuvre. Ces dernières peuvent constituer une réelle vulnérabilité pour les structures qui n'ont pas toujours la capacité financière leur permettant

d'engager de tels travaux de rénovation.

Il s'agit cependant d'un enjeu crucial dans la mesure où beaucoup de structures, que ce soit dans le médico-social ou le tourisme social par exemple, ont des fonctions essentielles d'accueil de publics, et plus particulièrement de publics fragiles, et qu'il est donc indispensable que les bâtiments assurent un confort thermique aux bénéficiaires. Or, la hausse des coûts de l'énergie fragilise le modèle économique des structures, surtout lorsque leurs bâtiments ne sont pas efficaces énergétiquement. La raréfaction des ressources représente de même un risque pour les modèles économiques des structures : plus les matériaux sont rares, plus ils deviennent chers.



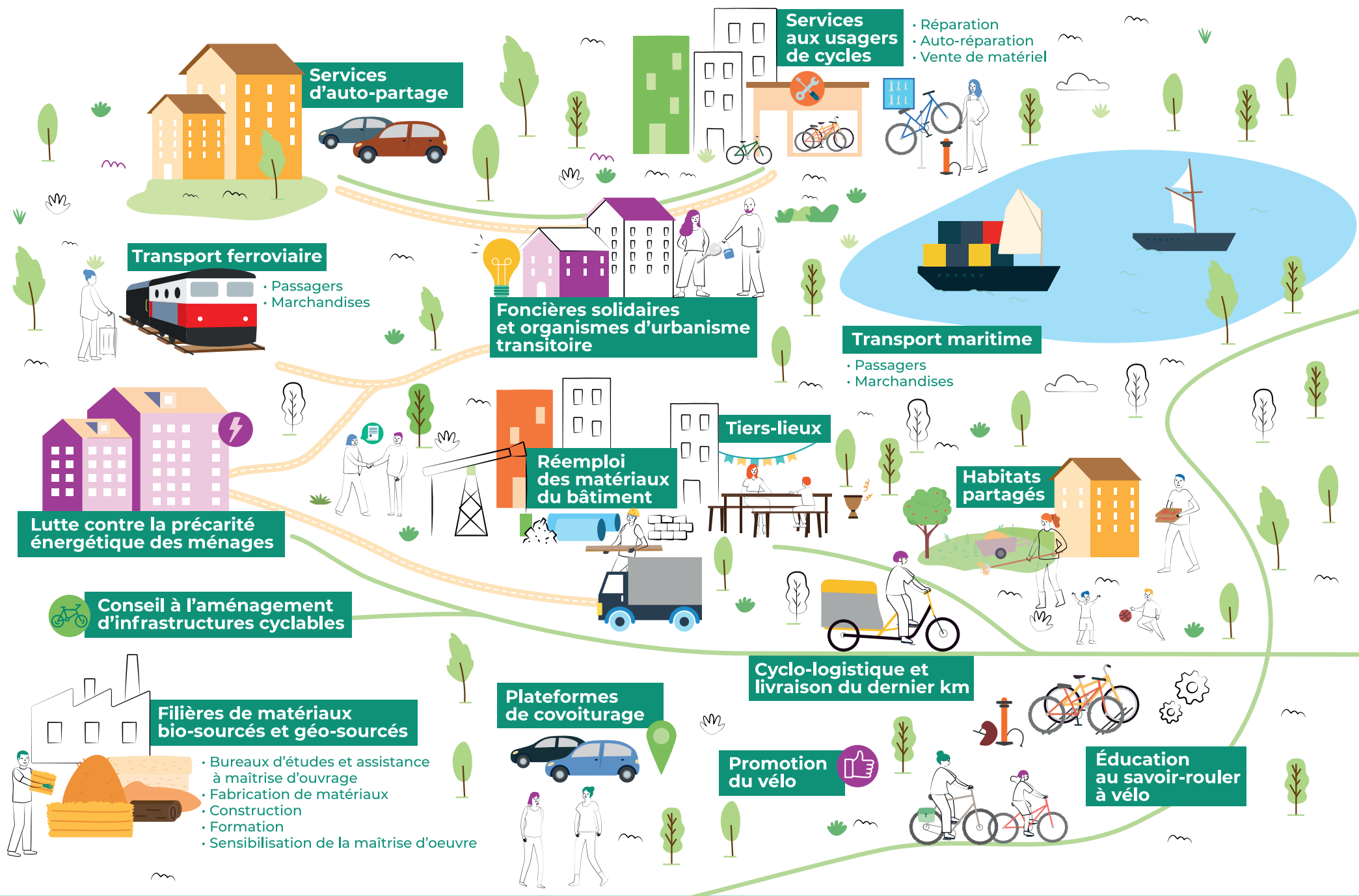


Les organisations de l'ESS, quel que soit leur secteur d'activité, sont toutes impactées par les questions de mobilité que ce soit pour leurs salariés, leurs bénévoles ou leurs bénéficiaires. La transformation des mobilités devra se faire de manière inclusive afin de **garantir l'accessibilité des services à toutes et tous**, en particulier dans un contexte de hausse des coûts de l'énergie. Les structures du médico-social qui proposent des services d'aide à domicile sont directement impactées par les enjeux de décarbonation de la mobilité. Certaines d'entre elles ont déjà enclenché leur transformation écologique interne en renouvelant leur parc de véhicules avec des véhicules hybrides plutôt que 100 % thermiques. Ce type de mutation est conditionné à une capacité minimale d'investissement de la part des structures. Il est donc important de mettre en place des dispositifs financiers d'accompagnement au changement pour les petites et moyennes entreprises sur ces questions. La transition visant à réduire l'impact sur l'environnement de la mobilité peut également passer par une **réorganisation interne du travail**. Certaines structures d'aide à domicile ont déjà repensé leur modèle en cartographiant les lieux d'habitation de leurs salariés et de leurs bénéficiaires afin d'optimiser au maximum les déplacements entre les deux ; cela amène à une réduction non négligeable des kilomètres parcourus et a pour bénéfice induit une meilleure qualité de vie au travail pour les salariés concernés qui passent moins de temps sur la route. Ce type d'initiatives a également pour conséquence positive de réduire les coûts de carburant.

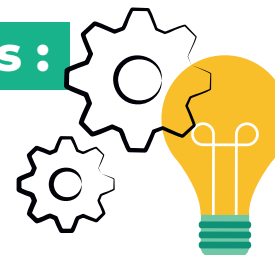
Dans certaines villes, les zones à faibles émissions peuvent amener à restreindre l'accès à certains services proposés. L'un des leviers majeurs pour les habitants ne disposant pas des véhicules adaptés pour ces zones réside dans le développement de stationnement gratuit en parkings relais qui sont connectés à une offre suffisamment fréquente et finement maillée de transports en commun. Faciliter l'accès à certains services et activités, c'est aussi **penser une optimisation des déplacements et un transport multimodal** en rendant possible le transport de vélos ou de trottinettes dans les trains ou sur les bus via des portes-vélos adaptés. Les structures de l'ESS de la culture ou du sport sont directement concernées par les enjeux d'accessibilité lorsqu'elles organisent des événements. L'un des leviers importants pour réduire leurs vulnérabilités face aux enjeux de mobilité réside par exemple dans la mise en place, par la collectivité territoriale concernée, d'une offre gratuite de bus entre la gare et le lieu de l'événement sportif ou culturel (ex : festival) pour les participants. Pour les lieux de pratique culturels ou sportifs (ex : gymnase), il arrive également que certaines infrastructures soient mutualisées entre plusieurs villes, en particulier en milieu rural, et que cela conduise à un nombre important de trajets individuels en voiture. Dans ce cas, les structures peuvent encourager au maximum le covoiturage entre pratiquants.



© Ylwen Unspash



Aménagement du territoire – bâtiments – mobilités : des solutions concrètes proposées par l'ESS



Les structures de l'ESS interviennent d'ores et déjà à plusieurs niveaux. En réinterrogeant notre rapport à l'usage et à la propriété, en favorisant le réemploi et la réutilisation des ressources, mais aussi en apportant un dynamisme local dans des zones rurales, favorisant par là-même un regain d'attractivité pour ces territoires. D'autres structures accompagnent, quant à elles, ces changements et ces renouvellements d'usages d'espaces en leur permettant de rester connectés au moyen de modes de déplacements plus responsables, partagés et solidaires.



Aménagement du territoire et bâtiments

En quelques décennies, la hausse des coûts de la construction, les contraintes foncières et l'industrialisation de certains procédés techniques ont contribué à la diminution de la qualité constructive des logements. Même si la qualité technique des logements s'est améliorée, le confort d'habitat s'est dégradé avec moins de surface, moins de circulation d'air et moins d'accès à la lumière.

En réponse à ce constat, de nombreuses structures, notamment issues de l'économie sociale et solidaire, proposent de concevoir, construire et rénover le bâti de manière plus durable. Cela passe en particulier par **le développement de la coopération entre tous les acteurs**, et ce dès la conception du projet, pour notamment penser et optimiser l'ensemble des usages. Cela permet en milieu urbain de rendre les habitants acteurs de la ville durable et de privilégier les écoquartiers qui améliorent le cadre de vie et le lien social.

En milieu rural, les organisations de l'ESS œuvrent fortement à répondre aux besoins non-couverts sur le territoire, notamment par une **mise en commun d'espaces dédiés à l'installation de projets créateurs d'activité locale** comme des commerces solidaires d'utilité générale par exemple.

Au-delà des usages, les structures de l'ESS innovent sur les matériaux et les techniques de construction. Des structures de l'ESS ont contribué à **l'émergence de filières de matériaux biosourcés et géo-sourcés** telles que les filières paille, terre crue, bois et chanvre. Ces matériaux stockent le carbone, sont produits et transformés localement, et sont mis en œuvre au travers de techniques simples et innovantes. On retrouve les organisations de l'ESS sur l'ensemble de la chaîne de valeur des matériaux biosourcés et géo-sourcés : bureaux d'étude et assistance à maîtrise d'ouvrage, fabrication de matériaux, construction, formation, sensibilisation de la maîtrise d'ouvrage. C'est notamment le cas de la SCIC lelo qui développe et commercialise l'isolation de paille hachée.



SOLUTIONS développées par l'ESS

FÉDÉRATION ECO-CONSTRUIRE



« La massification de la rénovation énergétique globale et performante, la mobilisation du bâtiment comme puits de carbone et la sobriété dans la construction neuve nécessitent une adaptation rapide et pérenne des compétences des acteurs du bâtiment, de nouvelles dynamiques d'emplois et de formations dans les territoires. »

LES RAISONS D'ÊTRE DU RÉSEAU

La Fédération nationale des organismes de formation professionnelle à l'écoconstruction, la restauration du patrimoine et le réemploi des matériaux du bâtiment a pour vocation de développer et pérenniser l'offre de formation dans ces secteurs. Elle est l'organisme certificateur de plusieurs certifications ayant pour philosophie commune de diminuer au maximum les impacts environnementaux engendrés par le secteur de la construction.

QUELS SONT LES ENJEUX DE VOTRE RÉSEAU DANS CE CONTEXTE DE NÉCESSAIRE TRANSITION ÉCOLOGIQUE ?

L'enjeu principal est aujourd'hui d'identifier et d'anticiper les besoins en formation des entreprises artisanales dans les domaines du diagnostic, de la prescription, de la connaissance et de l'usage des matériaux bio/géo-sourcés et de ceux issus du réemploi. En réponse à ces besoins, il est indispensable de faire reconnaître, de promouvoir et de développer une offre de formations certifiantes de qualité à l'échelle nationale, et d'intégrer ces savoir-faire dans la formation initiale.



PARTIES PRENANTES AVEC QUI LE RÉSEAU TRAVAILLE

- ◆ Collectivités territoriales et élu-es
- ◆ Syndicats et organisations professionnels
- ◆ CAUE et représentations locales des filières
- ◆ le CNOA, le réseau des centres de ressources du bâtiment durable
- ◆ les Grands Ateliers pour la maîtrise d'ouvrage et la maîtrise d'œuvre
- ◆ CIRCOLAB pour la maîtrise d'ouvrage privée
- ◆ SNCF Immo pour former leurs agents
- ◆ le réseau des CAE et des Scop BTP pour la mobilisation de leurs propres entreprises
- ◆ la CAPEB et la Fédération Française du Bâtiment pour participer aux groupes techniques d'analyse des besoins d'évolution des compétences

CHIFFRES-CLÉS



23 organismes de formation



48 sessions de formations longues certifiantes par an



95 promotions « Ouvrier-ère Professionnel-le en Ecoconstruction » (OPEC) entre 2015 et 2024 et 891 certifié-es entre 2015 et 2024



29% de femmes formées (elles représentent 13% des salarié-es du BTP et seulement 1,8% du personnel intervenant sur chantier en 2020)

PÉRIMÈTRE D'INTERVENTION

National



le rôle indispensable des
RÉSEAUX

Les structures de l'ESS ont également été **pionnières de la filière de réemploi des matériaux du bâtiment** en France. En 2019, l'ADEME estimait que moins de 1% des 46 millions de tonnes de déchets issus du bâtiment étaient réemployées. Il existe donc un réel besoin de structuration et de changement d'échelle de cette filière dans les territoires. Les organisations de l'ESS ont démontré leur volonté de contribuer à la structuration de cette filière dans son ensemble puisqu'elles interviennent et ont développé des compétences sur l'intégralité de la chaîne de valeur par des actions d'ingénierie en conseil au montage de projets, des actions de collecte pourtant aujourd'hui moins rémunératrices, des inventaires ressources, des activités de déconstruction sélective, de l'assistance à maîtrise d'ouvrage sur le réemploi, la transformation de matériaux, la vente de matériaux de seconde main, etc. En matière d'ingénierie de projets, les structures de l'ESS ont la capacité de réaliser des diagnostics Produits-Equipements-Matériaux-Déchets (PEMD), ou encore de l'assistance à maîtrise d'ouvrage via des actions de conseil, d'accompagnement et de formation à destination des collectivités par exemple.

En plus des opérations de réemploi, elles jouent un rôle indispensable de **sensibilisation des professionnels du bâtiment et des maîtres d'ouvrage publics et privés** sur la question du réemploi des matériaux, et sont donc essentielles dans les dispositifs d'accompagnement au changement de comportement. Elles travaillent de plus en plus en coopération au sein des territoires pour tenter de mieux structurer l'offre et d'optimiser les besoins logistiques qui leur sont communs (cf. Étude sur les besoins logistiques pour le réemploi des matériaux du bâtiment réalisée sur 3 régions pilotes). ESS France anime depuis 2021 le collectif

national des structures de l'ESS spécialistes du réemploi des matériaux du bâtiment. Cet espace collectif permet de construire un plaidoyer commun qui est porté dans le cadre de la nouvelle filière à Responsabilité Elargie du Producteur dédiée aux produits et matériaux de construction issus du bâtiment, mais aussi de **développer de nouvelles coopérations et de faciliter l'essaimage entre structures au sein des territoires**.

Par ailleurs, les **enjeux d'accessibilité à un logement décent pour toutes et tous** constitue le combat historique des acteurs du logement social, secteur où l'économie sociale et solidaire occupe une place importante. À ce titre, et parce que le logement est l'un des déterminants majeurs de la santé (exposition à l'air, à la lumière, etc.), certains acteurs de l'ESS se positionnent

sur les enjeux de santé au sein du logement. Dans ce sens et en tant que 4^e bailleur social de France, le Groupe VYV a par exemple travaillé à la création du label « Logement Santé » pour les projets de construction de son parc immobilier ; un tel label pour les projets de réhabilitation des bâtiments est en cours de création. Ce label est organisé autour de 40 critères (10 critères socles + 10 critères au choix parmi 30 autres critères proposés) et vise à penser la santé comme un enjeu socle de la construction des bâtiments au travers de thématiques telles que le confort thermique, les matériaux durables et les moins nocifs pour la santé, l'accès à des espaces verts, l'alimentation saine et durable et la lutte contre le gaspillage alimentaire.



Tous les bâtiments disposant du label « Logement Santé » mettent en plus à disposition des résidents un service de téléconsultation médicale gratuit. D'autres organisations de l'ESS travaillent quant à elles à **accompagner les ménages en situation de précarité énergétique** pour trouver des solutions de rénovation thermique de leur bâti. C'est notamment le cas des agences Dorémi qui accompagnent les propriétaires à réaliser une rénovation énergétique globale et performante de leurs maisons, des Compagnons Bâisseurs qui permettent aux habitants de s'émanciper sur les travaux de rénovation de leur bâti via l'**auto-réhabilitation accompagnée**, ou encore des agences locales de l'énergie et du climat (ALEC) qui peuvent accompagner au diagnostic d'une situation de précarité énergétique et à l'identification de dispositifs d'aide existants (cf. partie 5/ Systèmes énergétiques décarbonés).

Face à la crise du logement qui frappe particulièrement les centres urbains, de nombreuses foncières solidaires et organismes d'urbanisme transitoire voient le jour. Les foncières solidaires ont pour objectif de **limiter les effets de bords négatifs de la spéculation immobilière** pour permettre à des familles aux revenus modestes et à des activités d'utilité sociale de proximité de continuer à vivre dans les grands centres urbains.

Les agences d'urbanisme transitoire coopératives poursuivent cette même finalité mais vont quant à elles **imaginer de nouveaux usages pour des espaces en attente de réhabilitation ou de démolition** comme des locaux désaffectés ou des friches industrielles et commerciales. On peut citer à titre d'exemples des foncières la foncière Bellevilles et l'Agence Intercalaire.

Par ailleurs, un mouvement particulièrement important qui participe aujourd'hui à **la revitalisation des territoires ruraux est celui des habitats partagés et des tiers-lieux**. Portées en grande majorité par des collectifs citoyens et des dynamiques associatives, ces initiatives fleurissent sur l'ensemble du territoire avec pour objectif de participer au dynamisme local de leur territoire. À l'échelle nationale, on peut notamment citer le Réseau HAPA et France Tiers-Lieux. L'habitat participatif permet de **limiter l'étalement urbain tout en optimisant les déplacements** en relocalisant certains besoins des habitants au plus proche de leur lieu de résidence. L'identification des besoins des habitants et la mutualisation collective de leur réponse participe à la transition écologique par une mutualisation des équipements et une éco-conception des bâtiments. Enfin, les tiers-lieux sont des structures qui, par définition, s'adaptent aux besoins du territoire. Espaces de coworking, friches culturelles, fablabs, tiers-lieux nourriciers... Ils ont en commun de **mutualiser des espaces et des compétences, d'hybrider des activités et de réunir un collectif citoyen engagé**, favorisant la coopération pour répondre aux enjeux de leur territoire, que ce soit en milieu urbain ou en milieu rural.





Mobilités

Les structures de l'économie sociale et solidaire sont **au cœur des transformations des mobilités des personnes et des marchandises**. La place croissante qu'occupe le cycle dans les mobilités, après avoir été relégué dans l'après-guerre dans le champ des loisirs, est un important symbole de ce renouveau. Les structures de l'ESS occupent une place centrale dans ce mouvement de développement de mobilités décarbonées (cf. note PerspectivESS d'ESS France sur la filière vélo).

La légitimité des mobilités cyclables a été progressivement (re)construite par des associations qui ont su convaincre les professionnels, les particuliers et surtout les pouvoirs publics dont dépendent les nécessaires aménagements, de la pertinence de développer l'usage du cycle. La fédération française des usagers de la bicyclette (FUB) est l'acteur historique de la **promotion du vélo** dans les mobilités quotidiennes. Plus récemment, les Boîtes à Vélo ont pris en charge la promotion des usages professionnels des vélos cargo comme solutions de substitution efficace aux véhicules utilitaires légers, particulièrement dans le milieu urbain dense. Des collectivités se sont également regroupées dans le réseau associatif Vélo et Marche pour échanger des pratiques et de l'expertise afin de favoriser le développement du vélo au sein de leur territoires, en particulier sur les questions d'aménagement d'infrastructures



cyclables. Plus récemment, ils ont notamment choisi de travailler à l'émergence de solutions plus adaptées aux territoires ruraux qui peuvent être soumis à une absence d'initiatives de mobilité plus responsable, liée au manque de transports publics, et qui engendre une dépendance accrue à la voiture individuelle. L'association accompagne donc les collectivités territoriales dans la réalisation de leur plan de circulation, qui est un moyen d'agir à court terme et de repenser l'usage du réseau existant pour répondre aux besoins des cyclistes des territoires ruraux, en particulier en termes de sécurité.

Les mobilités cyclables sont vertueuses, mais pour être adoptées largement elles doivent également être pratiques. Les structures de l'ESS sont justement nombreuses à proposer des **services aux usagers des cycles** : réparation, autoréparation, vente de matériel, entretien, etc.

Les formes sont très diversifiées : ateliers d'autoréparation associatif en insertion (ex : La Maison du Vélo à Toulouse) ou sans insertion (ex : Cyclofficine), coopératives orientées vers la réparation et la vente d'équipements (ex : la Cour Cyclette, la Fabrique des Cyclistes). Très implantées localement, ces structures ont la particularité d'impliquer diverses parties prenantes du territoire : bénévoles, collectivités au cœur de leur projet. En plus de proposer des services utiles, ces structures permettent d'**implanter et de diffuser une culture de la mobilité cyclable** au sein des territoires.

Depuis une dizaine d'années, de nombreux projets d'économie sociale et solidaire ont également vu le jour sur le segment de la **cyclo-logistique**. Ce foisonnement se comprend comme une solution à la livraison précarisée et souvent peu professionnelle proposée par les plateformes numériques de livraisons. Le projet de ces structures est de **conjuguer des ambitions sociales et environnementales élevées en proposant des services de logistique décarbonés** réalisés par des livreurs salariés. Là aussi, la diversité est la norme puisque ces structures peuvent être des associations portant des projets d'insertion (ex: L'Atelier Remuménage), des entreprises d'insertion (ex: Cygogne) ou des coopératives (ex: Cargonautes, Tout en vélo). Ces structures peuvent disposer d'entrepôts ou non, et s'adressent à tout type de clients : collectivités, entreprises et particuliers avec l'objectif de décarboner les livraisons urbaines.

Les structures de l'ESS ne sont pas présentes que sur les filières cycles, elles proposent aussi de nombreuses solutions pour développer des mobilités plus vertueuses. Le réseau coopératif Citiz opère par exemple un **service de véhicules en auto-partage** dans 18 agglomérations françaises.



En partageant l'utilisation de ses véhicules par différents usagers, pour une courte durée et par abonnement, Citiz replace la notion de l'usage de la voiture individuelle au cœur de son projet plutôt que celle d'appartenance ; ce qui en fait un exemple parfait d'**économie de la fonctionnalité**.

Toujours pour aller vers une utilisation plus optimisée de la voiture, Mobicoop met en œuvre une **plateforme coopérative de co-voiturage** permettant à tout un chacun de générer gratuitement des liens facilitant l'organisation du covoiturage entre usagers pour se rendre à un événement. Cela limite l'autosolisme et l'ensemble des pollutions qui y sont liées.

L'ESS propose également des solutions de **mobilités maritime et fluviale**. Elle compte par exemple une coopérative de transport de passagers maritimes, SailCoop, qui assure des liaisons entre la Corse et le continent, et même entre la métropole et les Antilles françaises.

On retrouve également WindCoop, coopérative qui a pour but d'impulser le changement de l'industrie du commerce maritime à travers différents projets tels que les Canaliens pour le fret fluvial ou encore l'ouverture d'une ligne de fret maritime entre Madagascar et la France à horizon 2026.

Le **transport ferroviaire** est aussi un secteur dont l'ESS a su se saisir par une initiative telle que Railcoop qui prévoyait à la fois du fret de marchandises et du transport de voyageurs sur des lignes non opérées aujourd'hui. Malheureusement, ce projet n'a pas réussi à amorcer son changement d'échelle et a fermé en 2024.

SOLUTIONS
développées par l'ESS

FÉDÉRATION FRANÇAISE DES USAGERS DE LA BICYCLETTE (FUB)



« La FUB défend le droit à une mobilité choisie, accessible pour toutes et tous, quels que soient les territoires. Notre action vise à garantir que le vélo ne soit pas une solution réservée à certains publics, mais une réelle alternative à la voiture individuelle. »

LES RAISONS D'ÊTRE DU RÉSEAU

La FUB agit depuis plus de 40 ans pour faire du vélo une solution de mobilité du quotidien, sûre et accessible à toutes et tous. Née du constat d'une absence de prise en compte des cyclistes dans l'aménagement des territoires en 1980, elle fédère aujourd'hui un réseau de plus de 500 associations locales. Elle agit à la fois par le plaidoyer auprès des pouvoirs publics, l'accompagnement des collectivités, la production d'expertise et la mobilisation citoyenne.

QUELS SONT LES ENJEUX DE VOTRE RÉSEAU DANS CE CONTEXTE DE NÉCESSAIRE TRANSITION ÉCOLOGIQUE ?

La FUB vise à transformer en profondeur les modes de déplacement des Françaises et des Français pour répondre aux défis écologiques et sociaux, en plaçant les besoins des usagers et usagères au cœur des politiques publiques. Elle considère comme prioritaire le fait que le vélo soit accessible à toutes et tous, en particulier dans les milieux ruraux plus isolés. Dans ce sens, 60 % des collectivités qu'elle a accompagnées ont moins de 5 000 habitants.

Les investissements réalisés par les différents programmes portés par la FUB jouent un rôle structurant dans la création de filières économiques génératrices d'emplois en France : équipements de stationnement vélo, filières sportives et éducatives, filière logistique décarbonée. Pour participer au changement d'échelle de la filière, les associations vélo se constituent en collectifs à l'échelle départementale ou régionale, et peuvent constituer des coalitions avec d'autres typologies d'acteurs à l'échelle locale.

Cependant, toutes ces actions sont parfois mises en difficulté du fait du manque de financements et du manque d'écoute de la part de certaines collectivités. Pour être pérennes, elles demandent également une énergie bénévole qu'il n'est pas toujours aisé de renouveler.



PARTIES PRENANTES AVEC QUI LE RÉSEAU TRAVAILLE

La FUB s'adresse en priorité aux usagers du vélo ainsi qu'aux personnes en situation de précarité ou d'exclusion de la mobilité pour lesquelles le vélo peut représenter une solution accessible. Elle travaille également avec un large éventail de parties prenantes :

- ◆ Les associations locales qu'elle fédère et accompagne
- ◆ Les collectivités territoriales dans l'élaboration et la mise en œuvre de politiques cyclables
- ◆ Les services de l'État et opérateurs publics dans une logique de co-construction des politiques nationales
- ◆ Les organisations de l'Économie Sociale et Solidaire, de la santé ou encore de l'insertion pour inscrire le vélo dans des démarches transversales
- ◆ Enfin, le grand public, à travers des campagnes de sensibilisation, des formations ou des outils comme le Baromètre des villes cyclables ou « La Vélo Vibe »

CHIFFRES-CLÉS



La FUB défend les intérêts de **3 millions de cyclistes quotidiens** et **17 millions d'usagers réguliers**.



6 TWh cumac d'économie d'énergie grâce aux programmes portés par la FUB, soit l'équivalent de la consommation de la population du Havre sur 10 ans.



Près de 2 400 collectivités locales inscrites à au moins un des programmes CEE (contrat d'économie d'énergie) de la FUB.



En 2019, le vélo a permis **d'éviter 4,8 milliards d'euros de coûts sociaux de santé en France** (pour 4,6 milliards de kilomètres parcourus à vélo).



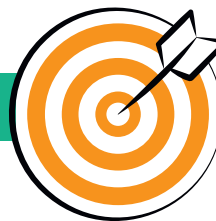
14 millions d'euros engagés par les programmes CEE de la FUB auprès des acteurs de terrain, les amenant à investir 15,4 millions complémentaires.

PÉRIMÈTRE D'INTERVENTION

National



Aménagement du territoire – bâtiments – mobilités : les grands défis auxquels est confrontée l'ESS

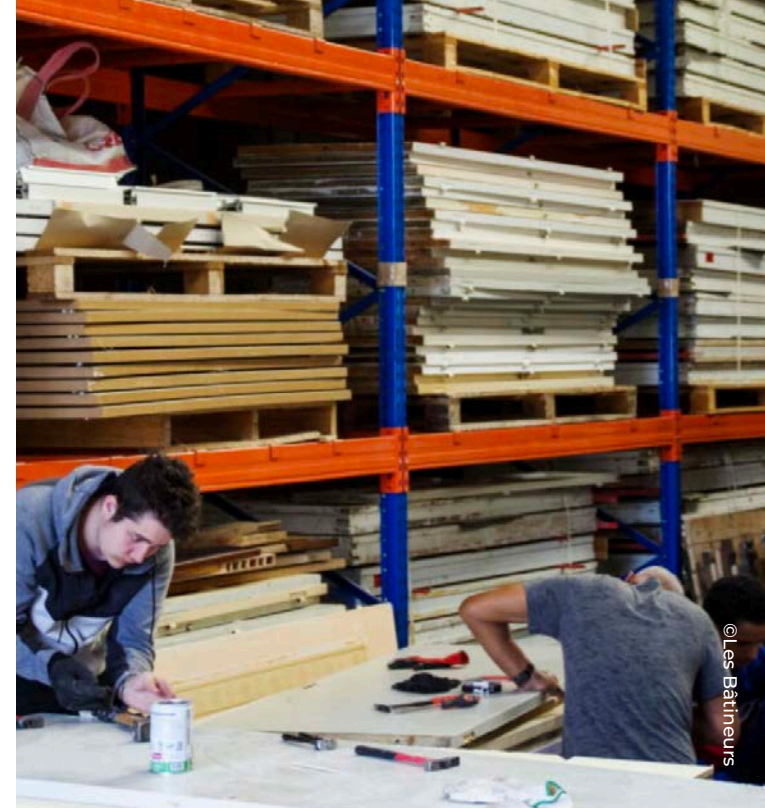


Aménagement du territoire et bâtiments

Un grand nombre de structures de l'ESS font face à des difficultés d'accès au foncier pour développer leurs activités tant du fait des coûts de ce foncier que du manque de surfaces disponibles. Cela a pour conséquence de les limiter dans leur capacité de développement, et cela concerne notamment les structures spécialistes de la transition écologique qui souhaitent changer d'échelle (ex : consigne des emballages pour réemploi, conserverie alimentaire, recycleries, projets citoyens d'énergies renouvelables). L'un des principaux leviers qu'elles mobilisent est la **mise à disposition de foncier par les collectivités territoriales**. Cependant, la pression sur les espaces disponibles ne cesse d'augmenter, en particulier dans le contexte de zéro artificialisation nette. Si cette évolution réglementaire constitue une réelle avancée pour la biodiversité, elle invite l'ensemble des acteurs d'un territoire à s'interroger sur les usages des bâtiments existants pour mieux les occuper, en particulier en développant de nouveaux réflexes de mutualisation. L'urbanisme transitoire et éphémère se développe de plus en plus pour pallier ce problème d'accessibilité au foncier en mettant à disposition d'anciennes friches à des structures le temps de leur réhabilitation pour des durées de 1 à 3 ans en moyenne. Les collectivités territoriales utilisent de plus en plus ce type de dispositif en faveur des organisations de l'ESS. Il s'agit-là d'un levier non négligeable

pour **accompagner les structures dans un projet d'installation ou de lancement d'activité**. Néanmoins, ce type de mise à disposition peut contribuer à fragiliser le modèle économique des structures concernées dans la mesure où elles ne disposent de ce lieu d'activité que pour une durée très limitée. Il est donc indispensable de prévoir des dispositifs relais à ces solutions.

Pour se développer, les filières de matériaux biosourcés et géo-sourcés nécessitent que la maîtrise d'ouvrage décide de les intégrer de manière plus systémique dans tous travaux de construction et de réhabilitation. Cela devrait passer par la mise en place d'une réglementation visant à **obliger un pourcentage minimum d'incorporation de ces matériaux dans tout projet de construction ou de réhabilitation de bâtiment**. De même, la filière de réemploi des produits et matériaux de construction issus du bâtiment nécessite un cadre réglementaire plus ambitieux pour inciter la maîtrise d'ouvrage à incorporer des matériaux issus du réemploi dans les projets de construction et de réhabilitation des bâtiments. La récente filière REP PMCB dédiée devrait constituer un cadre réglementaire favorable pour encourager ce type de pratiques. Il est essentiel que les structures de l'ESS trouvent leur place au sein de cette nouvelle filière et soient soutenues dans leurs activités d'expérimentation de nouveaux modèles de



dépose sélective et de réemploi à l'échelle locale. Pour cela, il est indispensable de **leur garantir l'accès à des gisements de qualité ayant un fort potentiel de réemploi en leur donnant accès aux chantiers de construction et de déconstruction**. Pour les filières de matériaux bio et géo-sourcés, tout comme pour celle du réemploi des matériaux du bâtiment, l'enjeu principal pour les organisations de l'ESS est de pouvoir **être rémunérées à la hauteur des externalités positives apportées au territoire** : création d'emplois locaux non délocalisables, réduction de l'empreinte environnementale du bâti, réduction de la pression sur les matières premières et développement de filières locales plus souveraines, solidarité via des prix plus accessibles à toutes et tous.

L'un des leviers principaux de développement de ces filières – matériaux bio et géo-sourcés d'une part et matériaux issus du réemploi d'autre part – est la formation. Il est en effet indispensable de **former l'ensemble des corps de métier à l'utilisation de ces matériaux** dans leurs opérations de construction et de démolition : maîtrises d'ouvrage, promoteurs, constructeurs, architectes, réseaux de professionnels, etc. afin de rendre cet usage plus systémique dans les métiers du bâtiment. Pour cela, il est nécessaire que des financements publics conséquents soient dédiés à la **création et à la promotion de parcours de formation certifiants spécifiques à l'utilisation de ces matériaux**. Il est important de rendre la formation la plus accessible possible et qu'elle réponde au plus près des besoins des territoires, et ce en accompagnant notamment les intercommunalités à anticiper les évolutions des métiers des artisans de leur territoire pour leur permettre, entre autres, de s'adapter aux évolutions réglementaires. En complément, l'État et les Régions pourraient financer la formation de demandeurs d'emploi sur les métiers du bâtiment durable afin de rendre ces métiers plus attractifs et de pallier le manque de main d'œuvre spécialisée.



En 2022, la Première ministre a lancé le Plan vélo et marche sur la période 2023-2027 afin d'inscrire de façon plus systémique l'usage du vélo dans le quotidien des Français. Il est aujourd'hui essentiel de ne pas couper la dynamique ambitieuse engagée ces dernières années pour développer la mobilité à vélo. Pour cela, il est indispensable de **déployer des moyens financiers à la hauteur des objectifs associés aux politiques « vélo » envisagées dans ce Plan vélo**, et ce afin de garantir une continuité de financements après la fin des Contrats d'Economie d'Énergie prévue en 2025. Ces moyens sont nécessaires pour soutenir le développement d'infrastructures cyclables qui permettent aux cyclistes de se déplacer en toute sécurité dans un contexte d'hégémonie de la voiture, mais aussi pour encourager les citoyens à utiliser plus souvent le vélo dans leurs déplacements car cela requiert une véritable animation d'éducation populaire de la culture du vélo organisée autour de programmes tels que le programme « Savoir Rouler à Vélo ». Le maintien du Plan vélo et des moyens qui devaient lui être alloués constitue par ailleurs un réel enjeu quant à l'engagement des collectivités territoriales et des Régions en matière de mobilité à vélo : le recul d'une politique publique en faveur du vélo portée par l'Etat constitue un signal fort qui pourrait conduire à un désengagement des collectivités dans les territoires sur ces sujets.

Il est par ailleurs important de **développer de façon plus systémique la combinaison entre vélo et transport collectif**, en particulier pour les trajets plus longs et dans des zones isolées. Pour cela, il est nécessaire de continuer à investir massivement dans les conditions d'accessibilité

aux gares et dans les solutions de stationnement des vélos en gare comme le prévoit la loi d'orientation des mobilités (loi LOM) depuis 2019.

La filière économique du vélo en France – France Vélo – a été lancée officiellement en juillet 2024. Elle a pour but de rassembler les représentants de l'économie du vélo en France afin de porter une vision commune et des actions au service du développement de ses différents segments d'activités dans tous les territoires. Il est donc essentiel que les organisations de l'économie sociale et solidaire y soient bien représentées dans la mesure où elles interviennent sur l'ensemble de la chaîne de valeur du vélo en France : de sa production jusqu'à son réemploi, en passant par l'apprentissage au vélo.

Afin de limiter l'empreinte environnementale des transports, en particulier de la voiture, il est également important de **permettre à des solutions alternatives telles que l'autopartage ou le covoiturage de se développer** au travers de politiques publiques ambitieuses qui passent notamment par la mise à disposition d'un plus grand nombre de places de stationnement des voitures partagées en ville. De même, les solutions de transport ferroviaire ou maritime développées par des coopératives devraient faire l'objet d'un soutien plus important de la part de la puissance publique au moment d'accompagner leur changement d'échelle dans la mesure où elles sont une réponse concrète à un besoin de transformation des mobilités.

LES ATTENTES DE L'ESS EN MATIÈRE DE POLITIQUES PUBLIQUES



Bâtiment et aménagement du territoire

Propositions travaillées avec la fédération Eco-construire

- 1/ Financer l'ingénierie de formations à l'éco-construction** et contribuer à leur reconnaissance via la communication auprès d'un public plus large au niveau local et régional et la reconnaissance des certifications et des centres de formation professionnelle au niveau national.
- 2/ Contribuer à la recherche et au développement de l'éco-construction**, en s'appuyant sur les organisations locales de l'économie sociale et solidaire et en s'orientant vers des matériaux non industriels.
- 3/ Rendre obligatoire, pour tout projet de travaux de construction ou de réhabilitation, un pourcentage minimum d'incorporation de matériaux bio ou géo-sourcés et/ou de matériaux réemployés** pour une liste de produits préalablement identifiés ; en particulier dans le cadre de la commande publique.
- 4/ Soutenir financièrement les activités de réemploi et de réutilisation des matériaux du bâtiment opérées par les structures de l'ESS** pour contribuer à la structuration de cette filière émergente : activité de dépose sélective, logistique transport et activité de collecte, coûts de stockage, tri et reconditionnement des équipements démontés, actions de sensibilisation et de communication pour l'accompagnement au changement.
- 5/ Garantir l'accès à un gisement de qualité de produits et matériaux de construction issus du bâtiment (PMCB) aux structures de l'ESS** en leur facilitant l'accès aux chantiers de construction et de réhabilitation.



Mobilités

Propositions travaillées avec la Fédération française des Usagers de la Bicyclette

- 1/ Financer à hauteur de 500 millions d'euros par an les infrastructures cyclables**, en particulier dans les territoires plus éloignés de la solution vélo. **Dédier 1% de ce fonds vélo au financement des moyens d'animation et d'expertise d'usage** sur le territoire, et notamment aux collectifs vélos régionaux.
- 2/ Généraliser le Savoir Rouler à Vélo à l'école** pour que chaque écolier bénéficie d'un premier apprentissage vélo en mobilisant les certificats d'économie d'énergie.
- 3/ Déployer des emplacements de stationnement vélo sécurisés dans les gares** pour encourager l'intermodalité entre transports collectifs et vélo et dans les habitations (copropriétés, logement social, habitat ancien), notamment en mobilisant des financements liés aux mesures de performance énergétique.
- 4/ Intégrer systématiquement une offre vélo dans le cadre de l'élaboration de projets de Services Express Régionaux Métropolitains (SERM).**
- 5/ Soutenir des expérimentations de mobilité conjointe entre personnes et biens, et assurer des financements à l'investissement et à l'accompagnement de la logistique cyclable urbaine et suburbaine.**
- 6/ Offrir un meilleur financement public et privé pour les nouvelles entreprises de transport ferroviaire ou maritime**, en particulier pour les services d'intérêt public et les opérateurs de l'économie sociale et solidaire.
- 7/ Maintenir les plateformes de mobilité sur l'ensemble des territoires et les faire évoluer vers les Maisons des Mobilités (loi LOM)** pour favoriser le conseil et l'information.

Aménagement du territoire – bâtiments – mobilités : quelles réponses de l'ESS aux 4 scénarios de l'ADEME ?

Les scénarios 1 et 2 de l'ADEME préconisent de revitaliser les villes moyennes et les zones rurales. Il s'agit-là de la vocation première des structures de l'économie sociale et solidaire qui est **une économie des territoires s'adaptant à chaque contexte local au travers de la mobilisation de collectifs citoyens**. C'est une économie qui s'attache à proposer des services de proximité visant à redynamiser le tissu économique local et à créer du lien social ; les tiers-lieux en constituent un parfait exemple. Dans ce sens, l'ESS constitue une réelle opportunité pour **accompagner cette revitalisation des territoires** envisagée par les scénarios 1 et 2. Elle s'inscrit en revanche beaucoup moins dans l'orientation proposée par le scénario 3 d'une mise en concurrence des territoires entre eux.

Les dynamiques de mutualisation instaurées par les structures de l'ESS afin d'optimiser l'usage de certains espaces représentent une solution concrète pour **limiter la pression sur le bâti** et le besoin de construction de nouveaux bâtiments. Il en va de même pour les foncières solidaires et les structures qui proposent des solutions de rénovation permettant ainsi la réhabilitation d'espaces déjà existants plutôt que la construction de nouveaux bâtiments, limitant ainsi la pression sur le foncier et les ressources. Il s'agit-là de solutions concrètes répondant aux orientations des scénarios 1 et 2 appelant à limiter cette pression sur le bâti et la construction de nouveaux bâtiments.

De même, les organisations de l'ESS contribuent à la **structuration des filières de matériaux bio et géo-sourcés d'une part et des matériaux issus du réemploi d'autre part** qui sont des réponses opérationnelles aux orientations proposées par les scénarios 1 et 2 sur ce point.

L'ESS occupe une place prépondérante dans la filière vélo en France puisqu'elle est présente sur l'ensemble de la chaîne de valeur : de la fabrication à la seconde vie des vélos, en passant par l'éducation au savoir rouler à vélo et les actions de plaidoyer pour soutenir des opérations de développement d'infrastructures cyclables dans les territoires. Elle constitue donc un levier majeur pour atteindre les objectifs fixés par les scénarios 1 et 2 visant à ce qu'au moins la moitié des déplacements soient réalisés à pied ou à vélo. Sur ce point, elle trouve aussi parfaitement



sa place dans les scénarios 3 et 4 qui envisagent eux aussi un report d'une partie des mobilités vers la marche à pied et le vélo. Par ailleurs, l'ESS constitue une solution tout à fait pertinente pour répondre à la projection de **diminution de l'impact des trafics de marchandises** prévue par le scénario 2 grâce au développement des services de cyclo-logistique, en particulier pour les livraisons du dernier kilomètre. Les services de proximité développés par les organisations de l'ESS représentent également une réelle **opportunité de diminution de la demande de mobilité** telle qu'envisagée par le scénario 2. Enfin, certaines organisations de l'ESS ont développé depuis plusieurs années un service de covoiturage solidaire qui permet de répondre aux orientations proposées par les scénarios 1 et 3 sur ce sujet.

4/

Industrie – matériaux – économie circulaire

Une étude de l'INSEE publiée en 2022 montre qu'« en moyenne annuelle sur la période 1995-2017, environ un millier d'entreprises auraient délocalisé, correspondant à 25 000 emplois par an »⁸. La délocalisation de l'activité industrielle française, entraînée par la mondialisation des marchés, a des conséquences directes sur les tissus économiques locaux : perte d'emplois, perte de compétences spécialisées, problèmes d'approvisionnement sur certaines chaînes de production... L'Agence France Stratégie publiait un rapport en 2020 précisant que la France était devenue, avec le Royaume-Uni, l'économie la plus désindustrialisée du G7⁹. Une autre étude de l'INSEE publiée en 2023 affirmait pourtant que la valeur ajoutée totale d'une activité relocalisée en France pourrait produire sur le territoire jusqu'à deux fois sa valeur ajoutée seule du fait des achats réalisés auprès de fournisseurs par exemple¹⁰. Cette étude mentionne également que la relocalisation de la production en France pourrait entraîner une baisse des émissions mondiales de gaz à effet de serre (GES) dans la mesure où l'intensité d'émission de GES de la production est aujourd'hui plus faible en France que dans le reste du monde.

Cela aurait cependant pour conséquence une hausse des émissions en France mais diminuerait l'empreinte carbone du pays dans son ensemble.

En effet, d'après le ministère de la transition écologique, 56% des émissions de GES de la France étaient dues aux importations en 2023 avec 23% de ces émissions dues aux importations de biens et services destinés à la demande finale intérieure et 33% à des importations de matières premières ou de produits semi-finis pour répondre aux besoins de l'appareil productif français¹¹. Cela démontre l'ampleur de l'impact environnemental de nos modes de production et de consommation actuels. Dans ce contexte, il devient indispensable pour des raisons économiques, sociales et environnementales de développer des stratégies de relocalisation des dispositifs de production en France, tant pour les équipements finaux que pour les fournitures intermédiaires.

8 • <https://www.insee.fr/fr/statistiques/6667029?sommaire=6667157>

9 • <https://www.strategie.gouv.fr/publications/politiques-industrielles-france-evolutions-comparaisons-internationales>

10 • <https://www.insee.fr/fr/statistiques/7702892>

11 • <https://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/empreinte-carbone-de-la-france-de-1990-2023>

Relocaliser la production en France ne constitue pas le seul levier pour réduire l'impact environnemental de nos modes de production et de consommation. La pression croissante sur les matières premières a des conséquences environnementales importantes mais également des conséquences économiques non négligeables car la raréfaction d'une ressource à l'échelle mondiale entraîne mécaniquement une hausse des coûts de cette ressource et peut ainsi fragiliser l'ensemble d'une chaîne de production. D'après l'ADEME, il est donc essentiel de réduire les consommations à la source en déployant de réelles politiques de sobriété¹². Par ailleurs, ce modèle de surconsommation entraîne une surproduction de déchets. 310 millions de tonnes de déchets ont été produits en France en 2020 selon l'ADEME¹³, dont 69 % issus du secteur de la construction. La directive Cadre européenne de 2008 a défini par la hiérarchie des déchets la prévention et le réemploi comme prioritaires par rapport au recyclage ou à l'incinération et au stockage. Néanmoins, les chiffres 2023 de l'ADEME montrent qu'on estimait à 1 million de tonnes les biens ménagers réemployés en 2017 contre 39 millions de tonnes de déchets ménagers collectés par le service public de gestion des déchets en 2019.



©Aurore Médieu, Recyclerie sportive de Paris

Bien qu'il existe un plan national de prévention des déchets en France, piloté par le ministère de la transition écologique, ces données montrent qu'il est indispensable d'engager des politiques publiques plus ambitieuses en matière de sobriété et de développer massivement le réemploi afin de limiter la pression sur les ressources et de réduire l'empreinte carbone de la France. Les structures de l'ESS ont permis la structuration d'offres de réemploi locales permettant la création d'emplois ainsi qu'une

contribution à la réduction de l'empreinte environnementale de la France. Elles participent à l'effort de relocalisation de l'activité de production de biens en France qui doit par ailleurs être renforcé sur l'ensemble des filières pour des raisons économiques, sociales et environnementales.

12 · <https://infos.ademe.fr/magazine-decembre-2023-janvier-2024/dossier/la-sobriete-matiere-une-affaire-de-survie-industrielle/>

13 · <https://librairie.ademe.fr/ged/7700/DechetsChiffresCles2023.pdf>

LES GRANDES ORIENTATIONS PROPOSÉES PAR LES 4 SCÉNARIOS DE L'ADEME CONCERNANT L'INDUSTRIE, LES MATÉRIAUX ET L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE



SCÉNARIO 1 GÉNÉRATION FRUGALE

- ◆ Diminution significative de la demande matérielle
- ◆ Production industrielle relocalisée et baisse drastique des volumes produits
- ◆ Marché réorienté vers le « made in France » et les produits locaux
- ◆ Système productif décarboné via la biomasse
- ◆ Economie de la durabilité et de la réparation
- ◆ Réduction d'un tiers de la production de déchets d'ici 2050, avec un taux de valorisation de 93 % (recyclage et valorisation énergétique)



SCÉNARIO 2 COOPÉRATIONS TERRITORIALES

- ◆ Planification publique qui finance une politique industrielle bas carbone qui s'appuie sur plus d'économie circulaire
- ◆ Réindustrialisation sur des secteurs ciblés et spécialisations régionales
- ◆ Baisse des volumes produits
- ◆ Fort développement du recyclage, taux de valorisation de 95 % incluant la valorisation énergétique



SCÉNARIO 3 TECHNOLOGIES VERTES

- ◆ Production industrielle à volume constant
- ◆ Décarbonation de l'industrie via l'électrique et l'hydrogène
- ◆ Gestion des déchets orientée vers l'énergie plutôt que vers le recyclage
- ◆ Captation et stockage géologique du CO₂



SCÉNARIO 4 PARI RÉPARATEUR

- ◆ Croissance de la consommation plus rapide que celle de la production
- ◆ Intensification de la mondialisation et des importations
- ◆ Exploitation intense des ressources naturelles et recyclage poussé à son maximum
- ◆ Décarbonation focalisée sur la captation et le stockage géologique du CO₂

Industrie – matériaux – économie circulaire : comment ces orientations impactent-elles l'ensemble des organisations de l'ESS ?

La raréfaction des ressources disponibles pourra avoir pour conséquence une augmentation des prix de vente des équipements, ce qui pourra impacter le modèle économique des structures de l'ESS et leur capacité à s'équiper. Dans une perspective de limitation de la pression sur les ressources, les organisations de l'ESS sont invitées à repenser leurs modes de consommation et d'approvisionnement. Il leur convient de référencer leurs besoins et de voir s'il est possible de limiter leurs achats en ayant par exemple recours à la location, dans une logique d'économie de la fonctionnalité, ou à la mutualisation d'équipements avec d'autres structures de leur territoire en s'appuyant par exemple sur une plateforme de mutualisation des achats. S'équiper en équipements issus du réemploi et de la réutilisation constitue également une solution pour les structures pour limiter leur impact sur les ressources disponibles, et peut également être une manière de réduire les coûts d'accès pour certains types d'équipements.

Dans le cadre d'une démarche de relocalisation de l'activité industrielle en France, il convient également aux structures de l'ESS de repenser leur consommation en s'approvisionnant auprès de filières issues de leurs territoires. Cela constitue en effet une réelle opportunité de redynamisation du tissu économique local en assurant une offre d'achat pour sécuriser le développement de filières locales. Ces achats peuvent d'ailleurs être privilégiés auprès d'autres structures de l'ESS du territoire quand cela est

possible. Ce type de démarche peut faire l'objet d'une charte des achats responsables au sein de l'organisation.

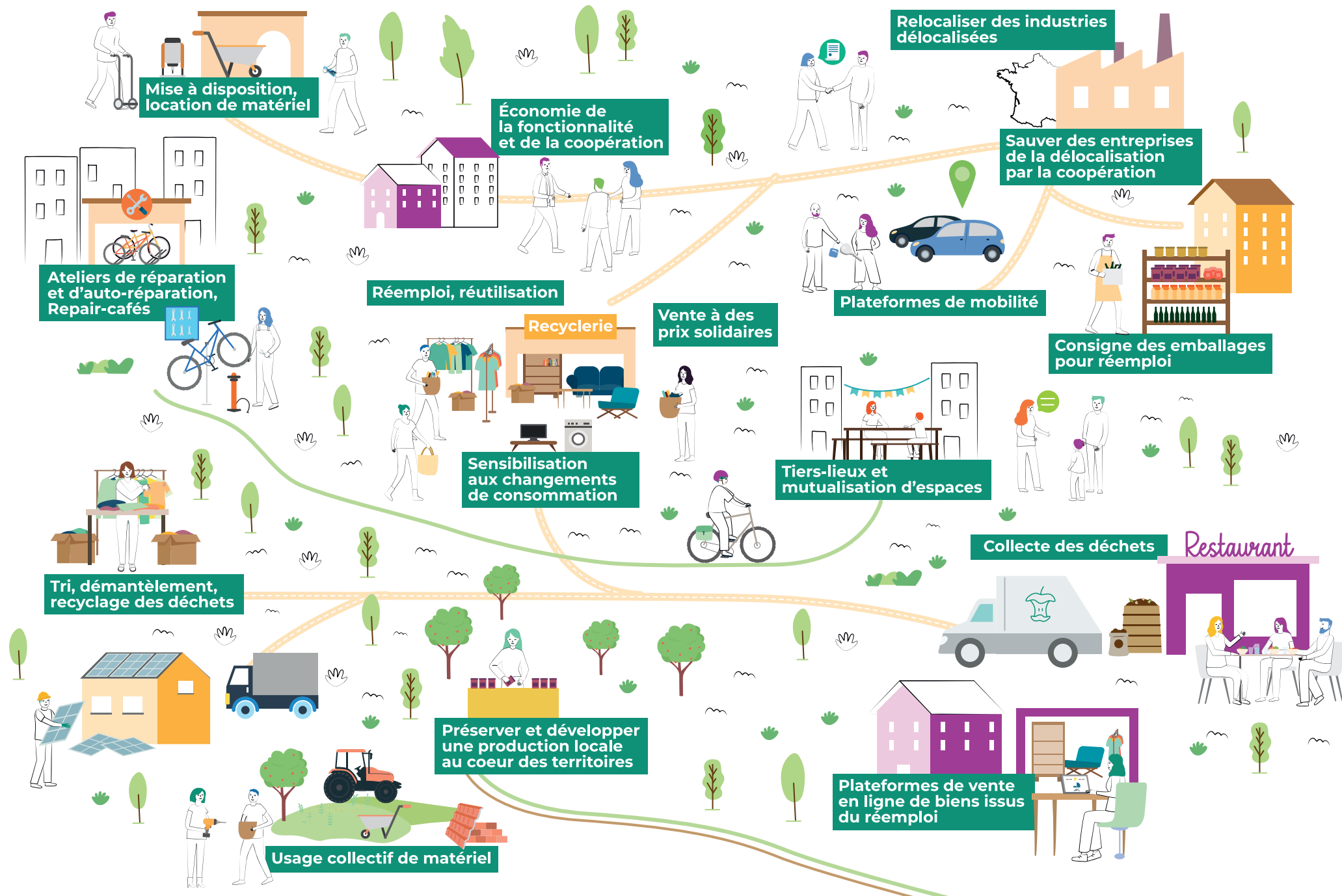
Les organisations de l'ESS ont également une responsabilité en tant que productrices de déchets. Pour les structures employeuses, il est important qu'elles soient en mesure de respecter la loi en instaurant le tri à la source des 6/8 flux de déchets. Dans ce sens, il leur incombe de sensibiliser leur salariés, bénéficiaires et bénévoles au tri à la source des déchets et aux gestes de prévention, en particulier grâce à une signalétique dédiée. Afin de limiter leur

production de déchets, les organisations de l'ESS auront tout intérêt à encourager le don au sein de leurs établissements, mais aussi à orienter les équipements usagers encore en bon état vers les structures de l'ESS spécialistes du réemploi.

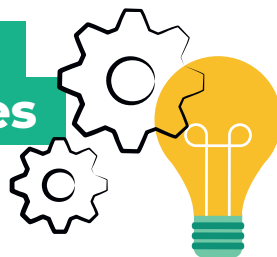


©Jérôme Villegas Unspash

Industrie – matériaux – économie circulaire : des solutions concrètes proposées par l'ESS



Industrie – matériaux – économie circulaire : des solutions concrètes proposées par l'ESS



Réindustrialisation, relocalisation de la production

L'économie sociale et solidaire est présente sur un grand nombre de secteurs d'activité et a donc également investi des filières industrielles : agro-alimentaire, textiles, vélo, télécommunication, BTP, etc. C'est notamment le cas de plusieurs coopératives et réseaux qui permettent de **préserver et développer une production locale au cœur des territoires**.

Les coopératives agricoles contribuent ainsi à organiser une production valorisable localement. De plus, les organisations de l'ESS permettent de **structurer des filières d'alimentation à l'échelle territoriale** en proposant des cadres juridiques favorisant par exemple l'approvisionnement local pour la restauration collective (cf. partie 2/ Bioéconomie, alimentation-agriculture, forêt-sols).

L'économie sociale et solidaire a également **réinvesti la filière textiles** et contribue à relocaliser une industrie délocalisée depuis de nombreuses années en se positionnant sur l'ensemble de la chaîne de valeur de cette filière : production de fibres, transformation, fabrication, seconde vie. L'ESS contribue en effet à structurer des filières de production de fibres naturelles

locales.

C'est notamment le cas de grandes coopératives qui fédèrent les agriculteurs pour la production et le teillage de lin (Terre de lin, Agylin, etc.) et de chanvre (les coopératives La Chanvrière, Eurochanvre, Cavac Biomatériaux, etc.), ou encore d'acteurs spécialistes de la filière laine tels que la SCOP Ardelaine. L'ESS a également investi les activités de transformation et de fabrication au travers des métiers de tailleurs où les coopératives sont majoritaires (ex : la Coopérative linière du nord de Caen), de filateurs (ex : Terre de laine) ou de confectionneurs. L'ESS est par ailleurs majoritaire sur la filière de seconde vie des textiles en France grâce aux structures de réemploi et réutilisation de type recycleries ou communautés Emmaüs, ainsi qu'aux centres de tri textiles tels que Le Relais.

L'ESS contribue également pour une petite part à **relocaliser l'industrie de production de la filière vélo**, et occupe une place non négligeable au sein de la nouvelle filière économique du vélo, France Vélo. Certaines coopératives ont en effet investi le secteur de la production de vélos et vélos-cargo, en particulier les acteurs spécialistes de la cyclo-logistique. C'est par exemple le cas de L'Usine à Vélo à Lyon ou de Tout en Vélo à Rennes qui est un modèle qui a d'ailleurs essaimé dans plusieurs villes de France et dispose désormais d'une coopérative nationale de mutualisation des moyens pour toutes les coopératives locales.



L'ESS a fait la démonstration à plusieurs reprises de **sa capacité à sauver des entreprises de la délocalisation**. Le statut de société coopérative de production dans laquelle les salariés sont les associés majoritaires et où le pouvoir est exercé démocratiquement constitue une réponse au maintien d'activités industrielles en France. C'est par exemple le cas de la verrerie Duralex qui expédie ses produits dans le monde entier.

Afin de contribuer à un système de production plus durable, il est en particulier important que toutes ces organisations de l'ESS, qui font partie du tissu industriel français, soient attentives aux enjeux d'éco-conception de leur production.



Une économie du partage pour une société soutenable

L'économie du partage et de la fonctionnalité apparaît comme une voie à suivre pour réduire de manière significative les volumes de production de biens matériels. L'économie sociale et solidaire propose depuis de nombreuses années des solutions de mutualisation s'inscrivant dans une dynamique d'**économie de la fonctionnalité et de la coopération**.

L'exemple des CUMA, historiques coopératives d'utilisation de matériel agricole, en atteste. Elles permettent aux agriculteurs de mettre en commun leurs ressources afin d'acquérir du matériel. L'usage collectif est préféré à la propriété individuelle, favorisant l'accès à un matériel de qualité et limitant le nombre d'équipements achetés.

L'économie de la fonctionnalité et de la coopération est aussi l'occasion d'**inventer de nouvelles façons de consommer et d'innover en matière d'offres de service**. Sur les territoires français, on ne compte plus les initiatives de mise à disposition de matériel portées par le secteur associatif et coopératif : bricothèque pour mutualiser et emprunter des outils de bricolage, location de décors de spectacles, de matériel événementiel ou de toilettes sèches, location et entretien de couches lavages pour les crèches, ou encore mise à disposition et lavage de contenants alimentaires réemployables.

Les **plateformes de mobilité**, présentes un peu partout en France, offrent également des solutions de prêt ou de location de véhicules, de vélos ou de co-voiturage, favorisant la mobilité des publics en difficultés tout en privilégiant l'usage à la possession d'un moyen de transport individuel. C'est notamment le cas de la coopérative **Citiz**, le premier réseau coopératif d'autopartage en France qui dispose d'une flotte de 2 500 véhicules partagés et est implanté dans plus de 220 villes.

Enfin, le mouvement des **tiers-lieux** s'inscrit pleinement dans cette perspective. Tout à la fois espaces de coworking, lieux culturels, revitalisation de friches industrielles, fablabs, tiers-lieux nourriciers ; ils sont des lieux partagés et collectifs, créés dans la volonté de **faire émerger de nouvelles façons de travailler, de produire, de consommer, de vivre ensemble** et s'inscrivent donc dans des dynamiques de coopération locales.

Autant d'initiatives sur lesquelles s'appuyer pour imaginer, à horizon 2050, une société qui atteigne la neutralité carbone tout en maintenant une cohésion sociale et une inclusion de toutes et tous.



© Hillary Ungson Unsplash



Réparation et réemploi, pour un allongement de la durée de vie des produits

L'augmentation drastique de la consommation de biens génère in fine une telle quantité de déchets produits qu'il n'est aujourd'hui plus soutenable, ni faisable, de les traiter uniquement par voie de stockage ou d'incinération. Dans le respect de la hiérarchie des déchets fixée par la Directive Cadre Déchets européenne de 2008, il convient de privilégier au maximum la prévention de la production de déchets, et ce en limitant sa consommation d'équipements neufs d'une part grâce à des pratiques plus sobres, et en allongeant la durée de vie des équipements d'autre part par des activités de réparation et de réemploi-réutilisation.

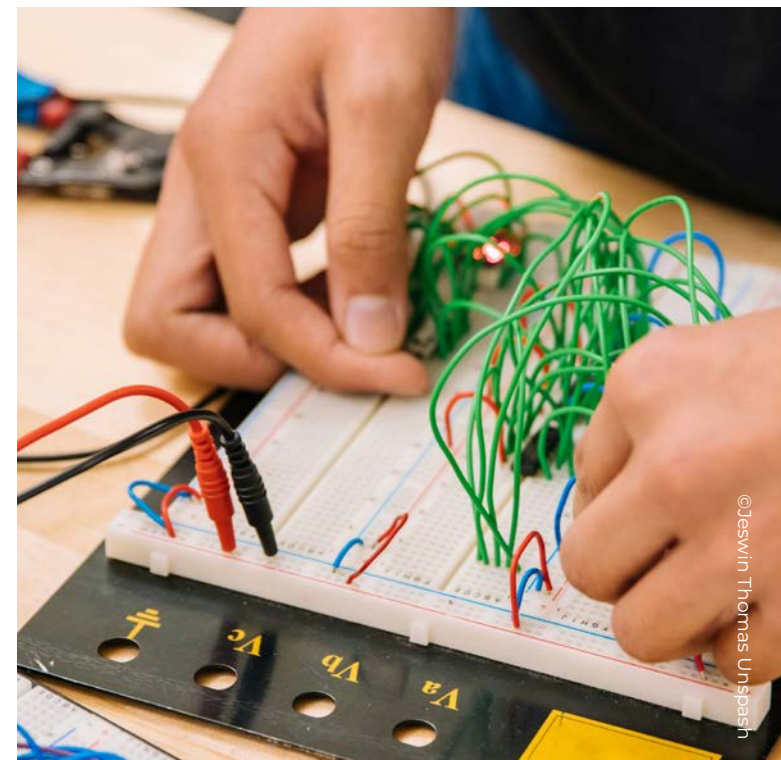
Il y a plus de 70 ans, l'ESS a été pionnière de la création d'une offre de réemploi des biens ménagers au travers de structures historiques telles que les communautés Emmaüs ou les recycleries et ressourceries plus récemment. Ces structures, qui ont pour beaucoup un modèle d'insertion par l'activité économique, collectent, trient, remettent en état et revendent des biens de consommation issus en grande majorité des ménages, mais aussi de plus en plus de professionnels. Elles proposent des lieux, des activités et des outils concrets pour **permettre des changements de comportements durables**, notamment en donnant aux citoyens les moyens de s'émanciper d'un modèle consumériste dans une **démarche d'éducation**

populaire (démarche de don solidaire, repair cafés, ateliers d'auto-réparation, etc.). Elles constituent également des solutions pour les ménages ayant un faible pouvoir d'achat car elles déploient une **politique de solidarité** à travers des prix de vente bas qui se veulent accessibles à toutes et tous.

Certaines structures ont choisi de se spécialiser sur une gamme de produits donnés : c'est le cas des structures Envie spécialistes du reconditionnement des équipements électriques et électroniques ou du matériel médical, des recycleries du jouet, du sport ou de la puériculture, ou encore des acteurs spécialistes du réemploi des matériaux du bâtiment. D'autres structures de l'ESS ont été à l'initiative de **solutions de consigne des emballages pour réemploi**, comme Oc'Consigne en Occitanie ou encore Locaverre en Auvergne-Rhône-Alpes. Néanmoins, la grande majorité des structures du réemploi solidaire opèrent leurs activités sur une grande diversité de flux à la fois : électroménager, vêtements, jouets, meubles, vaisselle, livres, etc. On peut ici citer le réseau Emmaüs France qui compte environ 300 structures proposant des activités de réemploi multi-flux ou bien le Réseau national des Ressourceries et recycleries qui fédèrent 260 ressourceries et recycleries.

Toutes ces initiatives tendent à répondre à des besoins locaux, tout en créant des emplois non délocalisables, et pour beaucoup en insertion. Elles constituent donc des espaces importants de **formation aux métiers de la réparation** dans un contexte où l'on observe une réelle érosion des réparateurs de proximité. Par ailleurs, certaines

de ces structures proposent un **accompagnement à l'auto-réparation visant l'émancipation des usagers** pour l'allongement de la durée de vie de leurs biens. C'est notamment le cas des ateliers-vélos, fédérés au sein de L'Heureux Cyclage, qui sont pour la plupart des associations de bénévoles, permettant de former aux gestes de réparation des cycles, ou encore des repair-café qui sont souvent portés par des ressourceries ou recycleries, et qui sont également des espaces où les usagers apprennent des méthodes de réparation de leurs propres équipements (textiles, meubles, etc.).



©Jeswin Thomas Unspahn

SOLUTIONS développées par l'ESS

Dans un contexte où beaucoup de consommateurs font appel à des **plateformes de vente en ligne** pour acheter de nouveaux biens, l'ESS a également su innover en créant ses propres plateformes de vente en ligne de biens de seconde main ; c'est le cas de plateformes mutualisées entre acteurs comme Label Emmaüs.

Pour garantir une offre massifiée et dans un souci de structuration des filières locales de réemploi, de plus en plus de structures créent de nouvelles coopérations à l'échelle territoriale afin de **mutualiser leurs moyens et de donner plus de visibilité à leurs actions** ; en particulier au sein des villages du réemploi. Ces initiatives collectives peuvent notamment s'organiser au sein de pôles territoriaux de coopération économique (PTCE). Les structures du réemploi solidaire travaillent également depuis toujours en lien étroit avec les collectivités territoriales dans le cadre de leurs politiques publiques de prévention et de gestion des déchets, et plus récemment dans le cadre de leurs politiques d'achats socialement et écologiquement responsables à travers l'achat par la commande publique d'équipements issus du réemploi.



Une prise en charge locale du recyclage

Si les organisations de l'ESS privilégient dans leur grande majorité les initiatives liées à l'allongement de la durée de vie des produits par la réparation et le réemploi, elles apportent néanmoins aussi des **solutions locales en matière de collecte, de démantèlement et de recyclage**.

Un nombre important de structures d'insertion ou de travail adapté se sont notamment positionnées de longue date sur la collecte des déchets des entreprises non pris en charge par les collectivités. À l'instar du Réseau Elise, dans le Lot-et-Garonne, qui a été créé il y a plus de 25 ans à la fois pour développer la collecte et le recyclage des papiers de bureau et pour assurer des emplois stables aux personnes en difficultés d'insertion, notamment du fait d'un handicap. Aujourd'hui, cette mission sociale est toujours présente, et le réseau a étendu ses activités à l'ensemble des flux de déchets de bureau, du plastique au carton en passant par les déchets d'équipements électriques et électroniques et le verre, accompagnant également les entreprises dans la mise en place des récentes évolutions réglementaires relatives au tri 6/8 flux des déchets.

L'ESS innove également au sein des filières de recyclage. Le Relais, réseau d'entreprises qui agit depuis 30 ans pour l'insertion de personnes en situation d'exclusion et membre d'Emmaüs France, collecte un peu partout en France le textile usagé. Ayant fait le constat d'une proportion croissante de textile non-

réemployable, il a par exemple lancé en 2007 Métisse, une gamme d'isolation thermique et acoustique pour le bâtiment issue des tissus triés et défibrés. Envie 2E Aquitaine a, quant à lui, décidé de développer une offre de réemploi et de traitement des panneaux photovoltaïques en France. Lorsque les panneaux ne sont pas réemployés, la structure utilise une technique de démantèlement qui permet de récupérer les composants du panneau – verre, argent, silicium, cuivre et aluminium – afin de les valoriser auprès de fonderies et des entreprises de transformation verrière. Aujourd'hui, la valorisation d'un panneau est estimée à 95%.

À l'aube de la généralisation du tri à la source des biodéchets, les collectivités pourront également compter sur une diversité de structures de l'ESS, associations, coopératives ou sociétés commerciales de l'ESS, qui agissent déjà dans ce domaine sur les territoires : collecte des déchets organiques auprès des restaurateurs ou sur les points d'apport volontaire, gestion de plateformes de compostage locales, formation-sensibilisation des citoyens au compostage et accompagnement au bon geste de tri, solutions de méthanisation de proximité, etc.

Dans la perspective d'un scénario privilégiant massivement le recyclage, les acteurs de l'ESS pourraient ainsi voir leur rôle accru. Organisés localement, partenaires des acteurs économiques et des collectivités, et cherchant d'abord à répondre aux enjeux d'utilité sociale et environnementale, ils **favorisent la prise en charge locale du traitement des déchets**, limitant les kilomètres parcourus et permettant d'assumer collectivement cette responsabilité au sein des territoires.

SOLUTIONS développées par l'ESS

UNION POUR LE RÉEMPLOI SOLIDAIRE



« Pour l'avènement d'une nouvelle économie sobre et conviviale fondée sur la consommation mesurée, le réemploi et la réparation. »

LES RAISONS D'ÊTRE DU RÉSEAU

Réseau fondé par six réseaux nationaux : Emmaüs France, le Réseau national des Ressourceries et recycleries, la fédération Envie, L'Heureux Cyclage, le Coorace et ESS France, l'Union pour le Réemploi Solidaire a pour vocation de représenter l'ensemble des organisations de l'ESS qui proposent des services de proximité de réemploi dans les territoires.

QUELS SONT LES ENJEUX DE VOTRE RÉSEAU DANS CE CONTEXTE DE NÉCESSAIRE TRANSITION ÉCOLOGIQUE ?

Les structures du réemploi solidaire sont des acteurs-clés de la transition écologique grâce à leurs actions de réduction de la production de déchets en donnant une seconde vie à des objets. Elles constituent un levier de mobilisation citoyenne, en particulier au travers de leurs bénévoles. Ce sont des lieux de solidarité, de convivialité et d'échange, des lieux de sensibilisation aux dangers de la surconsommation et à la nécessité de changer de comportements pour construire un monde durable et vivable. Une grande partie d'entre elles permettent l'insertion par l'activité économique de personnes éloignées de l'emploi.

Ces structures font aujourd'hui face à une montée importante de la concurrence d'offres de réemploi lucratives qui fragilisent leur pérennité, en particulier en substituant une partie des gisements de produits qui leur étaient initialement destinés. De plus, les soutiens qui leur sont destinés dans le cadre des fonds réemploi ne permettent pas aujourd'hui de répondre aux besoins de financements de leur fonctionnement.



PARTIES PRENANTES AVEC QUI LE RÉSEAU TRAVAILLE

- ◆ Collectivités territoriales
- ◆ Autres réseaux de l'ESS avec des activités de réemploi
- ◆ Partenaires institutionnels : ADEME, ministère de la transition écologique, ministère de l'économie et des finances

CHIFFRES-CLÉS



2 500 structures
dans les territoires



Plus de 40 000 personnes
en activité



500 000 tonnes collectées,
dont 200 000 tonnes
réemployées



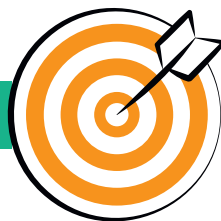
20 000 bénévoles
mobilisés

PÉRIMÈTRE D'INTERVENTION

National



Industrie – matériaux – économie circulaire : les grands défis auxquels est confrontée l'ESS



La relocalisation des filières industrielles en France, telles que celles du textile ou du vélo, requièrent des **investissements massifs dans des infrastructures de production et de transformation adaptées**. Il en va de même pour les structures du réemploi solidaire pour qui le stockage constitue le 2^e poste de dépenses après les salaires et qui nécessitent d'investir pour accéder à toujours plus de foncier pour prendre en charge les tonnages importants de biens collectés auprès des ménages. Les modèles non-lucratifs ou à lucrativité limitée des structures de l'ESS ne sont pas toujours compris par les investisseurs qui ne souhaitent pas s'engager dans des projets avec des retours sur investissement trop faibles. Il est donc essentiel de **mieux faire comprendre ce fonctionnement aux financeurs**, et de sensibiliser en parallèle les organisations de l'ESS sur les possibilités qui sont à leur disposition pour recourir à des crédits bancaires qui leur sont adaptés pour investir dans des infrastructures.

Il est également essentiel de **garantir un financement pérenne des activités de réparation et de réemploi à la hauteur des coûts engagés par les structures**. La hiérarchie des déchets, définie au niveau européen depuis 2008, indique en effet que ces activités doivent être prioritaires sur le recyclage et l'élimination des déchets. **Or, aujourd'hui, les grands plans d'investissements et le soutien au fonctionnement sont massivement** fléchés vers les activités de recyclage dans le cadre des

filières à Responsabilité Elargie des Producteurs (REP).

Par ailleurs, la loi anti-gaspillage pour une économie circulaire a amené un certain nombre de nouveaux acteurs lucratifs à proposer une offre de seconde vie des produits entrant en concurrence directe avec les activités historiques proposées par les structures du réemploi solidaire. La conséquence majeure de ces évolutions est la diminution d'accès à des gisements de produits de qualité qui permettraient aux structures d'assurer leurs modèles économiques au travers de ventes d'équipements nécessitant un moindre temps de remise en état. Les plateformes de revente entre particuliers et la reprise d'équipements contre bons d'achat chez les distributeurs ont, quant à elles, pour conséquence directe l'érosion du geste de don des particuliers, ce qui contribue également à appauvrir l'accès à des gisements de produits de qualité. Si l'on veut garantir le maintien des activités de réparation et de réemploi sur l'ensemble des flux pris en charge par les structures de l'ESS, qu'ils soient de bonne ou de moins bonne qualité, il devient urgent de **réguler l'accès aux gisements en privilégiant les structures du réemploi solidaire** qui garantissent, entre autres, des emplois locaux non délocalisables et pour la plupart en insertion, ainsi que des prix solidaires pour toutes et tous.

Face à ces récentes évolutions, les structures de l'ESS spécialistes des activités de réparation et de réemploi ont plus que jamais besoin d'une

meilleure reconnaissance de leurs actions de prévention des déchets qui permettent, entre autres, la sensibilisation des consommateurs à de nouveaux modes de consommation plus sobres et exerçant une moindre pression sur les matières premières. Cela doit donc passer par une **meilleure compréhension par les citoyens de la différence de production de valeurs sur les territoires entre réemploi solidaire et réemploi lucratif**. Il faut également que les structures soient plus lisibles et s'assurent de garantir une offre de proximité proposant tout type de flux aux consommateurs afin de leur faciliter l'acte d'achat de seconde main. Cela doit notamment s'organiser au travers de schémas de coopération entre organisations de l'ESS d'une part, et via des partenariats étroits avec les collectivités territoriales d'autre part dans le cadre de leur politique locale de prévention et de gestion des déchets qui constitue un enjeu d'intérêt général.

LES ATTENTES DE L'ESS EN MATIÈRE DE POLITIQUES PUBLIQUES

Propositions travaillées avec l'Union pour le Réemploi Solidaire et la CG-SCOP

- 1/ Créer un fonds dédié à la reprise d'entreprise par les salariés** sous forme coopérative, visant à sauvegarder les emplois et les savoir-faire, notamment industriels, sur le territoire national.
- 2/ Fixer un pourcentage minimum de fléchage des fonds de revitalisation vers le **financement des reprises d'entreprises par les salariés.****
- 3/ Mettre en place un schéma directeur national du réemploi pensé pour être décliné à l'échelle territoriale** afin de penser une stratégie nationale, globale et multi-filières de développement du réemploi.
- 4/ Réformer la gouvernance des filières REP** en garantissant des cadres de concertation et de validation impliquant l'ensemble des parties prenantes agissant sur la gestion des ressources et des déchets (collectivités, opérateurs du réemploi et des déchets, metteurs en marché, etc.).
- 5/ Dans le cadre des filières REP, fixer les barèmes de soutien aux activités de réemploi solidaire pour **garantir une prise en charge à 100 % des coûts engagés**** tel que préconisé par la Directive Cadre Déchets européenne de 2018.
- 6/ Garantir aux structures de l'ESS un accès prioritaire à des gisements d'objets de qualité.**
- 7/ Développer et soutenir les offres de réemploi solidaire de proximité,** en particulier les villages du réemploi qui proposent une offre diversifiée de produits réemployés grâce à une coopération entre structures du réemploi solidaire d'un même territoire, via une dotation dédiée à l'acquisition de foncier dans les fonds réemploi.
- 8/ Dans le cadre du service public de gestion des déchets, privilégier les partenariats avec les organisations de l'ESS** ayant déployé des offres de proximité de collecte et de valorisation des déchets au service des citoyens, en particulier sur les filières de consigne des emballages pour réemploi et de gestion des biodéchets en pleine structuration.

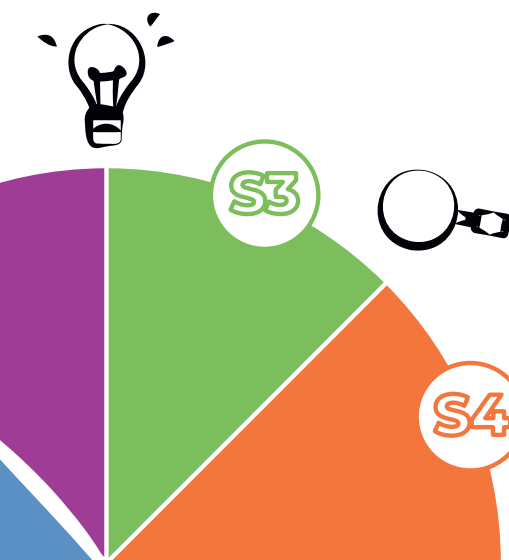
Industrie – matériaux – économie circulaire : quelles réponses de l'ESS aux 4 scénarios de l'ADEME ?

L'économie sociale et solidaire a inscrit le partage et la coopération dans ses fondements. Au plus près des territoires et en prise directe avec les besoins des citoyens, elle a donc déjà permis depuis longtemps d'**initier des processus de transformation d'une « économie du lien plutôt que du bien »**, telle que recommandée par le scénario 1 de l'ADEME, à travers des collectifs précurseurs privilégiant le « faire ensemble » comme le mentionne également le scénario 2. Bon nombre d'activités portées par l'ESS s'inscrivent ainsi dans une démarche d'économie de la fonctionnalité et de la coopération (autopartage, services de location de biens, mutualisation d'équipements et de bâti, etc.).

Les activités de réparation et de réemploi-réutilisation développées par les organisations de l'ESS ont un rôle majeur à jouer dans la perspective de **réduction de la demande matérielle, de développement d'une économie de la durabilité et de la réparation** et d'une baisse d'un tiers de la production des déchets en France préconisés par le scénario 1. Ces activités développées au cœur des territoires constituent en effet une offre de proximité efficace pour accompagner le changement de comportement des citoyens. Dans un contexte de développement de l'offre de réemploi en France, l'ESS devra cependant faire face à une montée de la concurrence sur ces activités, et il lui sera indispensable de trouver des moyens de

pérenniser l'accès à des gisements de qualité pour assurer le maintien de son modèle économique. Ces activités de réparation et de réemploi s'inscrivent d'ailleurs également dans l'orientation du scénario 2 qui préconise d'importants taux de valorisation des déchets produits.

Les organisations de l'ESS constituent par ailleurs **un réel atout pour relocaliser l'activité de production en France** et s'inscrire dans des objectifs de réindustrialisation sur des secteurs ciblés en respectant les spécialisations régionales. Elles ont fait la démonstration à ce sujet, sur plusieurs filières, qu'elles permettaient de relocaliser des activités délocalisées il y a plusieurs années. Elles constituent également des solutions opérationnelles pour sauver des industries de la délocalisation, en particulier grâce au statut coopératif qui permet, entre



autres, d'intégrer les salariés au capital de la structure et qui limite la pression sur le modèle économique de la part destinée à la rémunération des actionnaires. En ce sens, les structures de l'ESS sont un outil privilégié de mise en œuvre des scénarios 1 et 2 sur ces enjeux de **relocalisation de l'activité industrielle en France**.

Les scénarios 3 et 4 prévoient une production industrielle constante, voire une consommation plus importante que la capacité de production. Ces orientations auraient des conséquences importantes sur la production de déchets qui ne cesserait alors d'augmenter. Il sera donc indispensable de consolider les activités de réparation et de réemploi pour limiter cette production de déchets. Cela constituera une augmentation de l'activité des structures de l'ESS spécialistes du réemploi.

Néanmoins, ce type d'orientations pourraient avoir des conséquences environnementales, économiques et sociales importantes. C'est notamment ce que l'on observe en 2024 sur la filière textiles : la surproduction et la surconsommation engendrées par la fast fashion conduisent à une saturation de la filière de réemploi et réutilisation des textiles à l'échelle internationale, et cela fragilise grandement la filière majoritairement organisée par l'ESS. Ce type de situations doit amener à s'interroger sur les **besoins de régulation de la mise en marché d'équipements neufs**. Par ailleurs, l'augmentation de la mondialisation et des importations et une exploitation intense des ressources naturelles telles qu'envisagées par le scénario 4 pourraient également avoir des conséquences non négligeables en termes d'inégalités sociales : la pression sur les ressources naturelles rend les coûts d'accès aux équipements plus élevés, les rendant par là-même non accessibles à toutes et tous. Les organisations de l'ESS agissant sur les questions de solidarité seront donc d'autant plus sollicitées.

Enfin, le scénario 3 qui préconise que la majorité des déchets soient orientés vers des solutions de valorisation énergétique et le scénario 4 qui mise sur une exploitation intense des ressources naturelles et un recyclage poussé à son maximum auraient des conséquences importantes sur les activités de réemploi et de réutilisation portées par les structures de l'ESS car une telle orientation entraînerait une concurrence sur les gisements disponibles pour le réemploi et la réutilisation (ex : pour la filière du bois).



©Aurora Médien, Recycl'erie sportive de Paris

5/

Systemes énergétiques décarbonés

Depuis la Révolution industrielle, le développement de nos sociétés occidentales d'abord, puis de la plupart des communautés humaines, est intrinsèquement lié à l'utilisation massive des énergies fossiles, épuisables et très émettrices de gaz à effet de serre (GES). En France, les émissions de CO₂ dues à la combustion d'énergie représentent 4,1 tonnes par habitant et par an (données 2022)¹⁴. En 50 ans, les émissions mondiales de GES liées à la combustion d'énergie ont été multipliées par 2,3. La combustion de charbon génère 43 % de ces émissions (en hausse de 7 points par rapport à 1971), contre 33 % pour le pétrole (en baisse de 17 points) et 23 % pour le gaz naturel (en hausse de 9 points)¹⁵.

Cette ébriété énergétique provoque des risques conséquents pour les humains et les non-humains : marées noires, explosions minières, accidents nucléaires... Par ailleurs, l'accès à l'énergie est profondément inégalitaire, non seulement entre les pays riches et les pays pauvres, mais aussi au sein même des pays dits développés. De plus, les conflits géopolitiques dans le monde ont notamment pour conséquence de renforcer les tensions sur l'accès à l'énergie, et peuvent amener à une fluctuation importante des prix augmentant les difficultés d'accès.

En conséquence, les objectifs de neutralité carbone sont désormais unanimement partagés, mais ils nécessitent un complet changement de paradigme. C'est pourquoi des scénarios de transition énergétique ont été élaborés, afin de tracer des hypothèses d'avenir possibles à horizon 2050, à l'instar de ceux de RTE ou de négaWatt, qui permettent d'éclairer la décision publique. Face à la nécessaire bifurcation écologique, l'ESS est pourvoyeuse de solutions pour que les citoyens et les citoyennes se réapproprient la question de l'énergie, et participent ainsi activement à la transition vers un modèle plus durable.

14 · notre-environnement. (2024, 16 janvier). L'énergie. Notre-environnement. <https://www.notre-environnement.gouv.fr/themes/economie/article/l-energie#:~:text=I'%C3%A9olien%20terrestre.-> 15 · Panorama mondial des émissions de GES | Chiffres clés du climat 2023. (s. d.). Chiffres Clés du Climat 2023 - <https://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/edition-numerique/chiffres-cles-du-climat/fr/>

LES GRANDES ORIENTATIONS PROPOSÉES PAR LES 4 SCÉNARIOS DE L'ADEME CONCERNANT LES SYSTÈMES ÉNERGÉTIQUES DÉCARBONÉS



SCÉNARIO 1 GÉNÉRATION FRUGALE

- ◆ Réduction de la consommation d'énergie finale de 55% par rapport à 2015
- ◆ 88% d'énergies renouvelables dans la consommation finale brute d'énergie
- ◆ Baisse de la demande énergétique globale
- ◆ Doublement de la consommation de biomasse énergie
- ◆ Gaz presque intégralement renouvelable sans cultures spécifiques dédiées
- ◆ Consommation d'électricité maîtrisée
- ◆ Développement des énergies renouvelables reposant sur des projets de taille modeste
- ◆ L'hydrogène comme levier de décarbonation du gaz
- ◆ Place de choix pour les low-techs dans l'appareil productif



SCÉNARIO 2 COOPÉRATIONS TERRITORIALES

- ◆ Réduction de la consommation d'énergie finale de 53% par rapport à 2015
- ◆ 86% d'énergies renouvelables dans la consommation finale brute d'énergie
- ◆ Recours à l'hydrogène décarboné nécessaire dans les transports et dans l'industrie
- ◆ Mix énergétique dominé par la biomasse et l'électricité essentiellement décarbonée
- ◆ Consommation d'électricité en légère hausse par rapport à 2015
- ◆ Forte baisse de la consommation de gaz dont la consommation est quasi exclusivement décarbonée



SCÉNARIO 3 TECHNOLOGIES VERTES

- ◆ Réduction de la consommation d'énergie finale de 40% par rapport à 2015
- ◆ 81-87% d'énergies renouvelables dans la consommation finale brute d'énergie
- ◆ La fourniture d'énergie doit répondre à la demande de biens et services, en particulier numériques et de mobilités
- ◆ Biomasse très mobilisée (déchets pour la méthanisation et bois pour l'énergie)
- ◆ Pyrogazéification tient un rôle important
- ◆ Dynamique d'électrification industrielle forte
- ◆ Consommation massive d'hydrogène avec recours aux importations pour moitié environ
- ◆ Augmentation significative de la consommation d'électricité



SCÉNARIO 4 PARI RÉPARATEUR

- ◆ Réduction de la consommation d'énergie finale de 23% par rapport à 2015
- ◆ 70% d'énergies renouvelables dans la consommation finale brute d'énergie
- ◆ Insuffisance du mix énergétique (biomasse, biogaz, énergies renouvelables, biocarburants) pour faire face à la demande globale qui augmente
- ◆ Spécialisation de certains pays étrangers dans la production de gaz décarboné ou renouvelable qui permet à la France d'en importer
- ◆ La concurrence avec d'autres technologies (batteries, captage et stockage du CO₂...) compromet la place de l'hydrogène

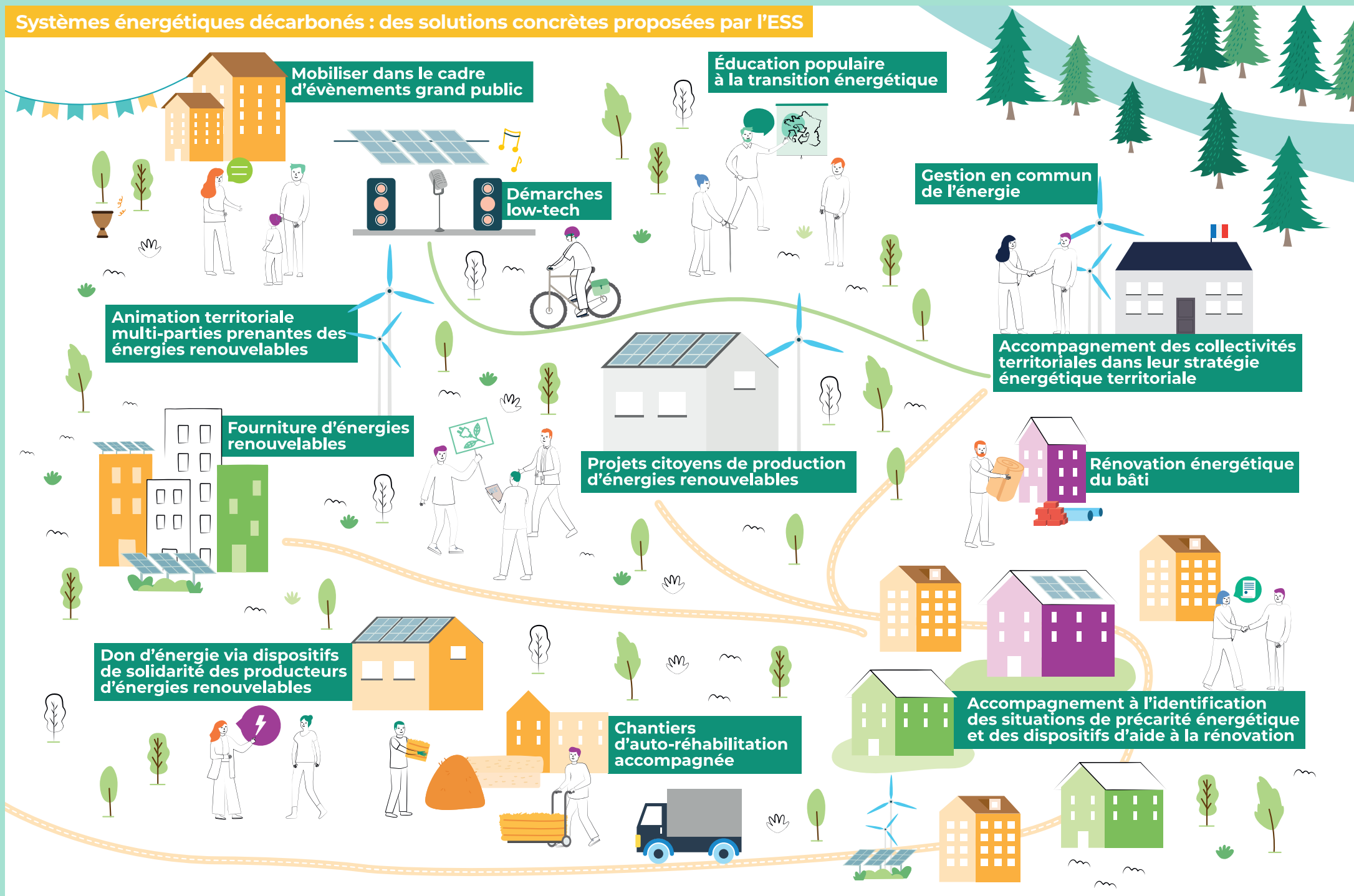
Systèmes énergétiques décarbonés : comment ces orientations impactent-elles l'ensemble des organisations de l'ESS ?

Face à la crise énergétique actuelle, marquée par la raréfaction des ressources et la hausse continue des coûts de l'énergie, les organisations de l'ESS se trouvent confrontées à plusieurs défis. D'une part, leur modèle économique est fragilisé par différents facteurs, comme le prix de l'énergie ou la vétusté des infrastructures qui risquent d'engendrer des surcoûts. D'autre part, les évolutions réglementaires, comme le décret tertiaire qui impose une réduction des consommations d'énergie finale dans l'ensemble du parc tertiaire d'au moins 40 % en 2030 par rapport à 2010, exigent des investissements non négligeables, en particulier pour la rénovation thermique du bâti, des compétences techniques et une mobilisation en temps considérable, souvent hors de portée pour les petites structures. En outre, la rénovation énergétique des bâtiments des secteurs du social et du médico-social est indispensable pour garantir un environnement durable et sain, tout en améliorant le confort et la qualité de vie des personnes vulnérables qui y résident. Or, les propriétaires comme les locataires des bâtiments se heurtent à des procédures complexes, qui rendent les dispositifs existants peu efficaces pour des travaux de grande envergure.

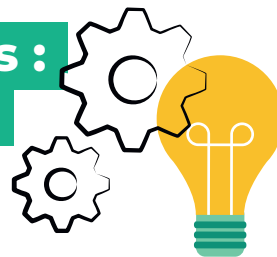
Le fait d'initier une stratégie bas carbone, en réalisant un bilan carbone par exemple, facilite l'identification des dépendances énergétiques de l'entreprise et permet de réduire les postes de dépenses les plus énergivores, qui sont également souvent les plus coûteux. La SCIC Coopérative Carbone, basée à La Rochelle, propose par exemple des accompagnements en ce sens aux entreprises et collectivités désireuses de concilier pratiques et valeurs. Une réponse potentielle réside dans l'intégration de ces structures au sein de projets locaux de production d'énergie. En rejoignant ces initiatives, les acteurs de l'ESS participeraient non seulement à la consolidation des communautés énergétiques locales, mais renforceraient également le maillage territorial énergétique, tout en valorisant une production d'énergie décarbonée et locale. Cette approche pourrait ainsi atténuer les vulnérabilités tout en alignant les valeurs de l'ESS avec les impératifs écologiques.



Systèmes énergétiques décarbonés : des solutions concrètes proposées par l'ESS



Systèmes énergétiques décarbonés : des solutions concrètes proposées par l'ESS



La transition énergétique passe par plusieurs axes : **sobriété énergétique, efficacité énergétique, et développement des énergies renouvelables**. Ce triptyque d'actions est porté par l'association négaWatt depuis sa création en 2001. Elle a dans ce sens élaboré un scénario pour atteindre à la fois la neutralité énergétique et un mix énergétique à 96 % renouvelable d'ici 2050, ouvrant la voie à une société plus respectueuse des ressources de la planète, de la biodiversité et de l'humain.



L'ESS porte en elle les clés pour développer la sobriété énergétique. Si l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables représentent des défis essentiellement techniques, la sobriété énergétique, elle, est une question profondément politique. Elle nous engage à réfléchir collectivement à **un projet de société conforme aux limites planétaires**. Le slogan des partisans de la sobriété, « Moins de biens et plus de liens », résonne particulièrement avec les valeurs de l'ESS, soulignant l'importance de renforcer les liens sociaux plutôt que de poursuivre une croissance matérielle illimitée. La vocation citoyenne de l'ESS se traduit, en matière d'énergie, par des **projets d'éducation populaire à la transition énergétique**, levier

majeur de la diffusion d'une culture de la frugalité. Les structures de l'ESS interviennent tout aussi bien en milieu scolaire qu'auprès du grand public et des décideurs. Certains acteurs de l'ESS s'engagent en particulier à acculturer les élus aux enjeux de la transition énergétique ; ils proposent entre autres des services de conseil pour élaborer des stratégies territoriales de sobriété. Par exemple, le programme Virage Sobriété, piloté par Virage Energie, accompagne les collectivités dans cette démarche, tandis que le CLER-Réseau pour la transition énergétique coordonne le Réseau Sobriété qui rassemble divers acteurs tels que les collectivités territoriales, les institutions parapubliques, le monde associatif et la recherche pour intégrer la sobriété dans les politiques publiques. En outre, de nombreuses associations animent des programmes de sensibilisation à la sobriété à l'école. La culture, secteur d'activité où l'ESS est très présente, peut également promouvoir un réveil écologique auprès du grand public, en le sensibilisant à la sobriété à travers le spectacle vivant. Slowfest expérimente ainsi des manières moins énergivores de faire de la musique, telles que des concerts acoustiques ou à sonorisation solaire, des tournées à vélo et des micro-festivals en autonomie énergétique.

Bien que l'économie sociale et solidaire et la sobriété ne soient pas synonymes, la capacité de l'ESS à **mutualiser et à mettre en commun les enjeux** crée les conditions d'une sobriété



©DR_Slowfest

organisée et acceptée collectivement. Certains modèles de l'ESS, comme les associations ou les SCIC, favorisent la **concertation entre l'ensemble des parties prenantes** d'un projet, qu'il s'agisse de citoyens, d'acteurs économiques ou de décideurs politiques. L'ESS est aussi intimement liée à une culture du partage et du collectif. Par exemple, Energie de Nantes, fournisseur associatif d'électricité renouvelable, développe un système de gestion de l'énergie fondé sur l'idée de communs, et encourage par exemple l'implication de toutes et tous pour se fixer collectivement des limites dans la consommation de l'énergie. Par ailleurs, la démarche low-tech est également un levier pour diminuer notre consommation d'énergie et renforcer la résilience des territoires, comme en témoignent les actions portées par le Low-tech Lab.

SOLUTIONS développées par l'ESS



Efficacité énergétique et lutte contre la précarité énergétique

L'efficacité énergétique désigne la capacité à utiliser moins d'énergie pour répondre à un besoin donné, en améliorant la performance des équipements. Aux côtés de la sobriété, elle constitue un pilier essentiel pour réduire nos consommations énergétiques et limiter notre impact environnemental.

Comme tout acteur économique, l'ESS est directement concernée par le développement de l'efficacité énergétique, notamment à travers la **rénovation énergétique des bâtiments**. La France s'est fixé des objectifs ambitieux dans le cadre de sa planification écologique, notamment la réduction drastique des émissions du secteur du bâtiment d'ici 2030, avec une baisse prévue de 61% par rapport à 2019. Selon

un rapport de la Cour des Comptes, les moyens engagés par la puissance publique semblent actuellement insuffisants pour répondre à ces objectifs, notamment en raison d'un manque d'information et d'accompagnement des particuliers et des petites et moyennes entreprises dans leurs projets de rénovation des bâtiments¹⁶.

Cependant, l'ESS s'implique fortement sur cette question, car elle souhaite agir contre la précarité énergétique, qui touche plus de six millions de personnes en France. La rénovation thermique du bâti constitue un réel levier d'adaptation au changement climatique tout en permettant de lutter contre la précarité énergétique des ménages et de limiter les impacts négatifs du logement sur la santé. En effet, les logements mal isolés se convertissent en bouilloires thermiques sous l'effet des canicules de plus en plus intenses et répétées, et conduisent les ménages à vivre avec des températures

trop basses l'hiver en cas de grand froid. C'est pourquoi l'ESS aborde les questions d'efficacité énergétique principalement par le prisme des enjeux sociaux qui en découlent.

Certaines structures de l'ESS s'emploient ainsi à **sensibiliser différents acteurs sur la rénovation énergétique**. L'Agence locale de l'énergie et du climat de Lyon organise par exemple des visites de rénovations exemplaires, comme des maisons individuelles ou des copropriétés. Les organisations de l'ESS spécialistes de la transition énergétique s'adressent à différentes typologies de publics. Elles accompagnent notamment les collectivités dans leur stratégie énergétique territoriale, à l'instar de l'Institut négaWatt qui les guide pour qu'elles atteignent l'objectif de performance énergétique induit par le décret tertiaire. Les collectivités doivent en effet réduire progressivement la consommation d'énergie du parc bâti qu'elles gèrent, ce qui implique une rénovation performante et globale de leurs bâtiments.

Par ailleurs, les propriétaires comme les locataires se heurtent à des difficultés d'accès aux aides et à des procédures complexes, rendant les dispositifs existants peu efficaces pour des travaux de grande envergure¹⁷. En effet, les efforts budgétaires portés sur les rénovations performantes restent encore trop faibles¹⁸.

16 • Cour des Comptes. (2022). La rénovation énergétique des bâtiments. <https://www.ccomptes.fr/fr/documents/62120>

17 • MaPrimeRenov' : simplifions les aides à la rénovation énergétique ! (2024, 12 mai). ouestfrance.fr. <https://www.ouest-france.fr/economie/budget/maprimerenov-simplifionsles-aides-a-la-renovation-energetique-b144d4ac-0e9d-11ef-9468-f1ca8c573b21>

18 • Fondation Abbé Pierre. (2023). L'État du mal-logement en France. Dans <https://www.fondation-abbepierre.fr/>. Consulté le 21 novembre 2024, à l'adresse <https://www.fondation-abbepierre.fr/sites/default/files/2024-01/REML2024.pdf>



SOLUTIONS
développées par l'ESS

Les agences locales de l'énergie et du climat (ALEC) et Dorémi accompagnent alors les ménages dans l'**identification des situations de précarité énergétique et dans leur projet de rénovation**, en les informant sur les choix techniques possibles, les aides financières disponibles, et les étapes importantes à suivre.

Sur le territoire de Paris-Saclay, l'ALEC Ouest Essonne est l'opérateur d'un programme de lutte contre la précarité énergétique dans le cadre de Paris-Saclay Renov', un service développé par l'agglomération.

Alors que l'inflation se concentre principalement sur les produits de première nécessité, comme l'énergie, il apparaît essentiel d'aider les ménages les plus précaires à y avoir accès. Enercoop et Énergie Solidaire ont dès lors créé un outil : le **don d'énergie**. Il permet aux foyers en situation de précarité énergétique de bénéficier de la solidarité des producteurs d'énergies renouvelables en France. Les structures de l'ESS souhaitent ainsi conduire une **transition énergétique basée sur la solidarité**. En effet, les efforts réalisés en faveur de la sobriété énergétique doivent s'accompagner d'une forte réduction des inégalités sociales, sinon ils ne seront pas acceptés par les plus précaires, qui font déjà l'expérience d'une forme de sobriété subie. De leur côté, les Compagnons Bâisseurs organisent des **chantiers d'auto-réhabilitation accompagnée** dans l'objectif d'améliorer l'habitat sur l'ensemble du territoire. Ces chantiers ont pour objectif d'aider les locataires et les propriétaires aux revenus modestes à rénover eux-mêmes leur logement selon leurs capacités financières et physiques, ce qui permet aux personnes fragilisées de recouvrer la dignité de leur logement.

Par ailleurs, les structures de l'ESS proposent également des **formations professionnelles spécialisées dans la rénovation énergétique des bâtiments**. Ces formations peuvent être à destination de publics éloignés de l'emploi qui souhaiteraient se diriger vers les métiers de la transition énergétique. L'école Être d'Isère a ainsi développé une offre de formation à la rénovation énergétique des bâtiments. Dans ce cadre, la rénovation énergétique permet de créer des emplois, notamment dans les territoires vulnérables. Parallèlement, d'autres organisations de l'ESS déploient des formations à destination de professionnels de l'habitat sur les enjeux de **rénovation performante et globale**. Ces dispositifs participent ainsi à renforcer les compétences et la qualité des interventions dans ce domaine.





« La transition énergétique ne se fera qu'avec la contribution de toutes et tous, et une réelle implication des citoyens au sein des projets qui les impactent directement »

LES RAISONS D'ÊTRE DU RÉSEAU

Né en 2019, le réseau GECLER regroupe 3 associations : l'ALEC des Ardennes, Lorraine Energies Renouvelables et Alter Alsace Energie, et œuvre en étroite relation avec l'association nationale Energie Partagée. Il fédère et accompagne les porteurs de projets d'énergie citoyenne et il sensibilise également le grand public aux enjeux liés à la transition énergétique.

QUELS SONT LES ENJEUX DE VOTRE RÉSEAU DANS CE CONTEXTE DE NÉCESSAIRE TRANSITION ÉCOLOGIQUE ?

Le réseau GECLER a pour objectif que 15% de la production de source renouvelable soit dans les mains des citoyen.nes et des collectivités. La sobriété est aussi l'un des piliers des projets qu'il accompagne, qui inscrivent très souvent la question des économies d'énergie dans leurs statuts. La directive européenne portant sur l'efficacité énergétique (2018) a impulsé une volonté d'explorer la question des services énergétiques. Quelques collectifs expérimentent ainsi des projets autour de la rénovation énergétique. Les projets réunissent une diversité de parties prenantes, qui apportent chacune leurs compétences, ce qui facilite le changement d'échelle.

Néanmoins, il faut rester vigilant sur l'enjeu du partage de la valeur. De même, l'équilibre économique des sociétés d'énergie citoyenne reste fragile et demeure bien souvent dépendant des subventions régionales et nationales.



PARTIES PRENANTES AVEC QUI LE RÉSEAU TRAVAILLE

Soutien financier de l'ADEME et de la Région Grand Est, réunies par le dispositif Climaxion, qui vise à accélérer la transition écologique et énergétique dans les territoires.

CHIFFRES-CLÉS



60 collectifs accompagnés à différents stades de développement, dont la moitié en exploitation



6MW installés sur de l'éolien, du solaire et de l'hydroélectricité

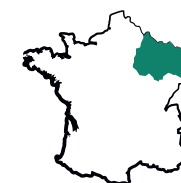


une production de 9 600 MWh sur une année



Les projets d'énergie citoyenne du Grand Est **créent de l'activité** de manière indirecte, notamment en mobilisant des artisans locaux.

PÉRIMÈTRE D'INTERVENTION



Région
Grand Est



Développement des énergies renouvelables

Les structures de l'ESS jouent un rôle clé dans le développement des énergies renouvelables. En impliquant fortement les citoyens, ces derniers peuvent alors se (ré)approprier les enjeux liés à la transition énergétique, facilitant ainsi l'acceptabilité des projets. Ces solutions sont ancrées dans les territoires, ce qui permet d'**adapter la consommation aux besoins locaux**, et de privilégier des sources d'énergie les mieux adaptées au climat local. Les projets citoyens d'énergie renouvelable créent des emplois locaux, non délocalisables, et concourent à l'indépendance énergétique de la France.

Les acteurs de l'ESS sont pionniers dans ce secteur en raison de leur capacité à mobiliser des collectifs locaux de citoyens et citoyennes. Les projets citoyens d'énergies renouvelables passent donc très souvent par une association de préfiguration. Certaines initiatives réussissent par la suite à se structurer au sein de sociétés coopératives d'intérêt collectif (SCIC), en particulier quand les collectivités territoriales entrent au capital de ces projets énergétiques locaux. Néanmoins, une majorité de projets issus de l'ESS basculent dans l'économie conventionnelle au moment de leur passage à l'échelle et du fait de l'intégration d'investisseurs au modèle économique qui souhaitent obtenir des garanties minimums de rémunération sur leur capital investi. Il est donc essentiel de continuer à expliquer les modèles de lucrativité limitée aux investisseurs afin de s'assurer que ces initiatives d'énergie renouvelable restent portées par des structures de l'ESS **garantissant**

la mobilisation citoyenne et la réponse à l'intérêt général.

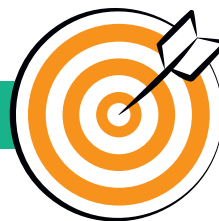
La société coopérative d'intérêt collectif (SCIC) Enercoop, créée en 2005, propose à ses clients une offre d'énergie 100 % renouvelable, locale et citoyenne. Pour favoriser l'ancrage territorial, elle possède une structure nationale qui s'occupe de la fourniture d'électricité, ainsi que des coopératives locales qui développent les énergies renouvelables dans leur territoire respectif. Par ailleurs, même si Enercoop est un fournisseur d'énergie, il propose des mesures pour réduire la consommation d'énergie en plaidant pour la sobriété énergétique. Les clients d'Enercoop consomment en moyenne 20 % de moins que le reste des Français. Enercoop travaille en partenariat avec différents acteurs, notamment le mouvement Énergie Partagée, appartenant lui aussi à l'ESS et qui regroupe plusieurs centaines de projets citoyens d'énergie renouvelable en France. Ces projets sont qualifiés de « citoyens » car ils sont gérés par des acteurs locaux et leur capital est majoritairement détenu par des particuliers. Ils aident également à **réintroduire de la démocratie dans les décisions autour de la transition énergétique en créant des communautés énergétiques**.

Outre ces réseaux, une multitude de structures de l'ESS œuvrent à la démocratisation de la production des énergies renouvelables, tout en favorisant de nombreux co-bénéfices pour les citoyens et les territoires d'implantation des projets. À titre d'exemple, Centres Méthanisation est une association aveyronnaise réunissant des citoyens, des agriculteurs et des élus qui sont à l'initiative de l'installation d'une unité de méthanisation agricole collective.

La SCIC ENR Bois & Energie Pays de Rance, quant à elle, vise à développer la filière bois énergie tout en reconstituant le maillage bocager. Ces projets n'ont donc pas seulement pour visée d'assurer une fourniture énergétique, mais ils poursuivent également d'autres objectifs, comme la **préservation du vivant**, la **pérennisation d'un modèle agricole paysan** ou encore l'**autonomisation des habitants**.



Systèmes énergétiques décarbonés : les grands défis auxquels est confrontée l'ESS



L'ESS joue donc un rôle central dans la transition énergétique. Toutefois les initiatives qui en sont issues sont souvent freinées par un manque de reconnaissance et de soutien, notamment de la part des investisseurs et des acteurs publics. Ainsi, la nature intrinsèquement décentralisée de la sobriété exige une reconnaissance accrue du rôle déterminant des acteurs locaux. L'éparpillement et le manque de suivi des programmes menés au cours des dernières décennies par l'État et les collectivités territoriales doivent alors laisser place à une **transition énergétique décentralisée, à la main des différentes parties prenantes des territoires**. Celle-ci doit être accompagnée juridiquement, économiquement et fiscalement par les acteurs publics. Par ailleurs, malgré une reconnaissance progressive, la sobriété énergétique est encore trop souvent mal comprise, ce qui entrave son acceptation et sa mise en œuvre, même si elle s'inscrit toutefois dans la conscience collective de nombreux acteurs, marquant une évolution positive.

De même, outre la pertinence de leurs actions et l'utilité économique, sociale et environnementale dont elles font preuve, nombre des initiatives de l'ESS en faveur des énergies citoyennes rencontrent des freins à leur développement. Elles sont principalement confrontées au manque de confiance des investisseurs en comparaison des projets de plus grande envergure, conduits par des entreprises lucratives. C'est notamment le cas avec les Green Power Purchase Agreements (PPA) qui sont des

mécanismes de plus en plus développés en France, notamment depuis l'adoption de la loi sur la transition énergétique pour la croissance verte de 2015. Ces accords entre producteurs et consommateurs d'électricité accentuent les inégalités entre les petits et les grands projets d'énergies renouvelables. Ils ont été créés pour garantir un prix fixe de vente de l'électricité aux plus gros consommateurs, comme les entreprises ou les collectivités territoriales, sur une période de long terme : 5 à 20 ans. Particulièrement utilisés pour les énergies renouvelables, ils représentent un moyen pour les consommateurs de s'assurer qu'ils recevront de l'électricité à un prix fixe sur une longue période, et ils constituent un bon moyen de garantir des revenus sûrs aux producteurs d'électricité. Cependant, les PPA encouragent davantage les projets portés par de grandes entreprises lucratives car elles bénéficient d'une plus grande confiance de la part des investisseurs sur le long terme que les projets d'énergie issus de l'ESS dont le modèle de lucrativité limitée n'est pas toujours bien compris. Il existe néanmoins une version avec un dispositif d'aide de l'État (Utility PPA) dans laquelle un tiers intermédiaire peut être un fournisseur qui apporte une garantie. En l'occurrence, ce tiers intermédiaire pourrait être une coopérative. Même en se positionnant en tant que tiers, la banque demande toujours une garantie significative. Les acteurs comme Enercoop préconisent donc **d'encourager l'accès à la dette à travers la mise en place d'un mécanisme de soutien public** en mesure de garantir le tarif de rachat de l'électricité en cas

de faillite de la coopérative. C'est le cas du fonds de garantie Garantie Electricité Renouvelable (GER) géré par l'État via Bpifrance sur 25 ans.

Par ailleurs, les structures de l'ESS arguent en faveur d'une **modulation tarifaire en fonction de critères géographiques**, car les productions éoliennes et solaires varient selon les territoires.

Enfin, le développement des énergies citoyennes est susceptible d'être sérieusement impacté par le manque de ressources premières comme le lithium. En effet, la concentration des projets d'énergies renouvelables dans les mains de grandes entreprises pourrait engendrer une concurrence pour l'accès aux gisements de matières premières nécessaires à la construction des installations d'énergie renouvelable.

LES ATTENTES DE L'ESS EN MATIÈRE DE POLITIQUES PUBLIQUES

Propositions travaillées avec le réseau Cler, Enercoop et Energie Partagée

- 1/ Créer les conditions d'un débat démocratique autour de l'avenir énergétique de la France.** ESS France demande que les pouvoirs publics organisent une grande concertation, aux niveaux local et national, supervisée par la commission nationale du débat public (CNDP), associant des modalités de formation des citoyens aux enjeux énergétiques en s'inspirant des conventions citoyennes.
- 2/ Soutenir les Agences Locales de l'Energie et du Climat (ALEC)** par un renforcement et une pérennité des financements alloués.
- 3/ Engager un grand plan de rénovation thermique des bâtiments :**
 - ♦ Simplifier, accélérer et massifier les aides destinées aux ménages les plus précaires, en particulier pour donner plus de visibilité et de stabilité aux structures, notamment de l'ESS, qui les accompagnent dans la lutte contre une source majeure d'inégalité sociale, à savoir la mauvaise isolation des logements qui pèse lourdement sur les factures énergétiques et sur les conditions de vie ;
 - ♦ Soutenir les pratiques d'auto-réhabilitation et les structures de l'ESS qui accompagnent localement les ménages pour les mettre en œuvre, tout en garantissant la qualité des travaux réalisés grâce à des objectifs de moyens et de résultats.
- 4/ Soutenir le développement des communautés énergétiques en adoptant une définition adaptée à la réalité des projets d'énergie citoyenne** et mettre en œuvre la feuille de route « 10 mesures en faveur des énergies renouvelables citoyennes » de novembre 2021 **avec un objectif de 1 000 projets d'énergie citoyenne supplémentaires en 2030 par rapport à 2025** via des dispositifs de soutien économique dédiés à ce type de projets citoyens, accompagnés de mesures de simplification administrative, de réduction des obstacles à l'investissement des collectivités en comptes courants d'associés et des acteurs citoyens dans les projets locaux d'énergie renouvelable, et en facilitant l'accès à la commande publique.
- 5/ Rendre plus attractifs les investissements privés dans les projets d'énergies renouvelables hors soutien public :**
 - ♦ Élargir le périmètre du fonds de garantie des Power Purchase Agreement (PPA) (« contrats d'achat d'électricité ») à l'ensemble des acteurs du marché, ainsi qu'aux PPA impliquant un intermédiaire (par exemple un fournisseur) entre le consommateur et le producteur ;
 - ♦ Mettre en place un complément de rémunération optionnel.
- 6/ Favoriser la mise en place d'un mix énergétique à 100% renouvelable**, faisable techniquement et économiquement et permettant de répondre à nos besoins énergétiques nécessairement plus sobres.

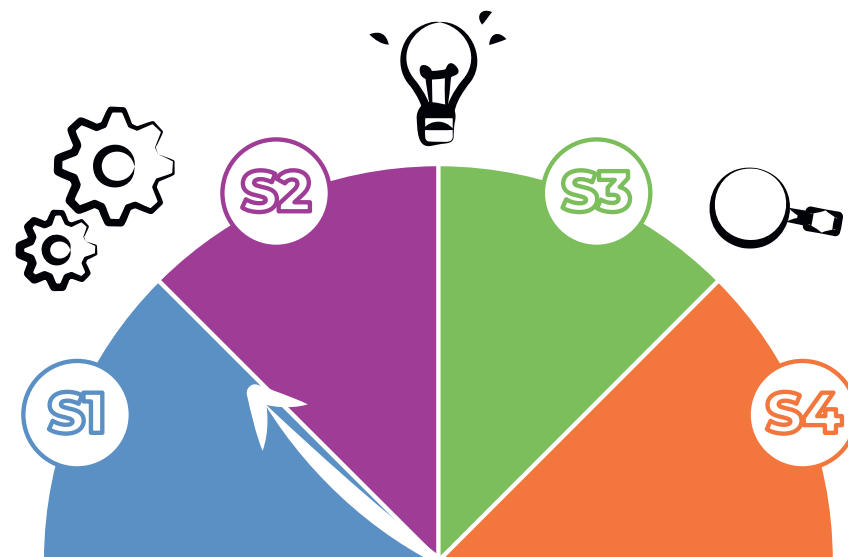
Systèmes énergétiques décarbonés : quelles réponses de l'ESS aux 4 scénarios de l'ADEME ?

Les quatre scénarios de l'ADEME envisagent une transition énergétique axée sur la diminution de la demande en énergie et la prédominance des énergies renouvelables dans le mix énergétique. Ces perspectives résonnent particulièrement avec les valeurs de l'ESS, qui prône depuis longtemps la sobriété énergétique et la transition vers des énergies renouvelables citoyennes. Le scénario 1 envisage une forte réduction de la consommation énergétique, nécessitant une remise en question profonde des modes de vie actuels. Dans ce contexte, les **actions de sensibilisation et d'éducation populaire** menées par les acteurs de l'ESS deviennent essentielles pour accompagner cette transformation des pratiques. Toutefois, l'avènement d'une société plus sobre en énergie pourrait engendrer des contraintes significatives, accentuant potentiellement les clivages sociaux. Pour atténuer ce risque, les dispositifs citoyens promus par l'ESS offrent une réponse en **réintroduisant la démocratie au cœur des processus décisionnels**, permettant ainsi une gestion plus équitable et collective de la transition énergétique.

La culture de la coopération et de la mutualisation, valeurs centrales de l'ESS, s'aligne parfaitement avec l'idée d'une **économie du partage**, élément clé du scénario 2. La production d'énergies renouvelables par les communautés énergétiques locales, telle qu'envisagée dans le scénario 1, repose sur des unités de petite taille, disséminées sur l'ensemble du territoire, avec une forte implication des citoyens et

des collectivités territoriales. En revanche, les scénarios 2, 3 et 4 privilégient le développement d'unités de production de grande taille. Un autre point commun à tous les scénarios est le développement massif de la méthanisation, bien que celle-ci se heurte souvent à des problèmes d'acceptabilité par les habitants. Pour surmonter ces obstacles, il est crucial de **créer des espaces démocratiques locaux**, impliquant les citoyens dès la phase de conception du projet, une approche dans laquelle l'ESS excelle. Dans les scénarios 1 et 2, la méthanisation est envisagée principalement à l'échelle des territoires, dans une logique de sobriété et de circuits courts, en lien avec des exploitations agricoles de taille modeste, un modèle parfaitement compatible avec les projets portés par les structures de l'ESS.

De plus, le scénario 1 met en avant l'importance des technologies low-tech pour réduire la demande énergétique, technologies qui sont principalement diffusées aujourd'hui par les acteurs de l'ESS. Pour concrétiser



les ambitions de ce scénario, il est impératif d'encourager une **pédagogie adaptée sur les enjeux énergétiques**, afin que les citoyens deviennent pleinement acteurs de la transition. L'ESS constitue un **espace d'expression et de mobilisation citoyenne** car elle place la démocratie au cœur de ses actions. Elle représente ainsi un socle sur lequel s'appuyer pour favoriser l'émancipation des citoyens. Une démarche de coopération, comme celle envisagée dans le scénario 2, permettrait d'impliquer les citoyens en amont des projets, ouvrant la voie à de nouvelles propositions et renforçant leur rôle actif dans les transitions. En outre, une trajectoire de décarbonation sera d'autant plus efficace que la demande énergétique sera faible, ce qui nécessite un questionnement profond des modes de vie et de consommation, appuyé par les principes de coopération et de mutualisation chers à l'ESS.

6/ Gaz à effet de serre (GES) et puits de carbone

Les experts du GIEC (Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat de l'ONU) affirment que si la température moyenne mondiale dépasse le seuil de +1,5°C par rapport aux niveaux préindustriels, les impacts seront plus marqués sur les changements climatiques, entraînant en particulier une fréquence beaucoup plus accrue des sécheresses, vagues de chaleur et précipitations. Ils indiquent que pour limiter le réchauffement climatique à +1,5°C, les émissions de gaz à effet de serre doivent culminer avant 2025 au plus tard et diminuer de 43% d'ici 2030. Dans ce sens, l'Accord de Paris vise à assurer la transition vers une société bas carbone en parvenant au pic des émissions mondiales de gaz à effet de serre dans les meilleurs délais, et en réduisant ensuite rapidement ces émissions de façon à parvenir à un équilibre entre émissions et absorptions anthropiques de gaz à effet de serre lors de la seconde moitié du siècle, à savoir la neutralité carbone d'ici 2050.

En plus du Plan national d'adaptation au changement climatique qui vise à outiller la France pour s'adapter aux effets des dérèglements climatiques, la France s'est donc également dotée d'une Stratégie nationale bas-carbone (SNBC). Il s'agit d'un outil de planification qui fixe des orientations pour mettre en œuvre, dans tous les secteurs d'activité, une transition vers une économie moins émettrice de carbone, plus circulaire et durable. Elle définit une trajectoire de réduction des émissions de gaz à effet de serre pour atteindre la neutralité carbone d'ici 2050 et fixe des objectifs à court et moyen termes. En parallèle de la SNBC, et pour réduire les émissions de gaz à effet de serre, il existe la programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE) qui permet de fixer des objectifs de réduction des consommations énergétiques et de développement de solutions décarbonées de production d'énergie.

L'atteinte de la neutralité carbone en 2050 repose en effet sur une réduction drastique des émissions de gaz à effet de serre, mais elle est également très dépendante des capacités d'absorption des émissions résiduelles par les puits de carbone qui limitent leur concentration dans l'atmosphère. Il existe des puits de carbone naturels et des puits de carbone technologiques. Cependant, ces derniers sont encore peu ou pas développés et leur capacité de compensation des émissions est donc incertaine. De plus, ces puits technologiques ont d'autres impacts tels qu'une forte consommation d'énergie et de ressources (jusqu'à 6% de la consommation électrique selon l'ADEME). Il est donc essentiel de s'assurer du bon fonctionnement des puits de carbone naturels que constituent les écosystèmes naturels pour maintenir leur capacité de stockage qui est pourtant actuellement en baisse selon le GIEC du fait de la surexploitation des milieux : déforestation, artificialisation des sols, acidification des océans, etc.

La revue Nature a par exemple montré que l'Amazonie ne joue plus son rôle de puits de carbone et émet désormais plus de gaz à effet de serre qu'elle n'en absorbe du fait de la déforestation et des incendies qui l'ont en partie dévastée¹⁹. La capacité de l'océan à stocker du carbone diminue également avec l'augmentation des émissions de gaz à effet de serre qui le réchauffe et l'acidifie²⁰.

Pour préserver et améliorer la capacité de stockage des puits naturels de carbone, il est donc nécessaire d'éviter au maximum ces dégradations quasi-irréversibles sur des échelles de temps humaines et de mettre en place des pratiques qui garantissent leur bon fonctionnement et leur résilience face aux changements climatiques : pratiques agroécologiques, gestion durable des forêts, limitation de l'urbanisation, protection des zones humides, etc.

Il convient cependant d'être vigilant quant à l'utilisation des écosystèmes naturels à des fins

uniques de stockage de carbone : une telle vision peut, par exemple, conduire à replanter de façon intensive des essences non adaptées au milieu naturel qui rendent les écosystèmes d'autant plus vulnérables aux changements climatiques et qui peuvent être néfastes pour la biodiversité autochtone.

19 · <https://www.ouest-france.fr/environnement/climat/entretien-pourquoi-l-amazonie-emet-plus-de-co2-qu-elle-n-en-absorbe-9508c51a-e582-11eb-b328-3bb388b4cb1f>

20 · <https://www.un.org/fr/climatechange/science/climate-issues/ocean>



LES GRANDES ORIENTATIONS PROPOSÉES PAR LES 4 SCÉNARIOS DE L'ADEME CONCERNANT LES GAZ À EFFET DE SERRE ET LES PUITS DE CARBONE



SCÉNARIO 1 GÉNÉRATION FRUGALE

- ◆ Les émissions de GES diminuent de 83%
- ◆ Les puits de carbone sont multipliés par 2,6. Il s'agit uniquement de puits de carbone biologiques : sols, forêts, biomasse
- ◆ Les puits de carbone absorbent 42 Mt éq. CO₂ de plus que les émissions de gaz à effet de serre en France
- ◆ Artificialisation des sols très réduite
- ◆ Pratiques agricoles modifiées et croissance significative de la forêt maintenue dans une gestion extensive
- ◆ Sanctuarisation du vivant et des espaces naturels et réduction des consommations qui permettent de se passer des puits technologiques, voire d'avoir un stockage positif assurantiel



SCÉNARIO 2 COOPÉRATIONS TERRITORIALES

- ◆ Les émissions de GES baissent de 85%
- ◆ Les puits de carbone sont multipliés par 2,2. Les puits de carbone technologiques sont résiduels
- ◆ Les puits de carbone absorbent 28 Mt éq. CO₂ de plus que les émissions de gaz à effet de serre en France
- ◆ Artificialisation des sols très réduite
- ◆ Évolution des pratiques agricoles pour favoriser le stockage de carbone dans les sols : haies, agroforesterie intra-parcellaire et couverts végétaux
- ◆ Niveaux de prélèvement de bois en forêt modérés permettant le maintien d'un puits de carbone important en forêt
- ◆ Le captage et le stockage de CO₂ sont déployés sur quelques procédés aux émissions incompressibles (cimenteries pour stockage en mer)



SCÉNARIO 3 TECHNOLOGIES VERTES

- ◆ Les émissions de GES diminuent de 81%
- ◆ Les puits de carbone sont multipliés par 2,2. Les puits de carbone technologiques sont plus mobilisés pour venir en complément des puits naturels, en particulier sur les unités industrielles
- ◆ Les puits de carbone absorbent 9 Mt éq. CO₂ de plus que les émissions de GES en France
- ◆ Récolte de bois plus forte qu'aujourd'hui en raison d'une demande plus forte en biomasses et réduction du puits forestier
- ◆ Développement d'unités de taille moyenne de chaudières biomasse et de bioraffineries avec captage et stockage du CO₂



SCÉNARIO 4 PARI RÉPARATEUR

- ◆ Les émissions de GES baissent de 70%
- ◆ La France émet 1 Mt éq. CO₂ de plus que ce que les puits de carbone absorbent
- ◆ Artificialisation maintenue
- ◆ Réduction du nombre de puits de carbone naturels
- ◆ Les puits de carbone sont multipliés par 3, ils sont majoritairement technologiques
- ◆ Fort développement du captage et du stockage géologique du CO₂ dans l'industrie
- ◆ Large utilisation de la biomasse énergie avec captage et stockage de CO₂
- ◆ Mise en œuvre du captage et du stockage de CO₂ dans l'air ambiant moyennant une forte consommation énergétique (6% de la consommation d'électricité)

Gaz à effet de serre (GES) et puits de carbone : comment ces orientations impactent-elles l'ensemble des organisations de l'ESS ?

Dans l'absolu, les organisations de l'ESS ne sont pas directement concernées par la gestion des puits de carbone dans leurs activités. Néanmoins, la réduction des émissions de gaz à effet de serre est indispensable pour limiter la pression sur les puits de carbone existants dans l'optique d'atteindre la neutralité carbone. C'est pourquoi, l'ensemble des organisations de l'ESS, quelles que soient leurs activités, peuvent être parties prenantes de la mobilisation de ces puits de carbone.

Les transports sont le premier secteur émetteur de gaz à effet de serre en France en représentant 30% des émissions nationales. Les zones à faibles émissions mobilité (ZFE-m) sont des territoires dans lesquels la circulation de certains véhicules peut être restreinte afin de réduire la pollution de l'air. Les véhicules y circulant doivent disposer d'une vignette Crit'Air attestant qu'ils ont l'autorisation de circuler. Cette nouvelle réglementation peut avoir des conséquences sur le fonctionnement de structures opérant dans le secteur du médico-social, en particulier pour l'aide à domicile où les déplacements automobiles sont importants. Cela peut amener une organisation à restructurer sa flotte de véhicules, par exemple via l'acquisition de véhicules hybrides, et à repenser le système de déplacements de ses salariés en optimisant les trajets entre le lieu de résidence des salariés et celui des bénéficiaires. Limiter l'empreinte carbone des transports peut également impulser des changements de comportement pour les structures de la culture ou du sport, en repensant les modalités d'accès

et de déplacements lors d'événements sportifs ou culturels. Cela peut conduire les structures organisatrices à travailler en partenariat avec les collectivités territoriales pour proposer des solutions de transport collectif reliant les centres-villes ou gares aux lieux hébergeant les événements.

Une façon efficace de préserver les puits de carbone naturels consiste à lutter contre l'artificialisation des sols. Dans ce sens, le zéro artificialisation nette est une avancée réglementaire ayant pour objectif de limiter au maximum cette artificialisation. Ce type de mesures peut avoir des impacts sur l'espace foncier disponible au sein d'une commune pour implanter de nouvelles activités portées par des organisations de l'ESS, et peut augmenter la pression sur les bâtis publics mis à disposition pour des activités d'intérêt général. Cela invite donc les structures à trouver des solutions de mutualisation d'espaces communs, et à privilégier la rénovation de bâti existant à la construction de nouveaux bâtiments. Réduire l'empreinte carbone du bâti devient également un enjeu significatif et commence à être réglementé. La RE2020 a pour objectif de décarboner le secteur du bâtiment et des constructions, tout en offrant un confort de vie optimal et durable à ses occupants, en s'articulant autour de trois axes : améliorer la performance énergétique du bâti, réduire l'impact carbone du bâtiment tout au long de sa vie – en particulier en privilégiant des matériaux à faible empreinte carbone, et adapter les constructions aux conditions climatiques futures – en particulier en prenant en compte

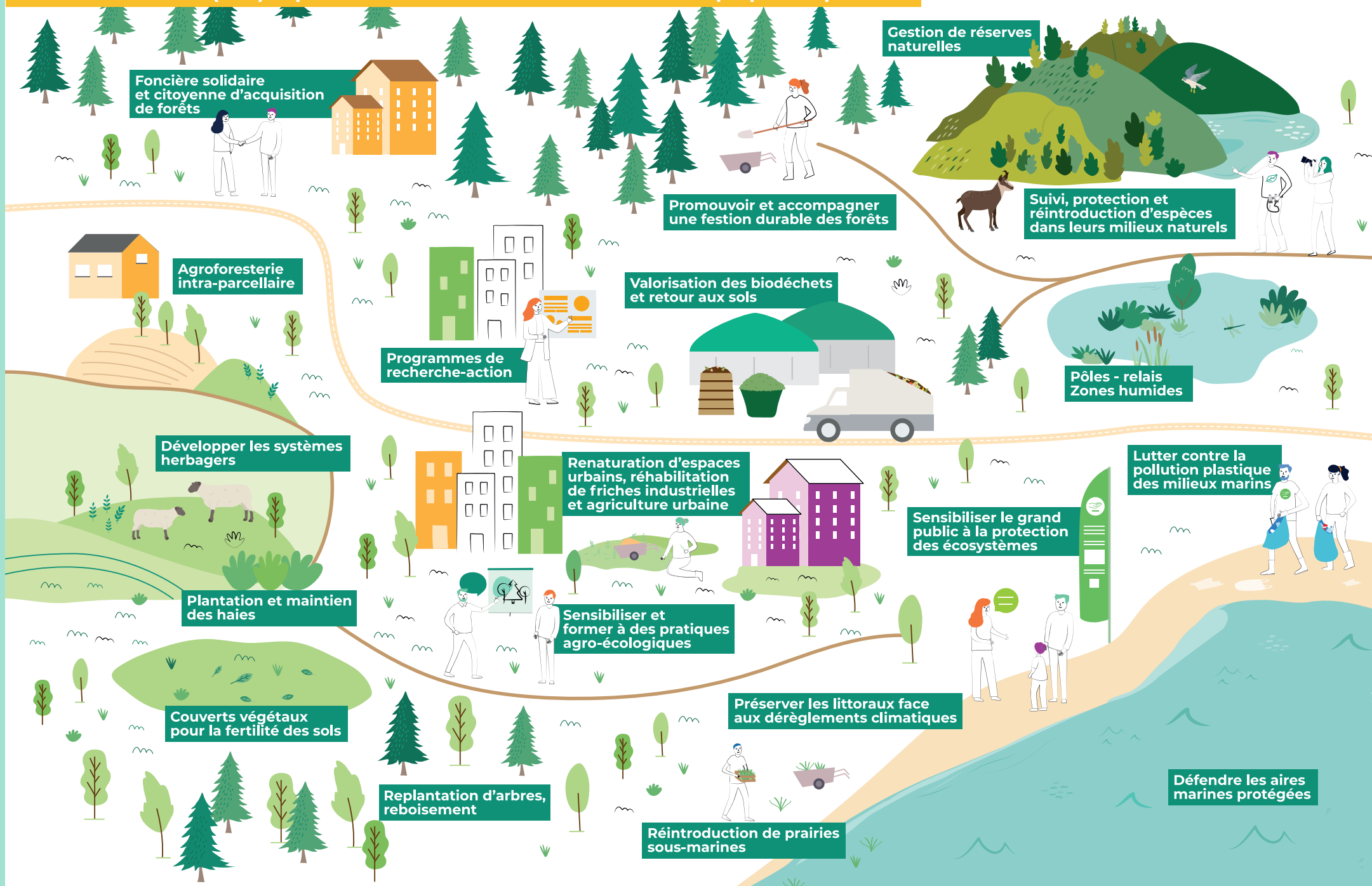


©Christina Victoria Unsplash

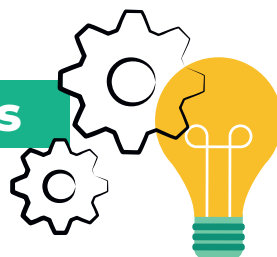
le confort d'été via une meilleure conception bioclimatique en vue des canicules qui risquent de se produire de plus en plus fréquemment. L'ensemble de ces évolutions réglementaires invitent donc l'ensemble des organisations de l'ESS opérant sur les secteurs de la rénovation et de la construction à intégrer des stratégies de réduction de leur empreinte carbone. C'est notamment le cas pour les coopératives du bâtiment ou encore les associations spécialistes du réemploi des matériaux du bâtiment, pour qui ce type de réglementations constitue de réelles opportunités de développement.

Préserver et développer les puits naturels de carbone impliquent en particulier de protéger les sols et leur fertilité. L'ESS est très présente sur les métiers de l'agriculture, et ce type de besoin amènerait à faire évoluer les pratiques agricoles pour mieux préserver les sols et leur capacité à stocker du carbone en s'appuyant par exemple sur des techniques d'agroforesterie au sein de la parcelle, la plantation de haies ou encore le retour au sol des déchets organiques qui améliorent la capacité des sols à absorber le carbone et à le fixer durablement dans les sous-sols. Cette transition des pratiques agricoles devra être accompagnée par l'intermédiaire de formations et de programmes de recherche-action.

Gaz à effet de serre (GES) et puits de carbone : des solutions concrètes proposées par l'ESS



Gaz à effet de serre (GES) et puits de carbone : des solutions concrètes proposées par l'ESS



L'une des façons de lutter contre les dérèglements climatiques causés par la hausse de la production de gaz à effet de serre est le stockage de carbone au sein de puits de carbone. Il existe des puits naturels, ainsi que des puits technologiques qui restent cependant aujourd'hui peu ou pas développés selon l'ADEME. Il convient donc, dans un premier temps, de **s'appuyer sur les puits de carbone naturels et de garantir leur bon fonctionnement** mais aussi leur développement. Ces puits naturels sont notamment constitués des sols, des forêts ou encore des océans. Les organisations de l'ESS n'ont pas nécessairement développé d'offres de service ayant pour objet principal d'être des puits de carbone. Néanmoins, un certain nombre d'entre **elles contribuent par leurs actions au maintien de la bonne santé des puits de carbone naturels existants**, et même au développement de nouveaux puits.



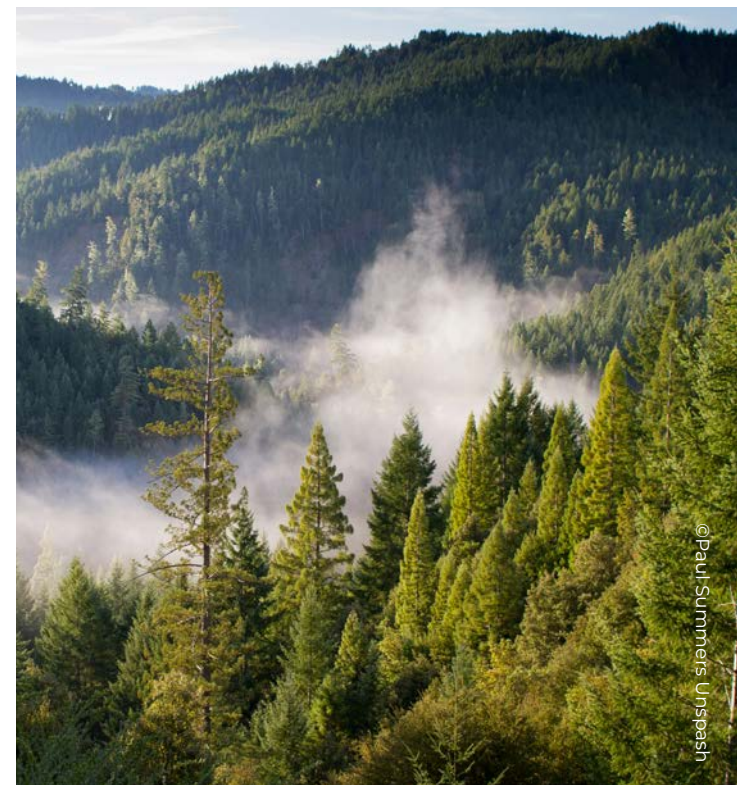
Pour le maintien d'un couvert végétal capable de stocker du carbone

L'ESS est très présente dans le secteur agricole puisque 82% des agriculteurs et agricultrices sont membres d'une coopérative, et que 40% du chiffre d'affaires de l'agro-alimentaire est d'origine coopérative en France. Elle a donc un rôle essentiel à jouer dans la mise en place

de **pratiques agricoles visant à optimiser le rôle de puits de carbone des sols** : plantation et maintien des haies, agroforesterie intra-parcellaire, couverts végétaux pour la fertilité des sols, etc.

Les prairies sont au cœur du stockage de carbone des systèmes herbivores, et ce d'autant plus quand on les fait vieillir : plus une prairie est vieille, plus elle stocke des quantités importantes de carbone. Les systèmes herbagers apportent donc une réponse adaptée pour lutter contre le réchauffement climatique et réduire la présence des gaz à effet de serre dans l'atmosphère. Ils permettent par ailleurs de maintenir des campagnes vivantes, d'entretenir des paysages et de la biodiversité tout en limitant les pollutions environnementales. Des structures de l'ESS qui interviennent sur les offres de **formation du milieu agricole** proposent déjà de se former à l'évolution des techniques pour mieux intégrer les systèmes herbagers dans les pratiques. C'est par exemple le cas des CIVAM (Centres d'initiatives pour valoriser l'agriculture et le milieu rural) qui sont des groupes d'agriculteurs et de ruraux qui travaillent de manière collective à la transition agroécologique, et qui participent, entre autres, à des programmes de recherche-action œuvrant activement à l'hybridation des savoirs paysans et scientifiques. Dans ce cadre, ils accompagnent par exemple les paysans dans le déploiement de

systèmes herbagers. C'est notamment le cas au travers de la mission PERPET qui vise à bien faire vieillir les prairies, et qui permet aux paysans d'alterner entre des temps théoriques sur le vieillissement des prairies et des ateliers de mise en pratique sur la ferme.



@Paul Summers Unsplash



Selon le ministère de l'agriculture, 70 % des haies ont disparu en France depuis les années 50 suite à la politique de remembrement effectuée post-guerre pour redécouper les parcelles et faciliter le passage des tracteurs avec la mécanisation de l'agriculture. Or, d'après l'Office français de la biodiversité, les haies constituent un rempart contre les dérèglements climatiques du fait de leur fonction de régulation du climat en protégeant les cultures du vent ou en offrant des abris contre les intempéries ou le soleil aux animaux. **Les haies contribuent à stocker du carbone et représentent des zones tampons pour réguler les crues.** Il est donc essentiel de maintenir les haies existantes et de mener des actions de plantation. C'est notamment ce que se propose de faire l'association France Nature Environnement Bourgogne-Franche-Comté au travers de son programme Biodiversité haies qui vise à préserver et restaurer des haies via des actions de sensibilisation auprès des communes et des agriculteurs et des actions de plantation.

La SCIC Bois Bocage Energie est également fortement mobilisée pour la plantation de haies en Normandie au travers d'actions de conseil et de maîtrise d'œuvre relatives à la plantation de haies, vergers, taillis et parcelles agroforestières, et en s'impliquant au sein de projets locaux et durables en partenariat avec d'autres acteurs du territoire. Ces partenaires peuvent être, par exemple, des parcs naturels régionaux ou encore le Réseau Haies France, association qui agit pour promouvoir, accompagner et mettre en œuvre des politiques globales de développement de l'arbre et de la haie dans tous les territoires en s'appuyant sur ses 6 associations régionales et 450 organismes adhérents, afin de répondre aux enjeux de transition agroécologique, de lutte contre l'effondrement de la biodiversité, et de résilience face à la crise climatique.

Des structures de l'ESS proposent également des solutions de collecte à la source des biodéchets et les valorisent soit par voie de compostage,

soit par voie de méthanisation. Dans chacun de ces modèles, **le retour au sol est géré de façon intégrée pour contribuer à la bonne santé des sols.** Une étude a d'ailleurs démontré que l'épandage d'une couche de compost sur les sols augmente leur capacité d'absorption du carbone du fait d'une meilleure aération du substrat et d'une biodiversité plus riche (cf. Partie 4/ Industrie - matériaux - économie circulaire).



Pour des systèmes forestiers résilients

D'après l'Office français de la biodiversité, les forêts, les arbres mais aussi les sols forestiers, constituent le **deuxième plus grand puits de carbone de la planète** après les océans. Ils participent donc activement à l'atteinte de la neutralité carbone. Néanmoins, l'Institut national de l'information géographique et forestière (IGN) mentionne que le stock de carbone de la forêt française a réduit de moitié en une décennie. Les dérèglements climatiques contribuent à réduire le puits de carbone constitué par les forêts : les épisodes accrus de sécheresse affectent directement le processus de photosynthèse en limitant la captation de CO₂, causent la mort d'arbres qui libèrent du carbone et limitent la capacité à replanter de nouveaux individus, les incendies contribuent à libérer de grandes quantités de carbone. Pour atteindre la neutralité carbone, il convient donc d'**assurer la sauvegarde et la régénération des forêts et des sols forestiers**.

Des organisations de l'ESS se mobilisent pour promouvoir une gestion plus durable des forêts afin de contribuer à la bonne santé de ces écosystèmes. C'est notamment le cas de l'association Canopée qui lutte contre la dégradation des forêts françaises, et plus particulièrement les coupes rases, en faisant changer les lois nationales et européennes pour **promouvoir une gestion forestière plus écologique**. Son action repose sur 3 leviers d'actions complémentaires : informer, mobiliser les citoyens et interpeller les décideurs. Des structures de l'ESS mènent également des activités de conseil et d'accompagnement à une



©Vera Davidova Unspash

gestion plus durable des forêts. L'association Cœur de forêt accompagne, par exemple, les populations locales qui vivent de la production forestière à gérer durablement les forêts.

D'autres initiatives citoyennes contribuent à protéger les forêts via l'**acquisition de forêts qui seront gérées durablement**. C'est par exemple l'action portée par l'association Cerf vert, foncière forestière citoyenne, qui acquiert des parcelles forestières grâce à l'investissement solidaire en collectant de l'épargne auprès des institutions et des citoyens. Cette foncière exploite durablement les forêts achetées et développe une activité de production de bois français qui est transformé localement. Elle organise également des ateliers

et sorties en forêt pour sensibiliser le grand public à une gestion plus durable des forêts. Elle pilote également des programmes de replantation via le parrainage d'arbres par exemple.

Les organisations de l'ESS sont en effet très présentes sur les **activités de replantation d'arbres**. C'est par exemple le cas du fonds de dotation Plantons pour l'avenir qui permet de soutenir des projets de reboisement, d'éducation à l'environnement et de recherches grâce aux dons de mécènes. Ce fonds de dotation est à l'initiative des coopératives forestières qui regroupent des propriétaires forestiers afin de les accompagner dans la gestion et la valorisation de leur patrimoine forestier.

SOLUTIONS développées par l'ESS



Conserver la capacité de stockage du carbone des milieux marins et des zones humides

Les océans constituent le plus grand réservoir naturel de carbone sur Terre. Cependant, la hausse des températures affecte considérablement leur capacité de stockage du carbone. C'est pourquoi, il est indispensable de les préserver.

Des organisations de l'ESS travaillent à la préservation des milieux naturels marins et des zones humides, en particulier des organisations non gouvernementales (ONG). C'est par exemple le cas d'associations telles que BLOOM qui mène des **actions de sensibilisation du grand public** et des **actions de plaidoyer** en France et au niveau européen pour limiter la surpêche et préserver les milieux naturels marins. Dans ce sens, l'ONG mène, entre autres, des actions pour une meilleure reconnaissance du rôle de conservation indispensable des aires marines protégées. Dans un souci de maintien des services écosystémiques rendus par les océans, l'ONG Surfrider œuvre également pour leur préservation en se fixant trois priorités d'actions : lutter contre la pollution plastique à la source qui fragilise la biomasse marine (stock naturel de carbone), agir pour un environnement aquatique sain, et préserver les littoraux face aux défis du changement climatique. Elle base son action sur divers leviers : **éduquer les plus jeunes** et **sensibiliser le grand public** à la protection des écosystèmes marins, **mobiliser la société civile** dans le cadre de projets de sciences participatives et **influencer les politiques publiques par des actions de plaidoyer**. D'autres structures de l'ESS mènent quant à elles des actions directes

de **restauration des milieux marins**. WWF France travaille notamment à la réintroduction de prairies sous-marines, puits de carbones efficaces, par la plantation d'herbiers de posidonies en Méditerranée.

En France métropolitaine, les zones humides accueillent 30 % des espèces rares ou menacées, la totalité des amphibiens, la moitié des oiseaux ou encore le tiers des espèces végétales remarquables. En plus d'être des réservoirs de biodiversité, les zones humides jouent un rôle dans la purification de l'eau qu'elles filtrent avant qu'elle n'atteigne les aquifères. Parmi ces zones humides, les tourbières jouent un rôle particulièrement important de stockage du carbone puisqu'elles stockent plus du double de carbone que toutes les forêts de la planète en ne représentant pourtant que 3 % de la surface terrestre. Elles participent à l'atténuation des dérèglements climatiques, tout comme d'autres milieux aquatiques tels que les mangroves, les herbiers marins et les marais littoraux²¹. Leur grande capacité de rétention d'eau leur permet, par ailleurs, de ralentir la vitesse d'écoulement de l'eau lors de fortes pluies, contribuant ainsi à retarder les pics de crue. L'ESS est également impliquée pour préserver ce type de milieux naturels. Les Conservatoires d'espaces naturels, acteurs du développement des territoires et de la mise en œuvre de politiques publiques environnementales, sont des associations qui œuvrent pour la **préservation et la gestion des milieux naturels** en concertation avec les acteurs locaux. Ils sont notamment engagés dans le pilotage des Pôles-relais Zones humides qui visent à accompagner les initiatives locales en faveur de la **gestion durable des zones humides** sur l'ensemble des typologies de zones humides : tourbières, lagunes méditerranéennes, marais Atlantiques Manche

et mer du Nord, mares et vallées alluviales, Zones Humides tropicales. Bon nombre de fondations s'engagent également pour la préservation des écosystèmes naturels, et certaines ont choisi de mener des actions spécifiques en faveur de la préservation des zones humides, c'est notamment le cas de la Fondation pour la nature et l'homme qui soutient des actions de mobilisation citoyenne à l'occasion de la Journée mondiale des zones humides. La Fondation de la mer soutient, quant à elle, la restauration de la mangrove martiniquaise sur quatre zones dégradées et contribue à améliorer la culture des palétuviers. De façon plus transversale, cette fondation soutient des projets visant une gestion durable des océans. Des actions de **restauration de la mangrove** sont également portées par des associations. C'est notamment le cas de WWF France qui travaille avec les communautés locales de Madagascar pour préserver et restaurer la mangrove. L'association Mangrove Environnement réalise, quant à elle, des actions d'aménagement des mangroves à Mayotte et sensibilise le public sur les enjeux propres à ces habitats à travers des visites organisées.

21 - <https://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/les-zones-humides-en-france-synthese-des-connaissances-en-2023#:~:text=Parmi%20ces%20zones%20humides%2C%20les,les%20for%C3%AAts%20de%20la%20plan%C3%A8te>



©Jon Flobrant Urpash

FÉDÉRATION DES CONSERVATOIRES D'ESPACES NATURELS



« Protéger et restaurer les écosystèmes aujourd'hui, c'est faciliter leur adaptation au changement climatique de demain et concilier efficacement la protection de la biodiversité et le stockage du carbone sur le long terme. »

Bruno Mounier, directeur de la Fédération des Conservatoires d'espaces

LES RAISONS D'ÊTRE DU RÉSEAU

La Fédération des Conservatoires d'espaces naturels réunit en son sein 24 Conservatoires qui œuvrent depuis près de 50 ans à la gestion et à la préservation des espèces, des habitats naturels ou anthropisés, de la géodiversité et des paysages en France métropolitaine et d'outre-mer. Pour cela, ils ont développé des actions innovantes autour de cinq axes « Connaître, Protéger, Gérer, Valoriser, Accompagner les politiques publiques », via une approche mêlant intégration territoriale et expertise scientifique et technique.

QUELS SONT LES ENJEUX DE VOTRE RÉSEAU DANS CE CONTEXTE DE NÉCESSAIRE TRANSITION ÉCOLOGIQUE ?

Le changement climatique est une pression importante exercée sur les milieux naturels et sur les activités humaines. Il induit une nécessaire adaptation des processus de protection et de gestion des espaces naturels : sélection des milieux et des fonctions écologiques à préserver, compréhension de leur fonctionnement, modalités de gestion et mobilisation du public, modèles de financement des aires protégées, etc.

Les écosystèmes sont également de formidables puits de carbone, qu'il convient de préserver et de restaurer. Par exemple, la restauration d'un hectare de tourbière permet d'éviter 5 à 20 tonnes par an de CO₂ qui, sinon, seraient émis dans l'atmosphère. L'ordre de grandeur est le même pour la préservation d'une vieille forêt en libre évolution. En s'assurant du bon fonctionnement des milieux naturels qu'ils gèrent, les Conservatoires d'espaces naturels sont les gardiens de plusieurs millions de tonnes de carbone.



PARTIES PRENANTES AVEC QUI LE RÉSEAU TRAVAILLE

- ♦ Ministères
- ♦ Réseaux de préservation de la nature (Réserves naturelles de France, Fédération des Parcs naturels régionaux de France, Rivages de France, Grands Sites de France, RAMSAR France, Terre de Liens, UICN France, Eurosite, Landcare Europe)
- ♦ Établissements publics (Office français de la biodiversité, Agences de l'eau, Muséum national d'Histoire naturelle, Conservatoire du littoral, Fédération nationale des SAFER, Office national des forêts, Associations de collectivités, Banque des Territoires)
- ♦ Collectivités territoriales (Régions, départements, communes)
- ♦ Entreprises et fondations (EDF, MGEN, RTE, Fondation du patrimoine, Fondation pour la nature et l'homme, Fondation SNCF, La Boulangerie Bio, Crédit coopératif)

CHIFFRES-CLÉS



4 500 sites gérés, couvrant 350 000 hectares

dont 40 % font l'objet d'une protection réglementaire ou foncière (espaces naturels sensibles, parcs nationaux, réserves naturelles...)



10 000 adhérents et bénévoles



1 200 salariés



+ de 6 millions de visiteurs par an sur les 1 650 sites ouverts au public



1 100 agriculteurs sous contrat avec les Conservatoires

PÉRIMÈTRE D'INTERVENTION

National





Préserver les écosystèmes pour garantir leur rôle de résilience face aux dérèglements climatiques

La capacité de stockage des puits de carbone naturels est directement liée à la **bonne santé des écosystèmes**. Dans ce sens, des organisations de l'ESS mènent des **actions de préservation et de restauration de la biodiversité qui favorisent la résilience des écosystèmes**. Il peut s'agir d'acquisitions foncières qui permettent de protéger les milieux, ou encore d'activités de restauration et de réintroduction d'espèces dans leurs milieux naturels. Les Conservatoires d'espaces naturels déjà cités, et qui sont tous sous statut associatif selon leur charte de fonctionnement, ont notamment pour mission de protéger et de gérer ces espaces à travers la maîtrise foncière et la maîtrise d'usage. Le réseau des Conservatoires constitue le premier réseau de protection des milieux naturels en France avec, entre autres, 300 000 hectares de sites gérés. Ils sont gestionnaires de 112 réserves naturelles, dont 37 Réserves naturelles nationales et 75 Réserves naturelles régionales. La Ligue pour la Protection des Oiseaux effectue, quant à elle, des **actions de suivi, de protection et de réintroduction d'espèces** parmi les plus menacées de France qui permettent de revitaliser les écosystèmes concernés. Comme elle, des associations se sont spécialisées dans la préservation et la réintroduction d'une espèce en particulier dans son milieu naturel.

L'ESS intervient également pour **réparer les conséquences des dérèglements climatiques et restaurer des écosystèmes dégradés**. On peut prendre l'exemple des incendies difficilement contrôlables dont la fréquence



©Emiel Molenaar Unsplash

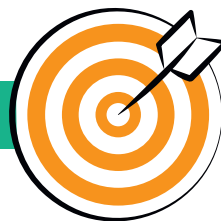
s'intensifie, et qui fragilisent énormément certains milieux naturels. Face à ces dégâts, des structures de l'ESS se mobilisent pour restaurer l'état d'origine de ces milieux. C'est par exemple le cas de la Société nationale de protection de la nature qui, en tant que gestionnaire de la Réserve naturelle nationale de la plaine des Maures, a mis en place un programme de suivis d'**études expérimentales d'actions de gestion pour favoriser la régénération naturelle** post-incendie. Ils ont notamment pour objectif de développer un observatoire dédié à la régénération naturelle et à la libre-évolution des forêts.

Certaines organisations de l'ESS travaillent également à la **renaturation d'espaces urbains**. Ce type de projets ont à la fois des externalités positives environnementales et sociales puisqu'ils permettent de participer au besoin de renforcer les continuités écologiques entre écosystèmes, mais qu'ils constituent également des lieux

de rencontre et de sociabilisation au sein de quartiers ; c'est par exemple le cas des jardins partagés, souvent pilotés par des associations d'habitants. Réintroduire des couverts végétaux en ville est un levier important pour réguler la température des villes, en particulier en cas de canicule, et constitue donc un facteur de résilience important au dérèglement climatique. L'ESS est largement impliquée dans ce type de projets de quartier. On peut citer ici l'exemple de l'association Halage, association d'insertion en Île-de-France, à qui le département de Seine Saint-Denis et la ville de l'Île-Saint-Denis ont confié la réhabilitation d'une ancienne friche industrielle via le projet Lil'Ô pour en faire un espace exemplaire de biodiversité en recréant des bassins de stockage d'eau, des bosquets forestiers et des corridors herbacés d'une part, et d'agriculture urbaine en restaurant les sols à l'aide de compost produit localement d'autre part.

SOLUTIONS développées par l'ESS

Gaz à effet de serre (GES) et puits de carbone : les grands défis auxquels est confrontée l'ESS



L'atteinte de la neutralité carbone est complètement conditionnée par la capacité d'absorption des puits de carbone. Aujourd'hui, les seuls puits de carbone qui soient efficaces et qui n'ont pas eux-mêmes des impacts environnementaux négatifs forts sont les puits naturels qu'il convient de préserver et de développer au maximum.

Il est donc désormais indispensable que ces enjeux soient réellement pris en compte par les décideurs et inscrits dans des **politiques publiques ambitieuses de préservation des écosystèmes naturels et de la biodiversité** dans son ensemble afin de garantir l'habitabilité de notre planète et la pérennité de nos cadres de vie. Ces politiques publiques devront répondre de façon conjointe aux enjeux environnementaux et sociaux des territoires afin de ne pas laisser de côté les personnes les plus précaires et de ne pas contribuer à accroître les clivages sociaux. Il n'est en effet aujourd'hui plus possible d'opposer transition écologique et action sociale.

Les structures de l'ESS qui œuvrent au quotidien pour la préservation des écosystèmes naturels qui stockent du carbone manquent aujourd'hui de façon significative de reconnaissance de la part des décideurs. Il est important qu'elles puissent **être associées à toute politique publique de développement des territoires pour y intégrer les enjeux de préservation et de restauration des milieux**. Cela devra se faire de pair avec un fléchage budgétaire dédié au fonctionnement

de ces organisations pour garantir leur cadre d'action au service de l'intérêt général. Cette action est souvent très dépendante de la force bénévole et doit désormais s'inscrire de façon plus pérenne et plus systémique dans la conception des politiques territoriales de développement. Dans ce sens, il est essentiel de **renforcer les coopérations entre collectivités territoriales et organisations de l'ESS** œuvrant pour la préservation des écosystèmes.

L'ESS est très présente dans le secteur agricole qui est directement concerné par le besoin de changement de pratiques visant à préserver la capacité de stockage de carbone des sols et à limiter leur artificialisation. Les structures de l'ESS de l'agriculture font donc face à un défi majeur dans leur histoire : **repenser les modes de production dans un contexte de dérèglement climatique** où l'évolution des pratiques contribue aussi à la résilience de l'outil de travail que constituent les sols.



©Oulange Na Nyamba

LES ATTENTES DE L'ESS EN MATIÈRE DE POLITIQUES PUBLIQUES

Propositions travaillées avec France Nature Environnement

- 1/ Intégrer de façon systématique les organisations de l'ESS qui travaillent à la préservation et à la restauration des écosystèmes naturels dans l'élaboration des politiques publiques de développement territorial** afin de s'assurer de la prise en compte systémique des écosystèmes et de la biodiversité dans les orientations retenues.
- 2/ Garantir des moyens financiers suffisants pour le bon fonctionnement des associations de préservation et de restauration des écosystèmes et de la biodiversité**, en particulier pour soutenir leurs actions de sensibilisation du grand public.
- 3/ Assurer la pérennité et le développement de mesures réglementaires en faveur de la lutte contre l'artificialisation des sols** telles que le Zéro artificialisation nette porté par la loi Climat et résilience.
- 4/ Renforcer l'action de conservation des milieux naturels**, en particulier au sein des aires marines protégées.

Gaz à effet de serre (GES) et puits de carbone : quelles réponses de l'ESS aux 4 scénarios de l'ADEME ?

Les 4 scénarios préconisent une **réduction drastique des émissions de gaz à effet de serre pour atteindre la neutralité carbone d'ici 2050**. Cependant, ils posent des hypothèses très différentes sur les typologies des puits de carbone mobilisés pour absorber les émissions résiduelles.

Les structures de l'ESS qui participent de manière active à la préservation et à la restauration des écosystèmes joueront un rôle majeur dans les scénarios 1 et 2 qui misent sur des puits de carbone quasi-exclusivement naturels pour stocker le carbone émis. En revanche, l'ESS n'est aujourd'hui pas positionnée sur le développement de solutions technologiques pour stocker le carbone, et ne jouera donc pas un rôle décisif sur ce point tel que prévu dans les scénarios 3 et 4.

La question de l'évolution des pratiques agricoles et de la limitation de l'artificialisation des sols pour garantir leur capacité de stockage du carbone est un enjeu majeur pour l'ESS qui est très présente dans les métiers agricoles. L'ESS propose des modèles dits « alternatifs » qui s'inscrivent pleinement dans les orientations des scénarios 1 et 2 préconisant de **limiter au maximum l'artificialisation des sols** et de



faire évoluer les pratiques agricoles pour développer l'agroforesterie, replanter des haies et favoriser les couverts végétaux. En cela, elle est tout à fait à même de proposer des solutions concrètes et d'accompagner ces évolutions de pratiques. Néanmoins, il ne s'agit pas là du modèle dominant aujourd'hui et l'ensemble du **secteur agricole devra être accompagné pour faire évoluer ses pratiques.** Certaines organisations de l'ESS, en particulier des réseaux, proposent déjà des offres d'accompagnement vers ces changements qui semblent indispensables dans la mesure où le scénario 4, qui pose l'hypothèse d'une artificialisation maintenue et d'une diminution des puits de carbone naturels, fait le pari d'un développement massif des puits de carbone technologiques pour atteindre la neutralité carbone alors que ces derniers ne sont pourtant aujourd'hui pas développés et consommeront énormément d'énergie.

Dans tous les cas, les organisations de l'ESS telles que les associations d'éducation et de protection de la nature joueront un rôle majeur pour **sensibiliser les populations** à la nécessité de réduire de façon significative les émissions de gaz à effet de serre tel que préconisé par les 4 scénarios.

Perspectives

Les 4 scénarios de l'ADEME ont été travaillés dans la perspective de proposer des trajectoires pour atteindre la neutralité carbone d'ici 2050. La révision 2024 de cette étude propose une **analyse comparative des 4 scénarios** selon deux critères importants : leur robustesse à des risques exogènes (géopolitiques, naturels et technologiques) et leurs impacts (sur l'environnement, sanitaires et socio-économiques). Cela permet d'aborder de façon macroscopique certains des aspects qui n'avaient pas été mentionnés dans la version 2022 : risques liés à l'accès aux ressources, résilience des scénarios face aux risques naturels, emplois et inégalités sociales. **Cette comparaison montre que ce sont les scénarios 1 et 2 qui sont les moins risqués et les moins impactants.**

Cette note tend à démontrer la capacité de l'économie sociale et solidaire à apporter des solutions issues de la mobilisation de la société civile visant à adresser conjointement les enjeux environnementaux et sociaux. Elle constitue un réel levier de mise en œuvre des scénarios 1 et 2 qui sont basés sur la sobriété, la coopération et une économie ancrée dans les territoires.



En s'appuyant sur des cadres démocratiques, elle est source d'innovations comportementales et permet la construction de nouveaux communs pour un futur désirable et durable. Ces modèles issus des besoins et de la mobilisation des habitants du territoire offrent une garantie de pérennité des actions car ils sont décidés démocratiquement, sont gérés collectivement et répondent souvent à l'intérêt général du fait de leur non-lucrativité ou de leur lucrativité limitée.

En 2023, l'Organisation des Nations Unies (ONU) a d'ailleurs adopté une résolution qui reconnaît **la contribution de l'ESS à la réalisation des Objectifs de développement durable (ODD)** et encourage ses pays membres à mettre en œuvre des politiques publiques dédiées, et les institutions financières et banques de développement à soutenir l'ESS. La Commission européenne a, quant à elle, publié en 2021 son plan d'actions en faveur de l'économie sociale qui est **chargée de garantir l'équité des transitions au travers de modèles inclusifs et durables.**

L'ESS constitue donc un **outil puissant au service de la planification écologique des territoires** car elle permet d'investir l'ensemble des parties prenantes concernées grâce à ses modèles participatifs, mais aussi parce qu'elle travaille étroitement avec les collectivités territoriales.

Il est donc nécessaire que les organisations de l'ESS **investissent plus largement les instances de planification territoriale** telles que les schémas directeurs ou les plans régionaux, et qu'elles y soient reconnues au même titre que n'importe quel autre acteur économique. L'économie sociale et solidaire a également la capacité de répondre aux enjeux d'inégalités sociale et territoriale, et cela représente un

réel atout pour **déployer une transition écologique juste entre les personnes** et telle que définie par l'ADEME en 2024, et éviter ainsi notamment une transition écologique à deux vitesses entre les territoires urbains et les territoires ruraux où les enjeux de mobilité, d'alimentation ou encore d'énergie ne sont pas les mêmes.



©Beth Macdonald Unsplash

Les organisations de l'ESS font aujourd'hui face à des défis importants pour faire des solutions écologiques qu'elles ont développées la norme de demain. Elles ont notamment besoin **d'accéder à des dispositifs de financement adaptés à leur fonctionnement non lucratif ou à lucrativité limitée**, et ce pour **amorcer le changement d'échelle de leurs activités**, en particulier pour investir dans de nouvelles infrastructures, ou encore pour **financer l'ingénierie de la coopération absolument indispensable à leur fonctionnement en réseaux et qui garantit un partage constant d'enseignements issus des expérimentations locales et un essaimage plus efficace**.

Pour cela, il est essentiel que ces modèles socio-économiques soient mieux compris par les investisseurs afin d'éviter un basculement vers des modalités de financement conventionnelles qui imposent souvent d'abandonner une partie du pouvoir décisionnaire aux investisseurs en contradiction des exigences de gouvernance démocratique portées par l'économie sociale et solidaire. Il est notamment important de démontrer que ces modèles socio-économiques constituent en réalité des modèles financièrement peu risqués, même si effectivement moins rémunérateurs. Pour encourager ce changement d'échelle et une structuration efficace des filières de transition

écologique, on pourrait s'appuyer sur des **foncières dédiées**, ou encore sur des **fonds de garantie de l'Etat** qui viendraient sécuriser les investisseurs.

Il est également indispensable de trouver des **solutions financières adaptées pour soutenir la transformation écologique de toute organisation de l'ESS, quelle que soit son activité**. La crise écologique induit un nombre croissant de vulnérabilités des activités économiques, et certaines structures n'ont pas les moyens d'investir pour adapter leurs modèles : rénovation du bâti, changement d'une flotte de véhicules, etc.

Ces changements sont pourtant indispensables pour réduire les émissions carbone de la France et la pression sur les écosystèmes, mais surtout pour maintenir certaines activités en tension du fait de ces changements écologiques.

L'économie sociale et solidaire regorge déjà **de solutions et d'idées pour écrire la voie de cette nécessaire transition écologique. Il est donc grand temps de lui donner les moyens de se développer pour que l'on ne parle plus de transition mais que les modèles respectant l'environnement** et les besoins sociaux soient devenus la norme.



©Electrons Solaires



Rédaction et coordination : Aurore Médieu, ESS France

Contributions et rédaction :

- ◆ Lysiane Balanant, CRESS Bretagne
- ◆ Raphaëlle Brethomé, ESS France
- ◆ Chloé Charrat, Fédération française des Usagers de la Bicyclette
- ◆ Laëtitia Cour, CRESS Bretagne
- ◆ Edouard De Sainte Maresville, CRESS Centre Val de Loire
- ◆ Gabriel Delaplace, Enercoop
- ◆ Félix Delsert, CRESS Hauts-de-France
- ◆ Karine Féliès-Dupont, CRESS Pays de la Loire
- ◆ Florence Krowicki, CRESS Pays de la Loire
- ◆ Maurice Lascombe, CRESS Occitanie
- ◆ Steve Lewis, CRESS Île-de-France
- ◆ Ewen Lintanf, CRESS Nouvelle Aquitaine
- ◆ Marie Moisan, réseau Cler
- ◆ Yann Parc, Fédération Ecoconstruire
- ◆ Magalie Petit, CRESS Normandie
- ◆ Morgane Piederrière, France Nature Environnement
- ◆ Jossie Ravomanana, ESS France
- ◆ Marion Richard, Energie Partagée
- ◆ Clémence Ruppli, CRESS Pays de la Loire
- ◆ Chloé Sancho Latreille, ESS France
- ◆ Juliette Tavitian, ESS France
- ◆ Lucas Vionnet, CRESS Île-de-France

Graphisme : Claire Pesqueux



Aurore Médieu,
responsable Transition écologique
d'ESS France



a.medieu@ess-france.org



www.ess-france.org



[@ESS_France](#)



[@essfrance.bsky.social](#)